

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 JANVIER 2017 À 09 H 30
 (Convocation du 20 Janvier 2017)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Sept Janvier Deux Mil Dix Sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
 M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
 M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
 M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
 Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
 Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
 M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
 Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
 Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
 Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
 Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
 Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
 Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
 M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
 M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
 Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
 M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
 M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
 M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
 M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
 M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
 Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
 M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
 Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
 M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
 M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
 M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
 Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
 M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
 Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 41

Procès-verbal de la séance du 2 et 17 Décembre 2016

Adoption sans aucune observation

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, la séance est ouverte. Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à une nouvelle collègue, Madame Cécile BARRIÈRE, élue de Saint-Médard-en-Jalles, déléguée à la citoyenneté et à l'État civil, qui rejoint le Conseil de Bordeaux Métropole suite à la démission de Frédérique LAPLACE. Madame BARRIÈRE est secrétaire médicale, mariée et mère de trois enfants, et nous avons le plaisir de lui souhaiter la bienvenue.

Applaudissements

M. le Président Alain JUPPÉ : Avant d'aborder l'ordre du jour à proprement parler, deux ou trois communications rapides ;

D'abord pour me réjouir du succès de la 18^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique, qui se sont tenues les 24, 25 et 26 janvier à Bordeaux. Vous savez que nous avons décidé de les organiser en alternance avec la Métropole de Dunkerque. À l'avenir d'ailleurs, nous serons rejoints par le Grand Genève, avec une alternance tous les trois ans, 2018 Genève, 2019 Dunkerque, 2020 Bordeaux. L'édition de cette année a été un grand succès, avec 3 500 congressistes, venus de toute la France et d'une vingtaine de pays d'Europe et même d'autres continents, avec des experts, des grands témoins, des ateliers, des forums et cela nous a permis de mettre en évidence bien sûr les efforts que fait notre Métropole pour s'impliquer pleinement dans cette transition énergétique. J'ai, en particulier, retenu la mise en place d'une plate-forme qui s'appelle Ma Rénov et qui va permettre de beaucoup mieux informer les propriétaires, les locataires de logements pour les accompagner dans la rénovation thermique de leurs logements.

Deuxième point d'information, FORD Blanquefort. Vous savez combien nous sommes les uns et les autres mobilisés pour assurer la pérennité de cette usine. Les organisations syndicales m'ont demandé de les recevoir, ce que j'ai fait. Elles m'ont fait part de leur grave inquiétude. Elles ont beaucoup de mal, comme d'habitude, à obtenir de leur direction des informations sur l'avenir de l'établissement et notamment sur son plan de charge, sur la nouvelle boîte de vitesse et le nombre de boîtes à fabriquer. Bref, j'ai immédiatement écrit au Président de FORD Europe qui m'a répondu en me disant qu'il était prêt à envoyer ses principaux collaborateurs pour dialoguer. Le Préfet a fait une première réunion avec les élus. Je crois qu'une deuxième réunion est prévue

le 9 février. Le Ministre a également été saisi et a annoncé qu'il ferait une réunion le 20 février. Voilà, il faut que nous nous mobilisions et j'espère que le Ministère de l'Économie sera aussi engagé que l'avait été en son temps Christine LAGARDE qui avait mis la Direction de FORD un peu face à ses responsabilités. Il est évident que les déclarations du nouveau Président des États-Unis sur la relocalisation de toutes les activités industrielles sur le territoire américain ne sont pas de nature à nous rassurer. Je crois que là-dessus, il faut que nous soyons vigilants. Je vous rappelle que notre Métropole a participé financièrement à l'investissement qui a permis de maintenir l'activité de l'usine, donc nous avons tout à fait des raisons de demander des comptes si je puis dire. Peut-être que Madame le Maire de Blanquefort voudra s'exprimer là-dessus.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Chers Collègues, un petit point très rapide, factuel, sur la situation actuelle de FORD. La production des volumes est systématiquement inférieure à celle qui avait été annoncée lors de la signature de l'accord-cadre. C'était le cas pour 2016 et c'était le cas effectivement pour les années précédentes. Aujourd'hui, nous ne sommes plus à 1 000 emplois et nous ne sommes pas prêts de les atteindre à nouveau. Toute la question se porte sur l'évolution. Alors, petit rappel du calendrier.

En septembre 2015, lors d'un comité de suivi, FORD Europe nous annonce que pour renouveler la boîte phare, la 6F35, ils vont mettre en compétition un petit peu les différentes usines européennes pour une future boîte innovante avec l'élaboration d'un cahier des charges.

Début 2016, arrêt de la production des racks, ce qui était prévu.

Juillet 2016, nouveau comité de suivi. On n'entend plus parler de ce cahier des charges. On n'entend plus parler de cette boîte innovante. À la place, on nous annonce qu'il va y avoir une autre boîte de vitesse, la 6F15 pour faire simple, qui est une boîte qui n'est pas innovante, étant donné qu'elle est déjà produite dans d'autres pays et parfois même plus compétitive que sur le site de Blanquefort. Rien sur les autres productions parce qu'il ne faut pas rêver, ce n'est pas avec une seule production que l'on atteint les 1 000 emplois.

Septembre 2016, changement de Directeur du site, j'ai envie de dire : « en catimini », puisque ni les services, ni les élus de Bordeaux Métropole, ni de la Mairie de Blanquefort, ni des autres collectivités, n'en ont été avertis et déclaration du nouveau Directeur du site à ses employés : « La Direction ne me demande pas de travailler sur les projets, mais uniquement de m'occuper de la gestion du site ».

Décembre 2016, on annonce les volumes pour 2017. Ils sont encore en baisse par rapport à aujourd'hui. Et depuis quelques jours, nous avons eu de nouvelles annonces, toujours en catimini, en 2019 l'arrêt du double embrayage, en 2021 l'arrêt du carter Fox.

Alors, c'est vrai, Monsieur le Président, Chers Collègues, on peut parler de très grosses inquiétudes et ces grosses inquiétudes sont basées sur des faits. Je rejoins tout à fait ce que vous disiez sur l'arrivée de Monsieur TRUMP. Monsieur TRUMP n'a pas créé la situation, absolument pas, puisque vous voyez qu'elle est bien antérieure à son arrivée. Mais c'est vrai que pour l'avenir, ça a de quoi nous inquiéter parce qu'honnêtement, on en est à un point où nous avons des incertitudes même, non plus sur le maintien des 1 000 emplois, on dépasse même ça, mais sur le maintien du site.

Les deux réunions que vous avez annoncées, Monsieur le Président, vont se faire effectivement au mois de février. Il y a eu un courrier commun de l'ensemble des collectivités de l'État, envoyé à FORD, car il me semble absolument essentiel qu'il y ait une unité des pouvoirs publics par rapport à ce mastodonte, sachant qu'une fois de plus, le grand problème que nous avons est d'avoir en face un interlocuteur qui soit un interlocuteur décisionnaire. Et j'espère que dans les rencontres que nous aurons en février, nous aurons effectivement des gens qui nous parlent de stratégies industrielles enfin et d'investissements ensuite parce que c'est vrai qu'il y a des années, lorsqu'on s'était déjà battu par rapport à FORD, on avait mis FORD devant ses

responsabilités, mais on parlait projets. Aujourd'hui, on ne parle plus projets, on ne parle plus emplois et il est évident que les inquiétudes des syndicats sont tout à fait réelles et compréhensibles et que, derrière, il va y avoir un gros combat des pouvoirs publics.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PADIE ?

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous pouvons d'abord remercier les salariés de FORD, cadres, techniciens et ouvriers, qui ont maintenu leur vigilance et ont su s'unir de nouveau pour nous interpeller face à cette situation grave. Cela donne du sens aux revendications syndicales, qui demandent plus de pouvoir d'intervention pour les représentants du personnel dans la gestion des entreprises.

Nous voyons bien aujourd'hui que les outils existants sont bien utiles, comme le droit d'alerte qui va certainement être activé. D'autres droits d'intervention sont à gagner. À ce titre, on peut d'ailleurs regretter que le Préfet n'ait pas invité les organisations syndicales au premier rendez-vous auquel vous avez participé, Monsieur le Président, avec Madame le Maire de Blanquefort, Monsieur le Président de la Nouvelle Aquitaine et Madame la Députée du Médoc. Ce premier rendez-vous n'avait été convoqué que grâce à l'interpellation des syndicats. Il est donc anormal qu'ils en aient été écartés.

Disons ensuite sur ce dossier que nous n'oublions rien. Nous n'oublions pas que nous avons été bien seuls à nous opposer au versement d'une subvention directe à FORD, ici comme à la Ville de Blanquefort et à la Région. Cet argent n'était pas utile à FORD, qui a bien d'autres fonds à utiliser. Il n'était pas utile non plus au rapport de force qui avait été largement installé par la mobilisation des salariés et par l'action des élus locaux. Nous n'oublions d'ailleurs pas qu'à peine les conventions signées ici avec les collectivités, FORD a fait fermer son usine de Genk en Belgique, fermant la porte à 4 500 travailleurs et à leur famille.

Nous avions dit à l'époque le scandale de ces grandes entreprises qui réalisent des bénéfices, distribuent des dividendes et détruisent l'emploi dans le même temps. FORD continue de se comporter de la sorte. Début 2016, le Directeur général de FORD Europe, celui-là même que les syndicats ont tant de mal à faire venir à Blanquefort, se réjouissait du regain d'activité de sa marque en Europe. 259 millions de dollars de bénéfices en 2015 sur le continent européen et 434 millions de dollars sur le premier trimestre 2016. Un quatrième trimestre de profits consécutifs, le meilleur depuis 2008, se vantait Monsieur FIELDS, qui se disait aussi très optimiste pour l'avenir.

Eh bien, nous partageons son état d'esprit. Ayant entendu les syndicats qui ont des idées pour les productions d'avenir et ne doutant pas que la puissance publique saura se faire entendre, nous sommes optimistes. Le constructeur, qui a toujours pu distribuer de confortables dividendes grâce à la main-d'œuvre et à la matière grise blanquefortaises, devra compter avec ceux-là aussi pour l'avenir.

Pour finir, nous pèserons en tout cas de toute notre énergie dans cette bataille, dans les défilés syndicaux, ici même, et dans le débat politique. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous nous associons bien sûr aux propos qui ont été tenus, notamment au soutien aux syndicalistes, aux organisations syndicales et donc, notre vœu bien sûr, c'est que les emplois soient maintenus sur ce site. Ceci dit, je pense que ça pose bien sûr une réflexion plus large sur l'avenir du site, mais

surtout sur l'avenir de l'industrie et de ce type d'industrie automobile. On sait très bien qu'il y a une surproduction industrielle en matière automobile au niveau européen et je pense que bien sûr, il faut qu'on réfléchisse à sauver ces emplois, mais il faut bien sûr engager aujourd'hui une réflexion très large sur la reconversion à terme de ce site parce que je pense que, face à ce type de multinationales, je suis d'accord avec le propos de mon prédécesseur, mais au bout du compte, la décision leur appartiendra et donc, je pense que c'est à nous d'anticiper pour justement aller vers d'autres types d'énergies et essayer d'avoir une industrie qui corresponde à cette évolution. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Madame le Maire, je ne souhaitais pas forcément intervenir puisque Véronique FERREIRA et vous-même avez rappelé l'historique et les enjeux. Ce sont les propos de Gérard CHAUSSET qui me font réagir. J'ai l'impression d'être 8 ans en arrière. Il y a 8 ans, il y avait exactement les mêmes propos un peu défaitistes sur le côté : « Il y a la transition énergétique, que je partage totalement, il faut passer à autre chose ». Et je pense que ce n'est pas intéressant de se souvenir de ce qu'on a fait, il y a 8 ans. Il y a d'abord eu 2-3 ans de mobilisation, de bagarres. Il y a d'abord eu un projet de reprise par un groupe allemand, qui devait notamment travailler sur l'éolien puisque Gérard CHAUSSET parlait de choses comme ça. Et puis finalement, ça ne s'est pas fait et on a réussi à faire une forte pression sur FORD Europe, voire sur FORD Monde et on a eu de nouveaux investissements et on a sauvé le site durant quelques années.

La difficulté que l'on a aujourd'hui est simple. C'est qu'on savait que quand l'accord a été signé – et je réponds de manière incidente à Jacques PADIE –, la question financière à l'époque n'était pas si importante que ça. Mais elle permettait aussi aux collectivités locales d'être dans le tour de table et d'avoir une vision sur l'évolution de l'entreprise. Et Jacques, tu te souviens parfaitement, tu étais Conseiller municipal, la Mairie de Blanquefort avait donné une subvention qui devait être de 10 000 euros, quelque chose de symbolique, mais simplement pour avoir le droit d'être d'une certaine manière dans le Conseil d'administration, même si formellement, ce n'était pas ça. Mais on savait que quand on a eu cet accord, il fallait absolument qu'on ait un projet structurant, un *backbone* comme ils disaient à l'époque. Nous ne l'avons pas eu.

Donc là, on a un compte à rebours qui est parti de manière peut-être plus accélérée que par le passé et je pense que nous avons déjà réussi ce qui apparaissait comme impossible, il y a quelques années, que la mobilisation totale - élus, cadres, syndicats, salariés et ici - que le Gouvernement et les autres gouvernements seront mobilisés et que donc, il ne faut pas lâcher. Ça n'empêche pas de travailler sur la diversification du site, mais il y a eu aussi diversification du site de Blanquefort depuis quelques années. J'invite Gérard CHAUSSET à aller voir l'éco-pépinière à côté, à Blanquefort, qui fait plein de choses très bien sur le développement durable. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je crois que nous avons eu raison de nous mobiliser et d'intervenir dans le passé, comme Vincent FELTESSE l'a rappelé. Je ne vais pas me lancer dans des considérations sur l'avenir de l'industrie automobile. Il y aura d'autres types de véhicules qui vont se développer, les véhicules électriques en particulier. Donc je ne suis pas du tout sûr que cette industrie soit promise à la disparition. Enfin ça, c'est un autre sujet. Pour ce qui nous concerne, je pense qu'il faut faire bloc, comme nous l'avons fait par le passé entre collectivités, élus, organisations syndicales, pour essayer et réussir à faire bouger les choses.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Je vous remercie donc de nous y encourager et je passe à la suite. Je voudrais demander à Anne WALRYCK de prendre le secrétariat de la séance, avec le soutien si besoin est de Dominique ALCALA. Elle va d'abord nous présenter les regroupements de délibérations.

Mme Anne WALRYCK : Oui, merci Monsieur le Président.

AFFAIRES REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°1) Modification de représentation - Désignation d'une représentante de Bordeaux Métropole dans différents organismes suite à la démission d'une élue métropolitaine - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

M. JUPPE

(n°3) Accord cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme "Aménagement économique" avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Marchés subséquents 2017 - Prolongation de la durée de la créance remboursable consentie dans le cadre de la convention d'actions foncières - Décision - Autorisation

Unanimité

M. CAZABONNE

(n°6) Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Convention - Autorisation de signature

Unanimité

M. CAZABONNE

(n°7) Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme CALMELS

(n°9) Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) - Convention entre Bordeaux métropole et l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux-euratlantique pour le cofinancement de l'édition 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°10) Gestion des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole, adoption du règlement d'utilisation des équipements fluviaux, création d'un budget annexe et d'une régie de recettes dédiés. Versement à la ville de Bordeaux d'une subvention Etat perçue par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'appel à projet "Mobilité" pour la construction du ponton de La Cité du Vin
Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°11) Guide des Réseaux économiques de Gironde - Année 2017 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°12) Pessac - OIM Bordeaux Inno Campus - Projet Coeur-Bersol - Cession d'un terrain métropolitain d'une emprise d'environ 16 177 m² avenue Gustave Eiffel et rue Jean Perrin Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°13) Association Cartoon - organisation de la manifestation Cartoon Movie - Forum européen des professionnels du cinéma d'animation du 8 au 10 mars 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°14) Association ' Jumping International de Bordeaux ' organisation de la 21ème édition du salon Jumping l'expo - Année 2017 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme. BOST

(n°15) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole - Appel à projets - Accompagnement de projets d'économie sociale et d'innovation sociale, dans leur phase de développement ou de changement d'échelle sur une période de 3 ans - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. BOST

(n°16) Mois de l'économie sociale et solidaire 2016 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité**Mme. BOST**

(n°17) Soutien au commerce de proximité - Subventions de Bordeaux Métropole aux communes de Talence, Gradignan, Le Haillan, Bègles, Eysines et Artigues-près-Bordeaux dans le cadre du contrat de Codéveloppement (CODEV) 2015/2017 - Décision - Autorisation

Unanimité**M. LABARDIN**

(n°18) Mise à disposition du foncier - Parc de stationnement Bègles Les Sécheries - Parcub - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend part au vote :
Monsieur DUPRAT

M. BOBET

(n°24) Programme d'investissement 2017 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des Autorisations votées - Autorisations pour 2017 - Adoption

Unanimité**M. BOBET**

(n°25) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Révision des attributions de compensation 2017 - Mise en place d'attributions de compensation en section d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité**M. BOBET**

(n°27) Bordeaux Métropole - Transfert compétence tourisme - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements relatifs au tourisme fluvial et au tourisme d'affaires, de la ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole - Transfert des équipements - Transfert des contrats - Décision Autorisation

Unanimité**M. BOBET**

(n°28) Bordeaux Métropole - Transfert de propriété à titre gratuit du port de plaisance de Bègles au profit de Bordeaux Métropole - Transfert des équipements - Transfert des contrats - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°29) **VILLENAVE D'ORNON** - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) **CLAIRSIENNE** - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements collectifs locatifs, avenue Jean Monnet/rue Raymond Bierge, "Les Jardins d'Avalon" - Emprunts d'un montant total de 780.583 euros, des types Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Garantie

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°30) **FLOIRAC - AQUITANIS**, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 7 logements individuels locatifs, rue du 12 juillet 1998, résidence "Rosa Parks", Ilot 13 - Emprunts d'un montant total de 1.529.346 euros, des types Prêt locatif social (PLS) et Complémentaire au prêt locatif social (CPLS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANCOIS

M. BOBET

(n°31) **BORDEAUX** - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) **DOMOFRANCE** - Acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de l'usufruit locatif social de 176 logements étudiants collectifs, Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier, Ilot 3.2, quai de Paludate/rue Bobillot - Emprunt d'un montant de 4.701.265 euros, de type Prêt locatif social (PLS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°32) TALENCE - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 55 logements collectifs locatifs, rue de Peybouquey - Emprunts d'un montant total de 5.889.055 euros, des types Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°33) BORDEAUX - Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Bordeaux Métropole aménagement (BMA) - Acquisition amélioration du bâtiment "Ferbos" sur le site de "Santé Navale" situé cours de la Marne, permettant la réalisation d'un foyer pour jeunes travailleurs de 64 logements collectifs locatifs - Emprunt de 1.171.655 euros, de type Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°34) BORDEAUX - AQUITANIS, office public de l'habitat de Bordeaux Métropole - Acquisition amélioration de l'ancien lycée des Menuts situé rue des Menuts/rue Permentade, permettant la réalisation d'une résidence sociale de 49 logements collectifs locatifs destinée à l'accueil d'anciens combattants migrants et de jeunes travailleurs - Emprunts d'un montant total de 2.353.979 euros, de type Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI), auprès de la caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANCOIS

M. BOBET

(n°35) GRADIGNAN - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT - Construction de 49 logements en location-accession, dont 13 individuels et 36 collectifs, rue du Brandier, résidence Le Clos des Vignes - Emprunt de 5.632.000 euros, de type Prêt social location-accession (PSLA), auprès de ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2015/0527 du 25 septembre 2015 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°36) Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC) - Désignation du représentant de Bordeaux Métropole à l'Assemblée Générale - Désignation - Approbation

Unanimité- Désignation effectuée

Nom du représentant : Monsieur DELAUX

M. DAVID

(n°37) Constitution d'un groupement de commandes pour une mission de formations-actions visant à élaborer des procédures internes de marchés publics dans les directions de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux - Groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux- Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°38) Association du comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) - Mise à disposition de deux agents en 2017 - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DAVID

(n°39) Comité des œuvres sociales - convention financière 2017 - Autorisation de signature - Décision

Unanimité

M. DAVID

(n°40) Rapport de situation 2016 sur l'égalité femmes/hommes - Présentation

Communication effectuée

M. RAYNAL

(n°41) Partenariat Bordeaux Métropole - Forum Urbain - Sciences Po Bordeaux - Convention 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°42) Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter-universitaire de Bordeaux - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°43) Transfert de propriété de la ville de Bordeaux à la Métropole à titre gratuit des locaux situés 166 - 168 du cours de l'Argonne à Bordeaux - Constatation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°45) BORDEAUX- Quartier des Aubiers - Implantation d'une chaufferie biomasse - Mise à disposition par Bordeaux Métropole à l'Office public d'habitat (OPH) Aquitanis sous forme d'un bail emphytéotique d'une emprise de 2 593 m² à détacher de la parcelle métropolitaine non bâtie cadastrée section TD n° 44 sise rue des Français Libres - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°46) Mérignac - Avenue de l'Alouette - Lieudit Garies - Cession d'un terrain métropolitain d'une surface d'environ 8 009 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°47) Bègles - Route de Toulouse/rue Denis Mallet - ZAC Route de Toulouse - Parcelles BD n°87p pour une contenance de 202m² environ et BD 83p pour une contenance de 1434m² environ - Cession à la SA HLM DOMOFRANCE - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) Mérignac - Rue des Genêts - Acquisition d'une emprise de 4 187 m² cadastrée AD 825 - Modification de la délibération n° 2016.23 du 22 janvier 2016 - Décision - Autorisation.

Unanimité

M. MANGON

(n°49) BEGLES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) route de Toulouse - Ilot Labro - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique Métropolitaine de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°50) EYSINES - Rue Martin Porc - Cession d'un terrain nu de 12 518 m² environ à la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole. Modification de la délibération 2016-431 du 8 juillet 2016. Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°51) Floirac - Parc des coteaux : Sybirol - Aide aux travaux de restauration et de sauvegarde du petit patrimoine bâti ' Les Fabriques ' - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°52) Poursuite de l'animation et de la préfiguration des Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) et des Zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°53) Bassens - Réaménagement des avenues de la République et Félix Cailleau - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public communal - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°54) Gradignan - Requalification des espaces emblématiques du centre-ville de Gradignan - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Gradignan - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme MELLIER

(n°55) Bruges - Avenue d'Aquitaine - Elargissement du pont ferroviaire - Convention de financement des études d'avant-projet - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme MELLIER

(n°56) Communes de Bègles, Bordeaux et Floirac - Construction du pont Jean-Jacques Bosc et ses raccordements - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°58) Association internationale de développement urbain (INTA)-Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole-Années 2017/2020-Désignation-Décision-Autorisation

Unanimité- Désignation effectuée

M. DUCHENE

(n°59) Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession de l'îlot J1 à Parcub - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°60) Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Secteur Mérignac Marne - Bilan de la concertation - Création de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°61) Carbon-Blanc - Projet de territoire - Ouverture de la concertation règlementaire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Mme. TERRAZA

(n°62) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique pour adultes salariés des entreprises, collectivités et établissements publics - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de la subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme. TERRAZA

(n°63) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Attribution de subventions destinées aux particuliers - Mise en œuvre de la délibération cadre

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°64) Groupement d'intérêt public - Grand projet de ville (GIP-GPV) des villes de la rive droite - Subvention de fonctionnement pour l'année 2017 -Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°65) Programmation 2016 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides à la réhabilitation thermique du parc locatif social - Adaptation de la liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

Mme WALRYCK

(n°66) Protocole entre Bordeaux Métropole et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) concernant le programme d'expérimentation ' Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés ' - Décision - Autorisation - Signature

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°67) Rapport sur la situation du développement durable - Présentation

Communication effectuée

Mme WALRYCK

(n°68) Convention de partenariat entre la Poste et Bordeaux Métropole relative au déploiement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE

Mme WALRYCK

(n°69) Points noirs du bruit - Programme d'isolation phonique - Avenant 2 à la convention de partenariat entre l'Agence pour la défense de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Bordeaux Métropole - Convention type de financement entre Bordeaux Métropole et les bénéficiaires - Décision - Autorisation

Unanimité**M. HERITIE**

(n°71) Championnats d'athlétisme élite en salle des 18 et 19 février 2017 - Fédération française d'athlétisme (FFA) - Décision - Convention - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame
BLEIN, Monsieur FEUGAS,
Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE

M. HERITIE

(n°72) Subventions 2017 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité**M. SUBRENAT**

(n°74) Avenant n° 1 à la convention relative aux modalités de versement d'une subvention d'investissement métropolitaine au Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) dans le cadre des travaux de lutte contre le risque inondation sur les communes de Parempuyre et Saint-Aubin de Médoc - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°75) Projet de confortement de la digue en rive droite de la Garonne sur les communes de Floirac, Bouliac et Bordeaux - Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération - Décision – Autorisation

Unanimité-Désignations effectuées

M. SUBRENAT

(n°76) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ' Estuaire de la Gironde et milieux associés ' - Nouvelle désignation de représentant - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

Je dois vous indiquer dans les affaires 36, 58 et 76 qui portent sur des désignations, que le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui est déposé devant vous.

Pour les affaires regroupées, c'est tout ce que j'ai à signaler. Concernant l'affaire 61, vous avez une version modifiée sur table. L'affaire n°40, égalité hommes/femmes, est regroupée et présentée en préalable au vote du budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, tout le monde a compris ?

Mme Anne WALRYCK : J'espère.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est clair. Est-ce qu'il y a des observations, des indications de vote sur ces délibérations regroupées, **Monsieur DUPRAT** ?

M. Christophe DUPRAT : Je ne prendrai pas part au vote à l'affaire n°18 en ma qualité de Président de ParCub.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Monsieur GUICHARD** ?

M. Max GUICHARD : Oui, j'ai très bien compris parce que, quand Anne parle, c'est toujours très compréhensible. Tu t'en rappelleras, Anne.

Mme Anne WALRYCK : Oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je partage ce point de vue, je vous rassure.

M. Max GUICHARD : Donc vote sans intervention. Sur la 11, guide des réseaux économiques, contre. 14 et 71, jumping international de Bordeaux et athlétisme hors compétences, contre. 29-31, VEFA, contre. 61, Carbon-Blanc, projet de territoire, abstention. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, pas d'autres indications de vote ? Donc les délibérations regroupées sont dans ces conditions adoptées.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je voudrais peut-être vous proposer un ordre un peu différent. Il y a d'abord la délibération n°2 qu'on peut passer très vite. C'est une simple formalité sur la composition de la Haute Qualité de Vie. Ensuite, je vous proposerai de prendre la délibération 67,

qui est le rapport annuel sur la situation du développement durable, qui doit être présenté avant le budget primitif. Ensuite, nous pourrions prendre la 23 sur le budget, puis reprendre l'ordre des délibérations tel qu'il figure à l'ordre du jour.

AFFAIRES NON REGROUPEES :

M. le Président Alain JUPPÉ

n°2 : «Composition de la commission Haute qualité de vie – Modification - Décision» présentée par Alain JUPPÉ, non retranscrite

Le Conseil procède par un vote au scrutin public.

Unanimité

Mme Anne WALRYCK

n°67 : «Rapport sur la situation du développement durable – Présentation » présentée par Anne WALRYCK, non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Dans toutes ces questions, notre Vice-Présidente y met beaucoup d'énergie, sans jeu de mots, et même de la passion. Le débat est ouvert, Monsieur HURMIC et Madame MELLIER.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous remercions Madame WALRYCK pour cette communication sur notre rapport de développement durable, qui pour nous, comporte un certain nombre d'avancées. Notamment en ce qui concerne la méthode, nous découvrons qu'effectivement, la Métropole a davantage travaillé cette année sur le thème de la transversalité, qui est une des composantes du développement durable. Donc nous actons cette avancée au niveau de la méthode.

Nous constatons également que ce rapport est par ailleurs décevant dans la mesure où il comporte beaucoup d'annonces qui sont, pour nous, des annonces d'affichage et des effets-vitrines et qui ne sont pas après traduites concrètement dans les faits. Certes, un certain nombre d'engagements sont pris et nous les approuvons. Nous les avons approuvés au moment où nous en avons débattu dans cette assemblée parce que l'organisation des Assises de l'Énergie dont je reparlerai, auxquelles nous avons assisté hier, était effectivement une bonne initiative. La démarche « zéro déchet et zéro gaspillage » est une bonne initiative. Les objectifs chiffrés pour la protection de la nature et de la biodiversité qui apparaissent sont une bonne initiative. L'appel à projets « Ville respirable en 5 ans » est également une initiative que nous avons approuvée.

Cependant, vous ne pouvez pas contester qu'il y a un certain nombre de décisions prises dans cette assemblée, qui vont bien souvent totalement à l'encontre des ambitions affichées dans ce rapport. Je pourrais vous en donner quelques-unes, mais la liste et nos débats seraient trop longs si je devais toutes les lister. Par exemple, concernant l'avis défavorable que nous avons émis pour le schéma régional de cohérence écologique en novembre 2014, certains ici le trouvaient trop coercitif. Oui, c'est vrai que la cohérence écologique peut être coercitive. Donc nous continuons à déplorer le fait que nous nous soyons dérobés devant cet objectif régional.

Poursuite de l'incinérateur de Cenon jusqu'en 2027, cela va aussi totalement à l'encontre d'un certain nombre de principes que nous rappelons dans ce rapport de développement durable.

Pollution de l'air de plus en plus importante dans notre Métropole, je vais en dire un mot. J'avais prévu d'en parler plutôt à l'occasion du Pont de pierre, mais puisque vous avez abordé un peu longuement cette question-là à la fin de vos propos, Madame WALRYCK, j'en dirai également un mot à la fin de mon intervention.

Vous savez que nos positions ici sont souvent caricaturées ou prises à la légère et pourtant, hélas, quelques années plus tard, nous les voyons expérimentées. Je vois par exemple la politique des déchets. Ça fait longtemps que nous prônons ici la tarification incitative pour les déchets. Bon, on va les expérimenter maintenant. Tant mieux. Mais je pense qu'il y a quand même eu un certain retard à l'allumage, si vous me permettez cette expression.

De même, vous faites allusion aux motions que nous avons votées pour encourager le désinvestissement des fonds dans les secteurs contribuant au réchauffement climatique. Je pense que c'est bien de rappeler aussi que c'est à l'initiative des élus écologistes que de telles motions ont pu être évoquées.

Enfin, je dirais que nous sommes confrontés à la nécessité de réduire notre consommation énergétique pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Je note, Madame la Vice-Présidente, que nous n'avons à ce jour aucune feuille de route sur les thématiques Climat, Air, Énergie pour 2017. Nous sommes dans l'attente du nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial qui doit remplacer notre précédent plan d'action 2012-2016. Vous savez comme moi que nous devions avoir ce Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'échéance était au 31 décembre 2016. Donc nous avons là aussi un retard tout à fait regrettable, surtout si on prétend par ailleurs qu'il s'agit d'un objectif.

J'en termine avec la pollution de l'air que vous avez évoquée, Madame la Vice-Présidente. Vous dites que ce sont des conditions climatiques. Oui, mais ce sont des conditions climatiques qui aggravent une situation qui pénalise la Ville de Bordeaux, notre agglomération, comme elle pénalise aussi d'autres agglomérations. Vous ne pouvez pas le contester. Nous ne sommes pas sanctuarisés au niveau de la pollution de l'air comme on pourrait le penser en vous écoutant. Nous avons subi des pics de pollution extrêmement graves, qui n'ont pas touché d'ailleurs que la Ville de Bordeaux. Je le note. Vous nous annoncez qu'il y aura une sorte de circulation restreinte. Nous surveillons ça de près. Mais nous attirons d'ores et déjà votre attention, Madame la Vice-Présidente, pour dire que la pollution de l'air n'est pas un problème bordelais-bordelais. C'est un problème qui concerne l'agglomération, qui concerne la Métropole et si vous vous contentez d'avoir un plan ou une zone qui ne concerne que la Ville de Bordeaux et éventuellement une seule commune limitrophe, vous passerez à côté de cet objectif.

Je n'aurais pas la cruauté de vous mettre sous les yeux les derniers plans établis par AIRAQ désormais appelé ATMO Nouvelle-Aquitaine, qui nous donnent bien des indications sur les secteurs concernés par la pollution de l'air et ce n'est pas que l'hyper-centre de Bordeaux, ce n'est pas que la zone intra-boulevards. Quand vous regardez, c'est principalement la Rocade, toutes les zones d'accès à la Rocade, les boulevards et les zones permettant d'accéder aux boulevards. C'est ça que nous dit l'Atmo. Donc ce n'est pas le chauffage qui serait plus particulièrement polluant sur ces zones de circulation importantes, c'est bien la circulation automobile que nous devons réduire. Et ce n'est pas en augmentant d'une voie la circulation sur la Rocade comme cela a été admis par cette assemblée que nous allons lutter contre l'invasion automobile sur les artères entourant notre agglomération. Il y a d'autres solutions.

J'ai vu d'ailleurs que le Président du Conseil départemental ce matin dans le journal faisait à notre sens une proposition très intéressante, plus que celle de son prédécesseur en tout cas. Je pense qu'il convient de s'atteler principalement aux zones où la circulation automobile est trop importante.

Enfin, je note également que certains pics de pollution incontestables, qui ont causé des dommages à nos concitoyens, n'ont pas concerné principalement la Ville de Bordeaux. Je note en regardant la presse qu'il y a eu Mérignac, il y a eu Bassens, il y a eu Talence, des villes qui sont principalement concernées par ce phénomène-là. Donc j'aimerais que vous les intégriez également à votre réflexion.

Un dernier mot sur la pollution. 40 000 habitants de la Métropole souffrent actuellement de la pollution de l'air et ce sont ceux qui habitent ou qui travaillent principalement près des zones de circulation trop importante. Donc intéressez-vous un peu à ces gens-là ! Il y a un impératif d'ordre sanitaire et social, qui est la lutte contre la pollution de l'air, plutôt que de dire : «Mais ce sont des conditions climatiques, etc. » Ce ne sont pas que des conditions climatiques et nous attendons là que les vœux pieux soient vraiment suivis d'un certain nombre de mesures efficaces. Voilà ce que je voulais vous dire sur cette présentation que nous considérons par ailleurs comme plutôt décevante.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, Chers Collègues, le rapport sur le développement durable fait le bilan des actions que nous menons sur notre territoire, pour répondre aux ambitions qui permettent aux hommes et aux femmes de vivre dans un meilleur environnement et préservent la qualité et la diversité de celui-ci.

Notre établissement a commencé sa réflexion sur les zones à circulation restreinte, réflexion qui a été largement diffusée dans la presse avant même que l'ensemble des élus de notre établissement en aient eu connaissance, ce qui n'est pas sans poser quelques questions. Que ce soit sur ce rapport ou sur les zones à circulation restreinte, il nous semble qu'il manque un point important qui fausse notre réflexion. Ce point, c'est le fret. Je sais que par bien des aspects, cela ne relève pas de notre compétence. Mais le débat existe. Comment pouvons-nous lutter contre la dégradation de la qualité de l'air, comme cela vient d'être dit, sans évoquer la présence massive des poids lourds sur nos routes ? Comment peut-on évoquer la thrombose de la Rocade, sans y inclure la présence massive du trafic de transit ?

Nous avons vu cette semaine le retour sur le devant de la scène de la question du grand contournement, avec l'aide appuyée du journal local. Pour notre part, nous ne sommes pas pour le *statu quo*, pas plus que nous sommes pour de fausses réponses qui ne font que déplacer les problèmes loin de notre agglomération. Il faut à notre sens changer de paradigme sur cette question. Nous avons aujourd'hui des outils qui sont à notre disposition, sous-utilisés, que ce soit le fleuve ou le fret ferroviaire. Nous l'avons dit à plusieurs reprises ici, il nous faut plus et mieux utiliser le fleuve. En l'état, nous nous félicitons du rapport qui a été présenté en Bureau hier soir et qui ouvre des perspectives très intéressantes.

Pour le fret ferroviaire, nous savons que l'essentiel ne se joue pas ici. Cependant, une pression volontariste de l'ensemble des collectivités auprès de l'État et de l'opérateur historique nous apparaît essentielle pour le sortir de la situation calamiteuse dans laquelle il a été mis ces 20 dernières années.

D'autre part, dans ce rapport, nous apprécions la politique mise en place sur la ressource en eau, même si nous avons pu émettre des critiques. Nous restons cependant inquiets quant à la multiplication des incidents dans la zone de Saint-Médard avec HERAKLES et ROXEL. Vous le savez, nous défendons la présence de l'industrie sur notre territoire. Mais nous défendons aussi l'idée d'un développement économique responsable socialement et écologiquement. Or, il

semble que nous soyons loin de cette réalité dans ce secteur. Nous ne savons pas ce que décidera la justice. Mais cette multiplication d'incidents doit nous amener à avoir un discours ferme vis-à-vis de l'ensemble du monde économique, qui ne peut agir en toute impunité. Cette situation a également des conséquences sur les finances de notre établissement.

Voilà donc les remarques que nous souhaitons faire sur le rapport concernant le développement durable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, vous allez m'excuser, Monsieur le Président et Chers Collègues, je vais faire une incidence sur ce rapport développement durable, mais qui nous tient particulièrement à cœur et nous n'oublions pas les questions environnementales qui sont aujourd'hui hélas essentielles dans la vie des hommes et des femmes. Mais ce qui est essentiel aussi dans la vie des hommes et des femmes, c'est leur propre survie.

Et donc en complément de l'intervention de Claude MELLIER, je souhaite au nom de mon groupe exprimer aujourd'hui notre réprobation quant à la coopération avec la Ville turque de Bursa. Je sais que nous vivons une période internationale très compliquée, qui nous fait hésiter souvent sur les relations avec des villes et des pays, dans lesquels la démocratie est particulièrement mise à mal. Mais souvent, l'idée de relations avec les populations l'emporte justement pour modifier ces graves manquements.

Par contre, nous devons aujourd'hui dépasser ce niveau d'interrogation tant le régime d'ERDOGAN a franchi la ligne rouge. En effet, nous assistons depuis la tentative du coup d'État à Istanbul à une dérive proprement dictatoriale. La répression violente, allant de l'enfermement au crime, touche tout l'arc démocratique qui composait et compose encore la société turque, journalistes, professeurs, syndicalistes, associatifs, socialistes, communistes, démocrates, etc.

Aujourd'hui, ERDOGAN écrase tous ceux qui lui résistent. De ce fait, le peuple kurde est une cible privilégiée. Nous avons affaire aujourd'hui à un véritable massacre de ce peuple. Si nous ne sommes pas responsables de la situation, la communauté internationale dont nous faisons partie peut peser sur ce régime, notamment en le sanctionnant et en suspendant dans toutes nos collectivités les coopérations. Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de suspendre cette coopération avec la Ville de Bursa, ville qui aujourd'hui, comme toutes les villes en Turquie, est sous la coupe directe du régime d'ERDOGAN puisque les villes qui étaient en résistance par rapport à ERDOGAN ont été fermées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président. Je ferai très court. Je voulais aborder trois points.

Un qui a été évoqué par Madame MELLIER et je voulais revenir dessus, c'est celui pas seulement que d'HERAKLES, mais de la pollution au perchlorate d'ammonium. On est sur un vrai sujet de développement durable. Il y a eu une actualité cette semaine puisqu'une plainte a été déposée sur la pollution qu'il y a eu et l'incendie à la nitroglycérine. C'est vrai que maintenant, on voit que ce sujet intéresse. On s'était senti un peu seul quand même en 2011, lorsqu'on avait mis en avant ce sujet, et que ce sujet n'est toujours pas réglé. Il y a un dossier au tribunal par rapport à l'incendie à la nitroglycérine. Mais il y a eu un dernier incident le 22 décembre avec des rejets de perchlorate à nouveau dans le milieu naturel. Alors, le problème surtout, c'est que

l'industriel ne respecte pas ses engagements contractuels, ne serait-ce que de prévenir Bordeaux Métropole. Il y a un incident, Bordeaux Métropole n'est pas prévenue tout simplement.

Donc il y a vraiment un souci. Alors, il y a des efforts qui ont été faits, des travaux de dépollution, tout ça. Ok, c'est normal, il y a des arrêtés préfectoraux. L'industriel est quand même obligé de les respecter. Mais on sent quand même une non-prise en compte et un problème d'indifférence lié aux préjudices qui sont faits. Donc sincèrement, je trouve que sur ce dossier et avec un certain nombre d'industriels, il faut vraiment taper du poing sur la table. Il faut que l'agglomération montre les dents auprès du Préfet. Ce n'est pas possible de continuer comme ça, parce que ce site est dangereux, c'est un site Seveso et on est quand même sous la contrainte de difficultés qui peuvent être parfois plus importantes. Sincèrement, je tire la sonnette d'alarme sur ce dossier, sur ce site. On ne peut pas continuer comme ça, à se contenter d'être les derniers informés, alors qu'il y aurait des solutions. Les services les connaissent et les ont déjà proposées. Nous ne sommes pas entendus. Donc ça, c'est un point qui me semble vraiment important et je compte sur vous, Monsieur le Président, pour pousser ce dossier, en sachant qu'on a déjà une plainte, qu'il y a déjà un premier dossier sur la pollution avec un forage qui est toujours arrêté et le préjudice écologique n'a toujours pas été réparé. Je sais que ces dossiers sont longs, mais c'est quand même un problème.

Et pendant ce temps-là, on va continuer à donner des subventions à ce groupe pour se développer. Moi, je veux bien qu'il se développe, mais avec un plan afin d'être vertueux dans les pratiques environnementales. Sinon, ça ne sert à rien. Donc là, il faut vraiment mettre fin à ce dilemme, à ce paradoxe. C'est le point que je voulais soulever.

Dernier point qui est plutôt en termes de propositions. Il y aura peut-être différents moyens d'intervenir là-dessus. C'est juste par rapport au Pont de pierre, qui est donc un problème de développement durable et de pollution. Il y aura une intervention de mon ami Pierre HURMIC là-dessus. J'ai fait une proposition en Commission Transport. C'était de dire que lorsque l'on va fermer ou si on ferme le Pont de pierre, à la circulation, c'est d'étudier la possibilité de construire un Y en sortie du tramway côté Porte de Bourgogne, pour faire des missions directes Rive Droite – Gare Saint-Jean. C'est-à-dire que lorsqu'on sort du Pont de pierre, on tourne toujours à droite. Il y a la possibilité – étudions-la – de faire un Y et donc de pouvoir faire des missions directes, de tourner à gauche et d'aller directement sur la Gare Saint-Jean.

Étudions-le, ça n'a pas été fait à l'origine, ça pourrait être intéressant. Ça pourrait nous permettre justement de développer des nouvelles missions, peut-être de soulager aussi la Porte de Bourgogne parce que quand tous les trams D devront aller à la Gare de Saint-Jean, ça va compliquer. Donc en termes d'exploitation et en termes d'aménagement, il y a peut-être là une réflexion à avoir. C'est donc maintenant qu'il faut y réfléchir. Si on doit fermer à la circulation automobile, regardons justement d'offrir cette nouvelle desserte. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais d'abord faire une remarque concernant l'intervention de Max GUICHARD, intervention totalement respectable, mais qui me laisse penser que nous devrions, l'opposition, avoir un espace pour des communications quand celles-ci nous paraissent utiles et donc pouvoir poser candidature plutôt que d'être contraints de rentrer par un autre sujet.

J'en arrive à ce sujet. Vous vous doutez qu'on ne peut pas manquer de se réjouir des avancées qu'a faites notre Gouvernement, notre quinquennat, dans le domaine de l'environnement et de l'écologie. Trois lois ou en tout cas trois grandes actions, la COP21, la Loi de transition énergétique et par ailleurs la Loi sur la biodiversité et je salue qu'aujourd'hui, l'Agence nationale

de la biodiversité soit mise en place pratiquement en ce moment même. Je pense que c'est toujours bien de mettre en valeur ce qui est convergent dans nos engagements. Pour ma part, vous me trouverez toujours à énergie positive, c'est-à-dire sur un mode propositionnel dans ce domaine comme je l'étais jusqu'alors.

Je veux dire d'abord quelques mots de la pollution. En effet, c'est un élément majeur, ô combien métropolitain. Comme le nuage de Tchernobyl, la pollution ne s'arrête pas au fleuve et nous devons en tenir compte. Je me réjouis de ce sujet parce qu'il montre particulièrement que tous les enjeux environnementaux, l'écologie, ont pour objectif fondamental la santé durable. Vous vous doutez que c'est pour moi un engagement majeur.

Je pense qu'en termes de pollution en effet, la circulation a un rôle très important, mais qu'il ne faut pas être uniquement dans des démarches restrictives ou punitives qui compromettent la vie de ceux qui travaillent dans notre ville. Je voudrais que nous mettions un accent beaucoup plus fort sur les déplacements doux et en particulier les véhicules électriques, vélos électriques. Je salue l'aide qui est faite à ceux qui les utilisent. Mais par contre, je demande qu'une aide sur les voitures électriques soit également faite, à la fois pour l'achat de voitures comme c'est le cas à Paris, vous le savez, à la fois pour la mise en place d'installations. Je voudrais d'ailleurs que les 8 bornes bordelaises de recharge soient beaucoup plus nombreuses et qu'elles soient bien sûr développées dans l'ensemble de la Métropole.

Deuxième point, il faut aussi concevoir dans cette incitation des facilités au stationnement et peut-être des facilités aussi à la circulation. Nous pourrons y revenir au moment où nous parlerons du pont. Il y a aussi d'autres domaines et c'est bien sûr le solaire où le chauffage joue un rôle important, qui doit être mis en valeur. Nous avons fait le choix à Bordeaux – je ne crois pas que ce soit encore le cas de la Métropole – de la mise en place d'un cadastre solaire. Qu'est-ce qu'un cadastre solaire ? C'est la possibilité pour chaque Bordelais, chaque propriétaire d'un logement ou d'une entreprise ou de tout immeuble, de savoir s'il est rentable pour lui de mettre en place des panneaux solaires sur l'une ou l'autre des façades de son toit. C'est une mesure simple, très utile et qui pourra avoir un caractère incitatif.

Bien sûr, ce cadastre solaire doit concerner les bâtiments publics et nous devrions connaître précisément ceux pour lesquels il serait extrêmement intéressant de les utiliser. Moi, je pense à des structures comme le Marché des Capucins, qui a une très grande surface de toits et dont je suis persuadée que le cadastre solaire donnerait un résultat positif.

Je voudrais parler aussi de la réduction des déchets, sujet majeur ici, sujet qui démontre une fois encore que l'écologie est bien souvent le bon sens durable. Nos grands-mères faisaient du compostage et j'en parlerai donc ici. Je trouve que nous n'avons pas d'incitations, pas de mesures suffisamment fortes dans cet esprit. Je me souviens de Monsieur CHAUSSET il y a quelques années, qui vous apportait, Monsieur le Président, un petit sac son compost. C'était très sympathique, mais le résultat n'a pas été suffisamment incitatif, car nous n'avons toujours pas de mesures en particulier... Alors, il y a eu des mesures très sympathiques de petits composteurs pour les personnes ayant déjà un jardin, mais il faut bien sûr envisager un compostage public et j'ajouterais un compostage pédagogique, car c'est une manière d'apprendre le compostage, que beaucoup de personnes ne connaissent pas vraiment ou traitent avec mépris. C'est de l'économie circulaire tout à fait évidente et nous devrions avoir des composteurs publics dans nos jardins publics, mais aussi chaque fois que c'est possible en bord de rue ou en pied d'immeuble, pour des gens qui ne disposent pas d'un jardin. Voilà une mesure simple, sympathique et peu coûteuse.

Je voudrais aussi parler du traitement des eaux pluviales. C'est également un point très important et un véhicule tout à fait majeur de pollution. Je vais à cette occasion, Monsieur le Président, rappeler la pollution entraînée par les mégots. 500 litres d'eau pendant 5 ans sont

pollués par un seul mégot. Vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui fument dans la rue et je le déplore. Rien n'est fait pour recueillir ces mégots. Rien n'est fait pour dissuader les gens de les jeter par terre, c'est-à-dire par exemple la distribution de petits cendriers – je n'y crois qu'à moitié –, mais surtout la pénalisation que réclame la loi d'ailleurs aujourd'hui, la pénalisation de l'abandon de mégots par terre. Alors, l'objectif n'est pas tant de pénaliser justement, l'objectif est pédagogique. Et j'étais la semaine dernière avec Bernard JOMIER, qui est l'adjoint à la santé de la Mairie de Paris. Il nous dit qu'il y a aujourd'hui un effet citoyen tout à fait important. Le but n'est pas d'obtenir un nouveau revenu, mais le but est de dissuader de ces abandons tout à fait nocifs et que l'on paraît oublier.

Voilà donc quelques mesures. Vous vous rappelez, Ségolène ROYAL dit volontiers et elle a raison : « Je ne veux pas d'une écologie punitive ». Moi non plus, personne ici. Nous voulons que ce soit un élément positif agréable. Ces derniers temps, un candidat parle d'un avenir désirable. S'il y a quelque chose de désirable dans notre avenir pour demain, c'est bien l'amélioration de nos comportements et le retour à une prise de conscience que la nature est notre meilleure amie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame JACQUET.

Mme Anne-Lise JACQUET : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je voulais répondre à Gérard CHAUSSET concernant les pollutions HERAKLES, simplement pour dire que nous ne les lâchons pas. Nous sommes en contact régulier avec eux et surtout, nous avons enfin réussi à les rencontrer puisque je les rencontre mi-février. Je me rends sur site pour voir un petit peu les mesures de protection qu'ils ont créées, suite notamment aux incidents et à l'incendie qu'il y a eu. Donc c'est en contact permanent que nous sommes avec eux et nous ne les lâchons pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, Monsieur le Président, merci. Je vais peut-être regrouper un peu les réponses que je suis amenée à faire face aux interpellations ou aux propositions de mes collègues.

Sur les différentes questions et propositions de Pierre HURMIC, je voudrais d'abord préciser que pour la durée de vie de l'incinérateur de Cenon, qui alimente donc le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, on a fait faire une étude extrêmement sérieuse et c'est sur la base de cette étude qui portait à la fois sur l'impact environnemental, l'impact également économique et social, que nous avons pris la décision qui a été concertée avec évidemment le Maire de Cenon, qui était autour de la table, et puis toutes les parties prenantes de ce projet, également les élus. On a bien travaillé ce dossier et les résultats de l'étude étaient donc extrêmement clairs. Il n'y avait absolument aucune impossibilité sur tous les plans - environnemental, écologique, économique et social - à ce que nous poursuivions l'exploitation jusqu'à 2027.

En revanche, nous avions dit qu'il ne fallait pas attendre 2027 pour dire : « Et qu'est-ce qu'on fait après ? » Donc la vraie question qui se pose, c'est : « Engageons la réflexion bien entendu, pour savoir quel sera le devenir au-delà de 2027 ».

Sur la pollution de l'air, Pierre, je suis un petit peu embêtée par les constats ou l'absence de propositions qui sont faites en la matière parce que je rappelle quand même que nous travaillons sur cette question depuis fort longtemps, que nous avons été en risque de contentieux européen sur les PM10 pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux et sur l'oxyde d'azote pour ce qui concernait la Ville de Mérignac, du fait d'abaissement des seuils réglementaires de l'Europe en

2011, qui avait fait qu'on avait franchi pour quelques journées des épisodes avec des seuils d'alerte sur ces deux polluants.

Je précise que nous avons un PPA, un Plan de Protection Prioritaire de l'Atmosphère, qui a été fait bien entendu sous l'égide de la Préfecture, en lien avec tous les partenaires et cela, depuis 2012. Je précise qu'on n'a pas attendu d'avoir quelquefois des alertes ou des pics de pollution, ce qui peut nous arriver, pour travailler à des solutions. Quand nous avions eu ce risque de contentieux, parce qu'on avait des mauvaises données notamment en 2011 sur la Place Pey-Berland où nous avons une station de proximité, nous avions pris toutes les mesures nécessaires s'agissant des transports en commun, s'agissant des bus qui n'étaient pas propres du Conseil départemental, s'agissant bien sûr de la fluidité de la circulation et s'agissant évidemment de la promotion des modes de transport d'eau et propres. Ça avait eu un impact important.

S'agissant de la pollution, je pense qu'il faut quand même dire les choses de façon extrêmement claire et quelle est la situation. Clément ROSSIGNOL le sait bien puisqu'il participait au Comité de pilotage sur ces sujets le 17 janvier dernier. Qu'est-ce qui se passe ? Sur Bordeaux et l'agglomération, nous avons à peu près 60 % de la pollution qui est importée. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous avons une marge de manœuvre sur 40 % de cette pollution, avec des leviers locaux. Les leviers sont de deux natures. C'est évidemment tout ce qui est lié à la lutte contre la pollution liée au trafic pour les véhicules polluants et ça peut être, selon les cas, évidemment ce qui est lié au chauffage urbain, quand on utilise soit des cheminées qui n'ont pas été ramonées, soit des poêles à bois qui ne sont pas conformes aux nouvelles normes anti-polluantes aujourd'hui.

Je précise qu'on n'a pas attendu non plus vos propositions en la matière puisque vous savez que ça fait longtemps que Bordeaux Métropole cofinance l'achat de poêles, pour pouvoir justement aider. Si j'ai bonne mémoire, on avait évalué la population à 8 000 personnes qui disposaient de poêles à bois. Donc on fait énormément de choses en la matière et nous allons continuer de le faire.

Par rapport à ce que disait Pierre également, je vous rappelle que dans le cadre de notre appel à projets pour lequel nous avons été également lauréats l'année dernière, donc « Ville respirable en 5 ans », nous avons demandé et proposé dans ce cadre-là la réalisation d'une carte stratégique de l'air sur l'ensemble de la Métropole. Cette carte nous a été proposée le 17 janvier, avec les éléments dont disposent également Clément ROSSIGNOL-PUECH et les élus qui étaient rassemblés autour de la table. Donc qu'est-ce que ça montre, contrairement à ce que vous avez l'air de dire ? Ça montre qu'il y a une distribution de la population selon justement les risques de pollution, qui est pour 76,8 % de la population, c'est-à-dire 604 000 habitants qui ne sont absolument pas touchés par un dépassement réglementaire et par un risque en la matière. Ça montre qu'il y a 23 % de la population qui peuvent potentiellement être touchés par un risque de dépassement réglementaire et ça montre qu'il y a très exactement 1 600 plus 100, c'est-à-dire 1 700 personnes dans l'ensemble de l'agglomération qui sont dans une zone, qui présentent souvent ou peuvent potentiellement présenter des risques de dépassement réglementaire. Donc je pense qu'il faut quand même remettre les proportions dans leurs justes valeurs.

Ce qui ne nous empêche pas d'avancer sur la définition des zones de circulation restreinte. Pour répondre à Madame MELLIER, nous avons eu un premier Comité de pilotage. Bien entendu, tous les élus vont être informés. Mais pour l'instant, nous en sommes juste aux études de faisabilité. On a acté le choix d'un cabinet en novembre 2016 si j'ai bonne mémoire, qui nous a fait une présentation de 10 scénarios puisque nous devons travailler à la fois sur les périmètres et à la fois sur l'impact des mesures que pourraient comporter ces dispositifs de réglementation de la circulation en cas de pollution ou de façon plus pérenne, de façon à avoir un impact

environnemental, mais également économique et sociétal, car il n'est pas question de ne pas accompagner nos concitoyens dans ce changement de comportement et dans l'aide à l'acquisition évidemment de véhicules moins polluants.

Pardon, j'ai été un peu longue. Sur les autres sujets ou la politique déchets, Dominique ALCALA en dira peut-être quelques mots. En tout cas, on a présenté ces sujets il y a très peu de temps en Conseil métropolitain, pour montrer justement toutes les avancées en la matière, les bons résultats obtenus avec une baisse qui continue sur la production de déchets ménagers. On est déjà au-delà des objectifs du Grenelle en la matière. Si j'ai bonne mémoire, c'est reprécisé dans le rapport DD, nous avons un taux de revalorisation des déchets de 91 % et nous sommes effectivement dans le cadre d'expérimentations dont on verra s'il est possible ensuite ou pas de déployer ce dispositif sur l'ensemble de la Métropole.

Sur la question de Climat-Air-Énergie, pour quand le futur Plan Climat ? Pierre le sait très bien. C'est ce que je rappelais au début de mon intervention, nous sommes depuis juillet 2015 dans un processus de concertation et de co-construction avec l'ensemble des 28 communes, avec l'ensemble des élus, avec l'ensemble des forces vives de notre territoire et l'ensemble de la population. Donc nous avons l'ambition d'avoir un nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial, un nouvel Agenda 21. Mais pour plus de visibilité et de simplicité, pour emmener de façon plus simple avec nous l'ensemble des acteurs, nous allons avoir un seul document qui sera notre nouveau plan d'action, avec le marqueur qui est la Haute Qualité de Vie.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je pense. Merci de ces réponses très précises et très développées. Monsieur ALCALA voulait dire un mot sur la gestion des délais... des déchets pardon, et non pas des délais.

M. Dominique ALCALA : Je vais essayer de tenir les délais, Monsieur le Président. Pour répondre simplement à Madame DELAUNAY, nous effectuons des mesures... Effectivement, nous distribuons autant que les usagers en voudront des composteurs individuels. Nous avons implanté des composteurs en pied d'immeubles. Nous en avons installé récemment un au niveau de l'Université, à Bordeaux I.

En ce qui concerne les mégots, nous travaillons notamment sur la Mairie de Bordeaux avec Jean-Louis DAVID et Stéphanie GIVERNAUD, élus à la Mairie de Bordeaux, pour la collecte des mégots et cela pourra être étendu à toutes les communes s'il le faut, si les candidatures se présentent tout simplement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Écoutez, je me réjouis de voir que notre Métropole est très fortement impliquée dans cette action pour ce que nous avons appelé dans les grands axes de notre plan de mandature une Haute Qualité de Vie sur tous les fronts : la gestion des déchets, la recherche d'une meilleure qualité de l'air, la circulation, la rénovation thermique des logements, etc. La liste n'est pas exhaustive. Nous ne sommes pas évidemment parfaits, ni même peut-être exemplaires. Mais en tout cas, je voudrais saluer à la fois l'engagement des élus et celui de nos services aussi. Je n'ai pas observé d'ailleurs que les propositions qui ont été faites au cours du débat soient parfaitement révolutionnaires. Elles accompagnent simplement ce que nous sommes en train de faire.

Je ne vais pas revenir sur la circulation. Je voudrais simplement dire que je partage assez largement le point de vue de Madame MELLIER. Nous avons un défi que nous ne parvenons pas à relever ou plus exactement que la SNCF est impuissante à relever, c'est celui du

développement du fret ferroviaire. J'avais demandé en d'autres temps que soit mis à l'étude un grand contournement ferroviaire de Bordeaux. Rien n'a été fait en vérité dans ce domaine.

Je profite de tout cela pour répondre à la remarque de Max GUICHARD, qui ne concerne pas ou très indirectement le développement durable. Je partage largement son point de vue sur l'évolution du régime turc aujourd'hui. Mais nous sommes toujours confrontés à la même difficulté. Est-ce qu'il faut pour autant interrompre notre coopération décentralisée qui s'adresse aux populations ? Est-ce qu'il faut priver les populations d'une ville comme Bursa de la possibilité d'entretenir des relations sur le plan culturel, sur le plan universitaire, sur le plan académique, avec une ville d'un pays démocratique comme le nôtre ? C'est un choix difficile à trancher.

Nous avons décidé néanmoins d'espacer nos relations avec Bursa. Nous ne nous rendrons pas sur place comme ceci avait été évoqué. On va donc essayer de geler un peu les choses. Mais de là à dénoncer purement et simplement la coopération, je pense qu'il y a un pas qu'il ne faut peut-être pas encore franchir. Laissons peut-être de l'espace à l'évolution des choses. Voilà un peu ce que je voulais vous dire sur ces relations avec la Turquie.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Mais nous allons maintenant passer au débat budgétaire. Vous avez tous une montre, mais je voudrais simplement vous signaler qu'il est 11 heures moins 10. Monsieur le Vice-Président.

Communication effectuée

Le rapport sur la situation du développement durable et le rapport de situation 2016 sur l'égalité femmes/hommes ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat préalable au Budget primitif 2017.

M. Patrick BOBET :

n°23 : «Budget primitif 2017 – Adoption » présentée par Patrick BOBET, non retranscrite

Le procès verbal n°57 du 24 novembre 2016 du Conseil d'Exploitation de la direction des restaurants et le budget de la régie des restaurants ont été remis aux élus ce jour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, le débat est ouvert. Monsieur CAZABONNE, Monsieur DUPRAT, Monsieur COLOMBIER et ceux qui s'inscriront ensuite. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Bien, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vu l'heure avancée, je viens de faire des coupes claires dans mon intervention et je me limiterai notamment à ce que j'ai estimé être essentiel. Nous féliciter pour ce budget 2017 puisqu'il augmente de plus de 4% pour atteindre 1,554 milliard. Tout ceci dans un contexte très particulier puisque nous avons assisté au transfert des nouvelles compétences des communes vers la Métropole, au transfert des compétences du Département vers la Métropole, au deuxième cycle de mutualisation et la poursuite de racket comme je l'ai dit en Conseil municipal, mais la poursuite des diminutions des dotations de l'Etat puisque de 2013 à 2017, c'est plus de 120 millions de DGF qui ont disparu. Ça entraîne, comme l'a rappelé le Vice-Président en charge des finances, une baisse du couple fiscalité/dotations de presque 1% cette année.

Malgré tout ça et j'insiste dessus, grâce à l'excellent travail de nos services, sous la direction de Frédéric GARNIER et sous la haute autorité du Vice-Président, Monsieur Patrick BOBET, nous sommes arrivés à maintenir un programme ambitieux d'investissement et d'équipement pour plus de 600 millions dont 388 pour le budget principal.

Cela également a permis l'aide aux communes, vous savez comme j'y suis attentif, 56 millions entre les attributions de compensation, la dotation de solidarité urbaine pour 33 millions et également le paiement du FPIC à la place des communes. Tout ça a été rappelé à l'instant.

Mais surtout et c'est dans mon domaine d'intervention au niveau de la Métropole, les aides apportées des CODEV, le FIC, les deux fonds de concours annoncés pour ce qu'on appelle « le plan piscine », et vous savez qu'il y a là aussi une urgence. Et enfin le soutien financier au développement des équipements scolaires en dehors des opérations d'aménagement dont déjà 8 millions d'autorisations de programme et 4 millions cette année ont été arrêtés.

Pour conclure, en tant que Vice-Président en charge de ce que j'appelle « la proximité », je ne peux que souligner et me réjouir de cette redistribution financière de la Métropole en faveur des communes, car comme vous le savez tous, les communes ont été plus impactées encore que la Métropole par les restrictions très lourdes des dotations. J'ai fait l'autre jour un calcul pour Talence, Talence on arrive à presque 19% de nos recettes qui ont été supprimées alors qu'on le voit bien au niveau de la Métropole, on atteint environ 12 %. Merci à la Métropole d'avoir continué à aider les pauvres communes que nous sommes, surtout Talence.

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, moi aussi, comme mon collègue Alain CAZABONNE, je voudrais remercier les services et le Vice-Président du travail qui a été fait, mais aussi de la méthode d'élaboration de ce budget. On a pu chacun dans nos délégations débattre et assister aux arbitrages et donc il n'y a pas de surprise dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui par rapport aux chiffres que nous avions discutés.

Je vais vous parler de la partie que je connais sans doute le mieux et vous l'avez constaté, qui est importante dans ce budget, c'est celle des transports. Côté investissement au-delà de l'extension de la troisième phase du tramway, on met en œuvre, dès ce budget, le SDODM. Ça veut dire qu'en l'ayant voté, il n'y a pas si longtemps que ça, on le met en œuvre assez rapidement, ce qui prouve que notre établissement peut aller vite dans certains domaines.

Le pont Jean-Jacques BOSC lui aussi, la mise à deux fois trois voies de la Rocade, voilà des gros investissements qui sont de nature à fluidifier et améliorer la circulation au sens large alors qu'on le sait tous, comme vient de le dire Alain CAZABONNE, les dotations diminuent, le fonds de péréquation augmente, c'est une équation extrêmement complexe qui est là maintenant

Côté fonctionnement, nous avons eu aussi à cœur de maîtriser les dépenses tout en améliorant le service. On a livré, il y a quelques jours, la ligne C, l'extension de la ligne C du tram, la desserte des nouveaux quartiers, et nous faisons face aux déviations de la ligne D, et la mise en place d'un dépôt provisoire dans quelques jours. Tout ceci fait des dépenses supplémentaires et nous avons continué quand même à améliorer, vous le savez, ce fameux ratio dont vous entendez parler, recettes sur dépenses. Il était de 29% au début de ce contrat, il sera de 34% en 2017. C'est une progression très importante et nous y attachons une attention particulière.

Les recettes augmentent là aussi de manière fortement et juste un mot pour terminer sur les validations parce que quand les chiffres sont bons, il ne faut pas se priver. C'est 140 millions de voyages qui ont eu lieu + 6% en 2016. Un sujet de satisfaction, c'est que les grandes agglomérations de France font moins bien que nous puisque nous sommes la première agglomération, Lille c'est +2%, Lyon c'est +3%, Bordeaux +6. Ce qui prouve que le réseau continue à attirer du monde. Nous avons le taux d'abonnés le plus important des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Voilà Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je voterai ce budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Ce budget primitif 2017 se veut résolument optimiste et c'est un exercice obligé pour tout exécutif.

Je ne ferai pas de procès bien entendu, procès d'intention au Vice-Président aux finances de présenter des chiffres erronés. Mais la présentation, outre le fait que la mutualisation n'aide pas à la clarté dans les comparaisons de dépenses et de recettes d'une année sur l'autre, n'amène pas à une étude toujours très claire.

On nous assène chaque année la baisse des dotations d'État, certes elle est réelle, pas moins de 18,3 millions d'euros. Pour autant, face à cette situation, les véritables mesures pour réduire les dépenses comme le ferait toute entreprise ou ménage privé, ne sont pas prises. Il faut dire que la métropolisation n'amène pas des économies, mais des dépenses supplémentaires.

À ceci s'ajoutent des subventions face au déficit des transports, des pompes funèbres ou par la fin du contrat de concession de l'eau potable, tout ceci se rajoute pour plus de 56 millions d'euros. Certes, le taux d'épargne brut n'est pas mauvais à 22,6%, comme la capacité de désendettement à trois années, mais hors dépenses transférées et c'est là où le bât blesse. Ces transferts alourdissent le poids des dépenses et ne sont pas compensés par les recettes. Ces derniers ramènent une fiscalité toujours plus lourde en augmentation, vous le remarquerez pour les entreprises, qu'elles soient de réseau avec l'IFER ou sur la cotisation foncière de ces dernières ou par la taxe sur les surfaces commerciales.

Quant à la taxe sur les ordures ménagères qui touche directement les ménages, elle a augmenté de plus de 20% en cinq ans.

À l'image des nouvelles régions, on nous a vendu la mutualisation comme facteur d'économies, d'allègement de charges pour les collectivités et les populations. Il n'en est rien, si ce n'est la discrète promesse que vous évoquez du reste dans le document budgétaire, que ces économies pourraient arriver à la fin de la mandature ou plutôt si ce n'est dans la mandature prochaine.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget primitif.

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, Chers Collègues, si le budget primitif précédent représentait l'année 1 de la Métropole, puisque c'est là où intégrait la plus grande vague de la mutualisation et une bonne partie des transferts de compétences, le budget primitif que nous présentons aujourd'hui est un budget « un petit peu d'ajustement » dans le sens où il intègre le cycle 2, mais celui-là n'est pas un choc par rapport au cycle 1, ce sont finalement les transferts de compétences ou d'équipements qui représentent un poids plus important sur ce BP.

Ainsi même si les comparaisons avec le BP 2016 ne peuvent se réaliser exactement, car le périmètre a évolué, on a quand même les principales références qui sont désormais en place et je veux juste m'inscrire en faux et je suis totalement scandalisée par le terme « erronés » qu'a employé Monsieur COLOMBIER dans son intervention précédente quant aux chiffres qui sont annoncés.

Quelques remarques rapides. Remarques rapides, un petit peu en désordre. D'abord en ce qui concerne le budget de fonctionnement où on peut voir sur cette année le poids et non le coût de la mutualisation par la modification des attributions de compensation sur cette année 2017 de 22 millions sur un budget de fonctionnement de 803 millions. En frais financiers, ça fait 2,6%, c'est quelque chose qui est tout à fait absorbable.

Deuxième remarque un petit peu plus gênante peut-être sur les charges de fonctionnement général qui, hors intégration de la mutualisation à périmètre constant, augmentent de plus de 2% alors que lors du DOB précédent, on nous avait annoncé une baisse de 6%. Il faudra peut-être avoir un regard particulier sur ce sujet avec un espoir que les autorisations d'engagement permettront une amélioration de ces charges à caractère général parce qu'on sait que ce n'est pas là forcément... c'est en même temps là où on a une possibilité d'économies et en même temps, on sait paradoxalement que nos marges de manœuvre sont relativement réduites en ce qui concerne ce chapitre.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, si je reste, pareil, sur un périmètre constant, on constate qu'elles augmentent de 4% c'est-à-dire à peu près de 9 millions. Cela s'explique pour la plus grande partie par ce que j'appelle « des réformes hors politique volontariste de la Métropole par elle-même ». Je pense par exemple à l'impact de la réforme sur les carrières, la revalorisation du point d'indice, etc.

Bien sûr que nous ne voyons pas encore les économies dont nous parlions sur les effets de la mutualisation. C'est parfaitement normal au bout d'un an, vouloir les brandir en avant serait totalement erroné. Mais vouloir ces économies à terme, ça, c'est tout à fait normal. Vouloir aller trop vite serait une erreur. Parce qu'au-delà même du coût humain qui bien évidemment n'est pas négligeable, je pense que cela impacterait beaucoup trop fort notre capacité à faire et on sait que c'est finalement là la faiblesse un petit peu de la Métropole.

On verra lors de la présentation du Compte administratif 2016 ce qu'il en est exactement, mais Monsieur le Vice-Président aux ressources humaines, Monsieur Alain DAVID, avait annoncé en réunion de Bureau, il y a de cela quelques semaines, qu'il y avait encore des réserves notamment 3 millions d'euros de réserves. Et je pense qu'à ce sujet-là, il va falloir, je sais, je me répète, mais ça me paraît important, penser à ne pas rationaliser dès maintenant les services communs, mais prendre le délai de trois ans en particulier sur les pôles territoriaux, une demande qui a été faite à plusieurs reprises.

Je dois aussi saluer le maintien des dépenses de redistribution dont parlait Monsieur CAZABONNE ainsi que celui des subventions même si on a demandé, mais je pense qu'on l'obtiendra sans problème, une amélioration de leur attribution, je parle des subventions par la commission *ad hoc*.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur la question du besoin de financement. Pour l'année à venir, on en est à la moitié par l'emprunt, 197 millions pour le budget principal et 113 pour les transports, ce qui paraît être des sommes très importantes. Mais si on compare avec les besoins de financement qui avaient été annoncés sur le BP 2016, on sent qu'il n'y a pas une très forte augmentation puisque, par exemple, sur le budget principal, on annonçait 202 millions de besoins d'emprunt. On est tout à fait à quelque chose à relativiser. D'autant plus, on le sait, vous l'avez dit Monsieur le Vice-Président aux finances, qu'on ne contractera pas tout et que, bien évidemment, il ne faut pas tout contracter.

Du coup quand on regarde l'encours de la dette à même périmètre, on constate, vous l'avez dit, qu'elle baisse de plus de 9%. Et si dans les faits elle est plus importante, c'est parce qu'on rembourse en une fois les transferts d'emprunt qui sont liés aux équipements métropolitains, quotes-parts d'emprunt pour la Ville de Bordeaux ou encore le Département de la Gironde.

On ne conteste pas du tout le fait de rembourser les quotes-parts en une fois puisqu'on est en capacité de le faire, faisons-le, c'est très bien, mais justement, remarquons qu'on est en capacité de le faire, que l'on est en capacité de faire passer notre annuité de 71 millions d'euros à

finalement 91 millions d'euros. Et remarquons du coup que les ratios, c'est vrai qu'ils sont en diminution, ils restent quand même tout à fait satisfaisants. L'épargne nette, hors cet événement exceptionnel dont je viens de parler, reste finalement à un bon niveau puisqu'elle ne baisse entre guillemets que de 1,26%.

Du coup, notre budget d'investissement reste préservé puisque nous notons dans le budget une inscription de 413 millions en autorisation de programme qui regroupe les crédits de paiement dont les exemples ont été donnés par Monsieur BOBET avec un certain nombre d'inscriptions ambitieuses.

Remarquons que les glissements sur notre plan pluriannuel d'investissement ne sont pas liés finalement à de véritables restrictions financières, mais on l'a déjà dit, à notre capacité à suivre et à réaliser tous nos projets. Alors je sais qu'on peut toujours insister sur les baisses de dotations de l'État. Il n'y a pas qu'en Conseil municipal Monsieur CAZABONNE que vous employez le terme de « racket », puisque vous l'employez également en commission, et je trouve que c'est un terme particulièrement fort et particulièrement rude. D'autant plus qu'on doit reconnaître, vous l'avez dit vous-même, que le budget est sain, qu'on s'en sort, qu'il est sain parce qu'on a été vigilant, qu'il faut continuer à l'être, la question n'est pas là, mais par pitié, arrêtons de hurler au loup tout de suite comme on le fait systématiquement, car je prends le pari que dans les années à venir, on ne sait pas encore quel loup viendra nous manger et là je ne sais pas quel terme vous emploierez, je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les loups... je ne sais plus ce qu'on dit : « Quand c'est flou, il y a un loup », « Quand il y a un loup, c'est flou », enfin bon. Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, une nouvelle fois sous l'effet de la mutualisation et des transferts de compétences, l'exercice de ce budget s'avère complexe et c'est vrai pas forcément toujours très facile à lire. Néanmoins, plusieurs constats apparaissent avec évidence dans ce budget et appellent de notre part un certain nombre de remarques que je détaillerai en essayant d'être le plus concis possible.

Ce contexte est, ne nous voilons pas la face, plutôt morose. Ça a été dit notamment avec la baisse des dotations de l'État. Et les quelques bonnes réformes qui auraient pu émerger à l'occasion de la Loi de finances ne se concrétiseront pas. Du côté de nos recettes fiscales, il nous faudra ainsi attendre encore pour voir la révision des valeurs locatives. De même, la proposition d'une dotation additionnelle climat faite à l'initiative du Sénateur écologiste Renaud DANTEC et soutenue par toutes les sensibilités, a été retoquée *in fine*. C'est dommage, ça aurait pu avoir un effet de levier pour les collectivités.

Seule bonne nouvelle, la mise en place à venir d'attributions de compensation en section d'investissement. Dans ce contexte délicat, le budget métropolitain qui nous est présenté aujourd'hui illustre un numéro d'équilibriste. Le rapport de présentation fait état d'une recherche d'économies et de maîtrise des coûts des projets, ce que nous ne pouvons que saluer, mais par ailleurs, persistent quelques participations à de grands projets fortement mobilisateurs de deniers publics comme la LGV ou la Rocade ; quand parallèlement des efforts sont toujours plus demandés aux très petites structures comme les associations.

Les crédits en matière de politique foncière sont maintenus. Nous en sommes satisfaits. Hélas nous attendons toujours l'opportunité d'un établissement public foncier. Et là, je pense que nous perdons, que nous avons perdu beaucoup de temps et qu'il sera très difficile de le récupérer. D'ailleurs à ce sujet, j'en profite, je ne sais pas s'il est là, pour interpeler notre collègue Patrick PUJOL sur ses récentes déclarations dans la presse et les médias concernant la frénésie de la

construction dont il s'estime victime sur sa commune. Nul ne l'obligeait à mettre en œuvre la destruction de la zone humide de la Plantation en la livrant aux promoteurs.

Quelques points positifs sont toutefois à souligner dans ce budget. Le déploiement de la gestion en autorisations de programme pour améliorer notre programme budgétaire. Comme nous le constatons d'année en année, nos inscriptions budgétaires dépassent très largement la capacité à faire de notre établissement, en témoignent les restes à réaliser. D'ailleurs, j'avais fait quelques propositions à ce sujet. Je pense que les directions territoriales, c'est très bien, mais elles sont aujourd'hui devenues quand même des gros mastodontes et je ne sais pas si elles ont la capacité à tout faire. Et notamment sur un certain nombre de grands travaux, je pense qu'une Direction des grands travaux qui pilote directement un certain nombre de dossiers permettrait sûrement d'alléger la charge de ces directions territoriales. C'est quelque chose qu'il faudrait envisager.

La bonne santé financière de notre établissement, toutefois quelque peu dégradée cette année par rapport à l'an dernier du fait de l'intégration de la dette du Grand stade notamment. J'ai bien vu la dernière intervention de Madame FERREIRA. C'est vrai que la santé financière de cet établissement est plutôt bonne. Ce qu'il manque, c'est vrai, c'est peut-être une ambition un peu plus forte. On est dans la gestion, mon Collègue HURMIC dirait la cogestion. On gère la mutualisation, ça se passe pas trop mal, mais c'est vrai que, quand on voit les défis, quand on voit le rapport du développement durable qui a été présenté tout à l'heure, quand on voit les défis qui s'annoncent à nous et quand on voit aussi l'image de Bordeaux, de l'agglomération bordelaise et de sa ville centre, qui a une très bonne image, il faudrait peut-être en profiter justement pour faire de cette ville une ville exemplaire et vertueuse, notamment en matière d'environnement en prenant un certain nombre de risques sur des dossiers, ça a été dit, sur les déchets, sur l'énergie. Je pense que là, on aurait les moyens justement de franchir un cap important.

Pour terminer et pour rebondir sur l'intervention de notre Collègue DUPRAT et je m'adresse à vous aussi Monsieur le Président directement. Premièrement sur l'extension de la ligne C tram-train du Médoc, ça a été dit, c'est un succès. C'est vrai que c'est un projet qui a été beaucoup débattu. Aujourd'hui on peut constater que dès Blanquefort, les rames sont pleines et je m'adresse aussi aux élus du Conseil départemental, il n'y a pas que des gens de Blanquefort qui montent dans ce tram, il y a des gens du Médoc et de l'ensemble du Département.

Et puis pour revenir au budget transport...

C'est très bien et tant mieux d'ailleurs, mais je rappelle qu'on a souvent été seul pour financer le tramway alors qu'il y a certains élus du Département, ex-élus du Département qui, par contre, n'hésiteraient pas à relancer le grand contournement et je ne sais pas avec quelles finances.

Et pour terminer sur les finances du transport, Monsieur le Président, vous avez reçu cette semaine Monsieur FILLON, le candidat aux élections présidentielles de votre camp, et dans son programme, il y a une mesure qui impactera lourdement notre budget, c'est la suppression du versement transport.

Je ne sais pas si vous avez lu ce point-là. Je sais que vous vous êtes ému sur un certain nombre de points sur son programme. Sur ce point-là, c'est un élément très dangereux pour les collectivités puisque s'il s'avérait qu'il puisse mettre en œuvre cette disposition, je ne suis pas sûr que les compensations liées à des subventions de l'État suffiront à maintenir le niveau de l'investissement des réseaux de transport des grandes collectivités. J'espère que vous aurez la possibilité de lui parler dans le creux de l'oreille pour lui dire que la suppression du versement

transport sera un impact très lourd sur les finances des collectivités et notamment des services de transport.

Monsieur le Président, pour conclure, comme l'an dernier, nous ne nous retrouvons pas totalement dans ce budget et nous nous abstiendrons, je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je voudrais remercier Monsieur CHAUSSET des conseils qu'il me donne pour nourrir mes entretiens avec Monsieur FILION, c'est vrai que ce point m'avait échappé. Merci.

Gérard CHAUSSET : Vous avez vu que je n'ai pas débordé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de m'avoir éclairé. Madame BEAULIEU ?

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers Collègues, après un Débat d'orientations budgétaires que nous avions jugé marqué par un certain glissement technocratique, je veux commencer par saluer la clarté de ce rapport et l'apport qu'il constitue pour identifier les principales lignes d'intervention de Bordeaux Métropole pour l'année à venir.

Évidemment, comme nous l'avions évoqué en décembre, ce budget est pris en tenaille entre la perte quasi-totale de levier fiscal local, la baisse insensée des dotations d'État et son désengagement dans ses compétences majeures telles que les routes, le ferroviaire, le risque inondation, etc.

Basé sur des prévisions optimistes, le rapport envisage une évolution de 3% du produit des impôts économiques sur le seul effet base. Dans le même temps, les prélèvements effectués par l'État sur nos budgets se poursuivent. Au travers de la baisse des dotations, dont la DGF qui baisserait de 6%, l'augmentation continue des prélèvements comme le FPIC qui atteindrait 7 millions d'euros.

Si notre établissement peut encore afficher une bonne gestion, c'est grâce à des taux d'intérêt particulièrement bas et surtout en raison d'une politique de restriction budgétaire qui touche en particulier le personnel métropolitain et les services communs. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la mutualisation, à moyens diminuant, ne peut pas être un objectif tenable dans une agglomération en croissance. Des Maires se sont déjà exprimés sur les difficultés de réactivité des pôles territoriaux qui sont sous-dimensionnés et cela s'exprime par une souffrance au travail qui n'est hélas pas évoquée dans le rapport lié à la mutualisation aussi présenté aujourd'hui.

Cela s'exprime enfin au travers du taux de réalisation qui se dégrade, au détriment de la sincérité de notre budget et au détriment de la réponse aux besoins. Les besoins sociaux sont importants et urgents sur les transports et le logement pour ne prendre que ceux plus importants. Il est à craindre que même avec un budget pour l'instant volontariste, le Conseil de Métropole soit mis devant des choix budgétaires impossibles qui feront qu'on ne choisira pas ce qu'il y a de plus adapté pour répondre aux enjeux à venir, mais qu'on nous demandera de choisir le moins onéreux.

Nous l'accepterons d'autant moins facilement que d'ores et déjà des choix clairs sont faits, qui nous paraissent contestables. Comment comprendre en effet la croissance soudaine du chapitre consacré à je cite : «La croissance des entreprises et du territoire ». 26 millions d'euros mis au service des filières sans aucune contrepartie quant à l'emploi, au niveau de rémunération et au type de production. C'est l'esprit du CICE qui se développe à tous les étages.

Un investissement massif en faveur des entreprises qui est aussi à mettre en regard de l'investissement d'à peine 3,7 millions sur l'année pour la politique nature. Un chapitre sans grands chantiers. Les projets « 55 000 ha pour la nature » qui sont pourtant complémentaires de l'effort de densification, sont ainsi les grands oubliés du dernier exercice budgétaire et ce budget le confirme hélas pour 2017.

Par contre, l'économie sociale et solidaire ne pèse que 3% de ce chapitre alors qu'elle représente 10% de l'emploi en France et au regard des engagements que prennent ces acteurs sur l'emploi, la formation et le type de production, c'est bien ce secteur-là que la collectivité devrait promouvoir en priorité.

Nous avons évidemment noté que les efforts sont maintenus à des niveaux élevés pour les transports et le logement. Les bilans même s'ils ne permettent pas encore de satisfaire la demande sociale sont plutôt positifs et nous avons aussi entendu des signes positifs comme votre intention, Monsieur le Président, d'appliquer une surtaxe sur les résidences secondaires à Bordeaux. Cette mesure déjà décidée à Paris rapportera entre 300 et 400 millions d'euros en 2017 tout en participant à la lutte contre le manque de logement. C'est une voie intéressante.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce budget 2017. Merci !

M. Alain TURBY : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne serai pas très long, je voudrais répondre à Madame FERREIRA et apporter mon total soutien à Monsieur CAZABONNE dans son expression sur le terme de « racket ». Heureusement que nous appartenons à Bordeaux Métropole parce que l'appartenance à cet établissement nous permet de continuer à faire sur nos territoires, encore que je nuanceraï mon propos notamment lorsque nous aurons à négocier le prochain contrat de CODEV, il n'est pas certain que nous ayons la même capacité à faire. Enfin en tout cas, on vérifiera à ce moment-là.

Dans nos communes, pour autant Madame la Vice-Présidente, cela relève littéralement du « racket ». La baisse de la DGF dans ma commune, je le prends toujours en exemple, pour 2017 est de 120 000 euros. L'augmentation mécanique de la masse salariale sera de 192 000 euros sur l'année à venir. J'aimerais savoir comment on peut encore générer de l'excédent de fonctionnement et financer l'investissement dans les communes ? Cela devient littéralement intenable. On commence à lire des chiffres de baisse de l'investissement public qui est de l'ordre de 60%. On prive le premier investisseur de France que sont les collectivités territoriales à faire et par voie de conséquence, nous pénalisons l'emploi des entreprises qui ont des carnets de commandes de plus en plus vides et forcément nous pénalisons l'emploi.

On nous demande de rationaliser, cette obligation de rationaliser se fait généralement sur les équipements parfois en décalage avec les besoins de nos concitoyens et je me permets simplement de le déplorer.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Chers Collègues, quatre remarques rapides sur ce budget primitif 2017.

Premier point, il y a une espèce d'unanimité là-dessus, la situation financière de la Métropole, en tout cas à ce stade, demeure satisfaisante et saine. Ça n'empêche pas que nous devons être vigilants sur l'avenir, mais on peut noter ce bon point, ce qui nous fait regretter aussi des augmentations de tarifs sur la population qui ne nous paraissaient pas absolument indispensables.

Deuxième point, ce budget est un budget encore de transition, nous commençons à voir l'impact de la métropolisation, on le verra un peu plus l'an prochain avec les transferts de grands équipements et on sait bien le temps qu'il faut pour que les choses se stabilisent, que les économies se produisent en termes de mutualisation. À chaque fois, je rappelle cette date, c'est entre 4 et 7 ans et à chaque fois vous me dites, Monsieur le Président, « J'espère que ça ira plus vite ». Nous espérons aussi que ça ira plus vite.

N'empêche qu'aujourd'hui, la mutualisation est telle et l'imbrication est telle avec certaines communes, notamment avec Bordeaux que nous aurons l'occasion de nous exprimer lundi en Conseil municipal et que je vous annonce d'ores et déjà que les élus socialistes métropolitains s'abstiendront sur ce budget primitif 2017 parce qu'il y a trop de sujets avec lesquels nous ne sommes pas d'accord au niveau de Bordeaux.

Troisième point, Gérard CHAUSSET l'a évoqué, j'ai lu attentivement le communiqué de presse d'hier soir suite à la réunion du Bureau et puis j'ai eu les propos des uns et des autres, c'est quel impact sur le budget de la nouvelle politique foncière et du fait que Bordeaux Métropole va adhérer à l'établissement public foncier Poitou-Charentes qui est étendu, c'est quelque chose qui n'est pas anecdotique. Je ne reviens pas sur le débat politique qui nous a animés pendant des années, je crois qu'une délibération passera au mois d'avril, c'est à ce moment-là que je m'exprimerai plus longuement sur ce point, mais là c'est juste une question financière précise.

Quatrième point, quelles sont nos grandes priorités pour les années qui viennent ? Nous avons un cycle de projets qui est enclenché, bien enclenché. Je répète ce que je dis, conseil après conseil, nous avons une prime forte donnée à la mobilité, je pense qu'il faut que nous sachions nous diversifier, qu'il y a d'autres enjeux pour que la Métropole continue à être agréable, attractive. La question de la nature qui a été évoquée n'est pas anecdotique même si des choses sont faites. La question de l'économie non plus même si j'ai bien en tête la convention qui a été passée avec la Région Nouvelle Aquitaine, mais je pense que nous sommes à un moment où il faut quand même qu'on se projette dans les années qui viennent.

Lors du dernier conseil, on a eu un échange sur combien de créations d'emplois, 7500, 4500, 3000 et tout. Je pense qu'il y a besoin là de peut-être remettre à plat un certain nombre de choses pour être bien sûr que nous sommes dans la bonne direction et il y a notamment aussi la question de la croissance de la population. Quand on voit comment les effectifs explosent dans les groupes scolaires, elle est peut-être un peu plus rapide que ce qu'on pensait à un moment.

Voilà les quatre remarques que je souhaitais faire, merci !

M. Patrick BOBET : Oui merci Monsieur le Président. Peut-être répondre autant que possible à chaque intervenant, mais rapidement.

Alain CAZABONNE se réjouit et nous tous, que l'aide aux communes, la redistribution soit conséquente. Je me suis interrogé sur précisément au niveau de l'ODEDEL, vous savez cet objectif de dépense locale qui a, comme par hasard, été autorisé pour les EPCI, 0,7 l'an dernier, 1,3 cette année. Une augmentation d'autorisation de dépenses. Je me demande si l'Etat n'avait pas anticipé cette redistribution sur les communes, sachant sur les communes sont en grandes difficultés. Je ne suis peut-être pas complètement dans la vérité, mais je me demande quand même, si ce n'est pas ça la vérité des choses.

Christophe DUPRAT, on se réjouit bien sûr avec lui de ce bon équilibre recettes sur dépenses qui monte à 34%. Malgré tout, ça laisse une charge pour la collectivité importante et bien évidemment, plus on fait de longueurs de tram et de longueurs de lignes de bus, plus finalement ça nous coûte quand même malgré la bonne réalisation de ces 34% dont on peut se réjouir bien évidemment. +6%, on en est très heureux.

Monsieur COLOMBIER, vous vous interrogez sur la métropolisation qui amène des dépenses supplémentaires. Je vais peut-être m'autoriser à taper en touche pour l'instant puisqu'Alain ANZIANI va y revenir dans un instant. Je complèterai si c'est nécessaire, mais je lui fais confiance pour vous dire la bonne réponse.

Véronique FERREIRA, les charges de fonctionnement augmentent de 2% certes notamment par les charges de personnel qui augmentent du fait de la métropolisation, mais aussi par l'effet *one shot* des dépenses de tous les déménagements qui sont quand même à hauteur de près de 5 millions et aussi par la CFE. Je parle à l'instant des chiffres de Christophe DUPRAT. Bien sûr cette CFE vient alourdir ces charges de fonctionnement.

Pour les remboursements d'emprunt, bien sûr que nous remboursions chaque fois que nous pouvons. Ce sont autant d'économies des frais financiers à venir. Bien évidemment c'est une bonne gestion, je crois que tout le monde le comprendra.

Gérard CHAUSSET pour les associations, je vous rappelle que nous avions demandé une baisse conséquente deux années consécutives et le Président avait accepté de geler cette somme-là. Vous nous dites que nous demandons des efforts aux associations bien sûr, une association certes est faite de bénévoles, ce n'est pas pour ça qu'il faut mal gérer une association. Je crois que nous, nous demandons à tous le maximum de rigueur dans cette gestion et cette année, je vous rappelle que c'est +11% qui est proposé.

Je ne peux pas vous laisser dire que les ratios se dégradent du fait du Grand stade, ce n'est pas possible. Que la dette augmente, pourquoi pas ? C'est la vérité, mais pas les ratios, ils ne se dégradent surtout pas puisque nous avons une annuité de 6,32 millions annuelle à rembourser avec une recette en face de 8,5. On ne peut pas dire que les ratios se dégradent, bien au contraire.

Madame BEAULIEU, je partage votre crainte sur les besoins sociaux qui sont importants, mais est-ce que c'est la Métropole seule qui doit répondre à tout ceci ? Il y a aussi le Département, il y a aussi les communes et nous apportons notre contribution.

Puisque je parlais de Gérard CHAUSSET à l'instant, je me souviens, Monsieur CHAUSSET, vous aviez parlé du 1% culture et donc pourquoi pas 1% nature. Et pour répondre à Madame BEAULIEU, nous sommes bien sur le 1% nature puisque nous sommes à 3,8 millions sur un budget principal d'investissement de 388 millions, c'est bien 1% très précisément. Je crois que c'est à peu près tout, Monsieur Président.

Simplement rappeler à tous nos collègues que nous aurons une DM en avril pour inscrire nos attributions de compensation en investissement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-Président. Nous vous présentons un budget solide. J'observe d'ailleurs qu'il n'a pas fait l'objet d'une véritable critique. Je ne reviens pas sur le contexte racket ou pas racket, si on cumule les baisses de dotations depuis 2013, on arrive à un chiffre proche de 200 millions d'euros, ce qui représente à peu près le quart de nos dépenses de fonctionnement, c'est dire l'impact de cette décroissance.

Comment faisons-nous face ? D'abord en essayant de mieux maîtriser notre dépense de fonctionnement avec un net ralentissement du rythme d'augmentation de ces dépenses, il faudra tendre la main dans les années qui viennent. Ça ne nous permet pas d'éviter complètement la dégradation de notre épargne, mais dans des limites supportables. Nous maintenons un très haut niveau d'investissement avec 591 millions d'euros au total. Je souligne que la moitié de ce budget d'équipement va à la mobilité, aux lignes de transport, etc. Notre endettement reste très

faible, c'est évidemment l'héritage, si je puis dire, de 10 ou 15 ans de bonne gestion de notre établissement.

Sur l'impact de la métropolisation et de la mutualisation, Alain ANZIANI y reviendra. C'est vrai que pour l'instant, c'est une charge supplémentaire. Dans cette charge, tout n'est pas reconductible, par exemple les dépenses de déménagement, il n'en reste pas moins que nous devrons être vigilants au cours des années qui viennent pour que la mutualisation des services en particulier se traduise par des économies d'échelle. Deux points ont été évoqués sur lesquels je voudrais dire un mot très rapide.

Établissement Public Foncier, nous en avons discuté hier en bureau et la quasi-unanimité s'est dégagée pour que nous acceptions la proposition qui nous est faite d'adhérer à l'Établissement Public Foncier d'État de la Région Poitou-Charentes qui va devenir l'Établissement Public Foncier d'État de la Nouvelle Aquitaine. On ne va pas reprendre le débat que nous avons eu par le passé. C'est un organisme qui existe, il n'y a donc pas de frais de création pour le constituer. Nous aurons une large part dans la gouvernance. Il nous a été précisé hier que cet établissement ne s'auto-saisissait pas, qu'il intervenait à la demande des collectivités. Il nous permettra de disposer d'un volant de 15 millions d'euros par an pour procéder à des acquisitions foncières. Je vous proposerai, lors du prochain conseil vraisemblablement, de délibérer positivement à l'adhésion à cet Établissement Public Foncier.

Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire Patrick BOBET, mais enfin je salue la persévérance de ceux qui continuent à mentir régulièrement sur l'incidence du Grand Stade, il n'y a pas de pénalisation de la Métropole, c'est totalement faux. Nous inscrivons une recette de 8,5 millions qui compense très exactement les charges supplémentaires de la Métropole y compris l'annuité de la dette. C'est donc une opération blanche. Ceci va nous conduire d'ailleurs à poursuivre le transfert des équipements d'intérêt métropolitain. C'est un débat que nous allons avoir à nouveau dans les prochains mois. Nos communes avaient été très prudentes du fait du calcul de l'attribution de compensation qui était totalement imputée au budget de fonctionnement. À partir du moment où la Loi de finances rectificative permet de ventiler fonctionnement et investissement, nous allons reprendre ce processus qui n'est que l'application de la loi d'abord et qui n'est que justice aussi dans la répartition des charges de centralité.

Je voudrais remercier tous ceux qui nous ont permis d'atteindre cet objectif. Le Vice-Président BOBET, l'ensemble des Vices-Présidents avec les discussions budgétaires qui ont été serrées et qui vont l'être à nouveau l'année prochaine, je préfère prendre les devants. Et puis notre Directeur Général des finances, Monsieur GARNIER, ses services et l'ensemble des services métropolitains. Je mets donc maintenant aux voix ce budget. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Il est donc adopté à une large majorité et je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE;

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Alain ANZIANI :

n°4 : «Rapport d'avancement de la mutualisation 2016 » présentée par Alain ANZIANI, non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Vice-Président, qui souhaite s'exprimer ? Monsieur GUICHARD, Monsieur RAYNAL, Monsieur BOBET ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, je vais démarrer par une parenthèse, c'est Alain ANZIANI qui vient de la faire dans ses propos, dans le cadre des relations sociales. Heureusement que nous sommes allés vite, c'est-à-dire heureusement que - je décrypte - heureusement que nous n'avons pas laissé le temps aux agents de participer, d'intervenir, de faire des propositions. En un mot, heureusement que le dirigisme a pris le pas sur la démocratie sociale.

Je ne suis pas étonné Alain de tels propos. C'est toute la philosophie antisociale de la loi EL KHOMRI, donc je ne suis pas étonné, mais quand même c'est un aveu remarquable.

Nous avons étudié ce rapport avec beaucoup d'attention. Enfin ceux qui ont pu puisque fait significatif, il n'a été présenté qu'en Commission des finances et non comme cela aurait été logique en Commission Administration générale. Fait significatif du prisme par lequel cette mutualisation a été menée. L'objectif entêtant de la réduction des dépenses publiques.

Si nous avions quelques doutes, la récente injonction de la Cour des Comptes adressée à la Mairie de Toulouse nous l'a rappelé récemment. Relayée avec délectation par le journal Sud-Ouest, la Cour des Comptes rappelait que la mutualisation n'est pas un outil mis au service de mieux de service public, mais bien une injonction à se conformer aux bonnes règles de la gestion libérale et à réduire le nombre de fonctionnaires au service des populations.

Pour revenir au rapport présenté par Alain ANZIANI, il donne des éléments intéressants sur la mise en œuvre des nouveaux collectifs de travail. C'est bien le moins que l'on puisse attendre après une autre période qui a fortement déstabilisé les équipes de travail, je viens d'en parler.

Nous avons, de ce point de vue, été satisfaits d'apprendre que le poste de psychologue du travail a été renforcé. Cela confirme que le malaise était grand. Il est donc urgent de maintenir un accompagnement psychologique et social fiable.

Pour le reste, tous les retours montrent ce que des Maires font valoir depuis longtemps déjà, il faut renforcer les pôles territoriaux en nombre et en moyens humains. Nous renouvelons notre proposition de passer de 4, au moins à 6 pôles territoriaux. C'est d'ailleurs, Léna BEAULIEU l'a bien dit tout à l'heure au sujet du budget, l'ensemble des moyens des services qu'il faut revoir à la hausse pour se mettre en situation de répondre vraiment aux besoins sociaux.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, après un an de la mutualisation, je veux exprimer pour ma part ma satisfaction devant l'état d'avancement de la mutualisation. La transition n'a pas été simple et d'ailleurs elle n'est pas encore totalement achevée, mais selon moi, le progrès n'a jamais cessé depuis les premiers jours de la mise en

place de cette réforme d'ampleur. Cette dynamique favorable d'ailleurs doit être saluée, car elle justifie et conforte l'ambition initiale.

Je ne rentrerais pas le détail de ce dont j'ai pu être l'acteur ou le témoin direct parce que le rapport très complet est le reflet fidèle, je pense, de cette année écoulée. Mais je veux quand même citer quelques éléments. Parmi les sujets qui sont encore en cours et qui montrent cette très heureuse capacité d'adaptation de la Métropole, et des services métropolitains et communs, je veux citer d'abord l'impressionnant chantier de l'achat public ; des marchés publics, très nombreux, très complexes qui ont pu être repris. Le chantier non moins complexe du foisonnement des applications informatiques qui appelle une rationalisation pour homogénéiser notre système d'information. Je crois que c'est 900 applications qui, aujourd'hui, ont été reprises par la Direction générale du système d'information.

Et puis enfin la déconcentration en cours des décisions en matière de ressources humaines pour améliorer la réactivité de nos services de proximité, en particulier au niveau des pôles territoriaux. Parce que c'est bien cette réactivité, Alain ANZIANI l'a très bien dit, c'est bien cette réactivité que les citoyens réclament et je veux notamment citer les efforts, même si Alain a dit tout à l'heure que c'était des services dans lesquels il y avait des améliorations à apporter, je veux quand même citer les efforts qui sont en cours en tout cas sur le pôle territorial Sud, on peut les mesurer, les efforts pour mesurer, rendre publics et améliorer les indicateurs qualité des services désormais métropolitains, des espaces verts, de la voirie et de la propreté.

C'est un élément important. C'est un élément aussi de transparence et je veux y voir en tout cas pour ce que je peux juger directement notamment sur Pessac, je veux y voir l'ambition justement d'améliorer la situation dans nos services publics dans ces domaines-là parce que la transparence ou la clarté n'était pas toujours au rendez-vous-même avant.

C'est ainsi, je pense, que nous nous mettrons sur la voie d'une qualité améliorée de nos services publics puisque c'est quand même le but ultime et au bilan, je pense que le pari est en train d'être gagné et je tiens à remercier très sincèrement et très chaleureusement l'ensemble des salariés de la Métropole, services métropolitains, services communs, services centraux aussi qui ont contribué à cette mise en musique, salariés également de nos communes parce que l'interface est un lieu toujours où se jouent toutes les difficultés, et puis bien sûr l'encadrement, j'en ai parlé, mais également les élus métropolitains et communaux puisqu'encore une fois l'interface est importante et l'autorité fonctionnelle appartient encore aux élus communaux - salariés, encadrement et élus - qui ont pu par leur implication donner à ce dossier majeur, je trouve, un tour plutôt favorable. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. La Ville du Bouscat, dès le cycle 1, a mutualisé ses services supports, finances, ressources humaines, juridiques et numériques ainsi que la propreté, les espaces verts et le garage. Ça correspond à plus de 50 agents. La dernière Conférence territoriale dont parlait Alain ANZIANI du pôle territorial Ouest s'est tenue au Bouscat le 19 septembre, après un été particulièrement chaud et sec d'où l'impression plutôt négative de l'entretien des espaces verts et même de leur propreté à cette époque de l'année.

Cette conférence arrivait à point nommé pour poser les difficultés avec les services et les cadres du pôle territorial et surtout pour chercher ensemble les pistes d'amélioration. Il est d'ailleurs apparu assez rapidement que ces pistes tournaient autour de l'anticipation, la coordination et l'information. De très gros efforts ont été faits depuis dans ces trois directions à telle enseigne que lors de la visite d'Eric ARDOUIN au Bouscat le 3 novembre, ils ont pu dresser un constat plutôt positif. Ce conseil est d'ailleurs fait par nos concitoyens, car nous ne recevons plus, je

parle sous contrôle de Bernard JUNCA, de récompenses... de remarques, pardon, de récompenses si justement, et de critiques de leur part. C'est un indicateur, je pense, de bon sens.

Enfin sur le plan financier, nous avions mardi soir notre rapport d'orientations budgétaires au Conseil municipal du Bouscat et quand nous comparons les chiffres réels avec ceux qu'ils seraient hors mutualisation, il y a déjà un léger gain.

En conclusion, aux deux questions que l'on peut se poser en termes de qualité et d'économies, la réponse est oui aux deux questions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Première affirmation, je ne suis pas un adversaire de la mutualisation. Je suis un observateur attentif de la mutualisation. Vous voyez la nuance. C'est-à-dire que moi, j'ai toujours pensé que les problèmes devaient être réglés au plus près de la population. La mutualisation, elle peut avoir des côtés positifs, il y a pour moi un impératif, c'est que l'on conserve la réactivité et la proximité et que, dans le même temps, on arrive à faire des économies parce que c'est un des buts de la mutualisation. J'ouvre un aparté d'ailleurs par rapport à l'intervention de Max GUICHARD, la Cour régionale des comptes dans son rapport ne nous avait pas donné une injonction parce qu'elle aurait été en dehors de ses missions, mais elle nous recommandait d'entrer dans la démarche de mutualisation au vu des coûts et des économies. Et j'ai répondu à la Cour régionale qu'elle devrait se rapprocher de la Cour nationale qui, après une étude de dix ans de mutualisation dans les intercommunalités, avait constaté hélas que pendant dix ans, il n'y avait que des dépenses supplémentaires, mais qu'on pouvait espérer des économies à terme.

Je voulais bien qu'on mutualise, j'ai d'ailleurs proposé de mutualiser un service qui était informatique, mais là quand on m'a annoncé qu'il y avait déjà deux ans pratiquement pour mettre au point ce qui était déjà mutualisé, j'ai dit : « On verra plus tard ».

Pour le reste, j'avais bien déjà dit, à plusieurs reprises, que les commandes groupées me paraissaient peut-être une démarche intéressante. En insistant toujours – et puis, je l'ai fait aussi en Bureau - attention aux commandes groupées, à avoir cette démarche d'allotissements, sinon nos fournisseurs locaux seraient exclus des marchés qu'on serait appelé à mettre au point.

Et puis il y a un autre point sur les marchés aussi, vous savez que c'est mon dada. Les marchés sont devenus tellement complexes. Je regardais l'autre jour à la Mairie de Talence, autrefois, on avait une personne qui s'occupait des marchés, aujourd'hui, il y en a quatre. Ce n'est pas qu'on ait quatre fois plus de marchés, c'est que la complexité de ces marchés et les marchés publics en particulier font que c'est devenu tellement compliqué qu'on a du mal à avoir parfois le meilleur prix. Une simplification du Code des marchés publics pourrait aussi entraîner des économies pour tout le monde, Ville comme Métropole.

Pour le futur encore une fois, je suis attentif à ce qui se passe, mais je serai toujours intransigeant sur la réactivité et ton rapport montre bien qu'il y a pu y avoir des problèmes et que tout ça doit aller dans le bon sens et s'améliorer, réactivité, proximité et économies. Voilà, le fin mot de l'histoire.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc a mutualisé, et nous nous félicitons que cette mutualisation ait pu se faire à la carte. C'est sans doute la réussite de notre objectif.

Après des débuts qui ont été un petit peu difficiles, les choses se sont très significativement améliorées à partir de la rentrée et la fin de l'année a même été excellente en termes de réactivité et de fonctionnement.

Deux domaines qui ont été mutualisés nous ont donné de grandes satisfactions, les affaires juridiques notamment et l'expertise de Bordeaux Métropole dans ce domaine pour une commune de 6 000 habitants était sans doute un gros plus et nous venons de vivre, depuis quelques semaines, le déploiement du système informatique et là je dois dire qu'il n'y a pas photo par rapport à ce que la commune était en capacité de faire. Et aujourd'hui, nous avons vraiment du matériel de grande qualité, un accompagnement, c'est ce que nous n'avons jamais connu. Et je dois dire qu'aujourd'hui, la mutualisation à Saint-Aubin dans les domaines des compétences qui sont les nôtres se révèle non seulement un service, une réactivité, et bien évidemment une économie.

Je voudrais remercier à ce niveau les services centraux, mais aussi le pôle territorial Ouest qui est sans doute le pôle territorial qui est le plus impacté par la mutualisation qui a dû faire face... déjà un pôle très important, puisque de nombreuses communes qui ont mutualisé, ils ont su répondre bien évidemment à nos demandes tout en faisant fonctionner ce qui était leur cœur de métier, le FIC, les CODEV, tous ces domaines-là qui venaient en plus de la métropolisation, même si quelques éléments supplémentaires en termes de personnel viendraient parfaire le tableau qui est là.

Tout comme mes collègues du Conseil municipal de Saint-Aubin à l'unanimité, si c'était à refaire, nous le referions avec enthousiasme.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TURBY.

M. Alain TURBY : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, juste quelques mots pour vous dire que, par rapport à la mutualisation en elle-même, je suis quelqu'un qui est connu pour son scepticisme pour les économies d'échelle à réaliser et je le maintiens notamment pour les collectivités et n'ayant que peu de ressources humaines à mutualiser. L'intérêt, il est pour ces collectivités de travailler surtout sur une amélioration du niveau de service et je crois qu'il est là l'élément qu'il faut souligner par rapport à ce que nous apportons aujourd'hui à nos concitoyens.

Aujourd'hui sur le terrain, vous savez que je me suis récemment exprimé au niveau de l'efficacité des services métropolitains, mais je voulais dire que ça va mieux et ça va beaucoup mieux. Il y a un réel investissement de la part des services, je le sens en tout cas sur les chantiers qui sont menés sur nos territoires, et je voulais profiter également de cette prise de parole pour souligner le travail mené par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information. Monsieur DUPRAT l'a fait, mais d'autres Maires l'ont fait également. Le travail est mené et c'est un chantier énorme qui est mené, on parle de 12 000 postes de travail concernés, ce n'est quand même pas neutre, il y a plusieurs milliers de boîtes aux lettres qui doivent être fusionnées, des systèmes d'information hétérogènes qui doivent fusionner. Le travail qui est mené est un travail qui n'est pas toujours visible, et je voulais vraiment tirer mon chapeau à l'équipe qui mène ce travail au quotidien. Voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : Comme quoi, il faut prendre son temps avant de juger. Petit à petit, on y arrive. Monsieur PUYOBRAU ?

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, merci Monsieur le Président, je voulais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier le Vice-Président en charge de la mutualisation pour le rapport très complet qui nous a été proposé et puis profiter de l'occasion qui m'est donnée

aussi pour venir confirmer l'intuition qui était la mienne s'agissant du fait de la mutualisation. La Commune de Floirac, par mon intermédiaire, s'est engagée assez vigoureusement dans ce processus de mutualisation. Aujourd'hui, après une année de recul, nous n'avons rien à regretter. Nous n'avons rien à regretter parce que les services qui nous sont offerts par la mutualisation nous renforcent dans notre efficacité au niveau du domaine juridique, ça a été énoncé, au niveau de la gestion des ressources humaines, au niveau de l'expertise financière aussi, etc. Je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous celles et ceux des élus de nos collaborateurs qui ont participé à ce mouvement et qui ont su faire preuve d'adaptation dans un contexte compliqué.

Rappeler aussi que s'il y a des économies d'échelle à attendre de la mutualisation, bien entendu elles ne sont pas manifestes d'ores et déjà. Quoi que. Au regard du volume transféré sur la Commune de Floirac par exemple, une cinquantaine de personnes, 52 exactement, on voit bien qu'à travers le GVT, nous avons commencé à réaliser des économies et les personnels qui sont transférés aujourd'hui travaillent dans des conditions tout à fait correctes au regard de leurs attentes et ne regrettent pas ce transfert, si je puis dire.

Aujourd'hui, je crois que le bilan est positif, j'en profite encore pour remercier la Direction territoriale du pôle Rive droite pour son efficacité, son écoute, le dialogue que nous avons pu mettre en place ensemble qui est la garantie d'une efficacité sur le terrain. Les Floiracaises et les Floiracais ne souffrent pas, au jour où nous sommes, de la mutualisation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. Déjà, je note une certaine unanimité du côté des Maires sur ces premières phases de la mutualisation, j'en prends acte. Il me paraît cependant important d'essayer d'avoir des éléments objectifs au-delà du sentiment des Maires qui est bien sûr important autour de deux sujets qui ont fait l'objet d'un certain nombre d'échanges entre nous sur la question de la mutualisation.

Premier sujet, c'est le ressenti du personnel et j'avais pu le dire dans un précédent Conseil métropolitain, il existe des outils, les arrêts maladie, des choses comme ça, des espèces d'analyse de l'état du personnel où j'aimerais bien qu'on ait des données objectives que je n'ai pas vues dans le rapport qui est très complet. Avec le recul, comment ça se passe et tout, parce que l'objectif est malgré tout que le personnel travaille le mieux possible pour eux-mêmes et puis aussi pour les services qu'ils apportent à la population. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, dans son exposé, Alain ANZIANI a parlé des marchés publics, on les avait eux aussi évoqués, des retards que ça avait pu entraîner pour les entreprises, y compris sur les mandatements et tout, et j'aimerais bien avoir des éléments là aussi plus objectifs sur les délais de paiement et tout, est-ce que maintenant on a franchi la bosse de difficultés et on est dans un plein bénéfice et dans une amélioration ou est-ce qu'il y a encore des marges de progression ?

Ce sont les deux remarques qui forment un tout. Ensuite, sur la question des directions territoriales que j'avais moi-même amorcées lors de la précédente mandature, je pense que l'objectif n'est pas simplement le nombre d'employés qu'il y a dans les directions territoriales, c'est la marge de manœuvre qu'elles ont et la capacité d'autonomie qu'elles ont sans qu'il y ait des allers-retours avec Mériadeck, et on sait bien que c'est quelque chose qui prend toujours un peu de temps.

Voilà les remarques que je souhaitais faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, pas d'autres demandes de parole ? Monsieur le Vice-Président.

M. Alain ANZIANI : Oui, j'ai peu de choses à ajouter, merci à tous ceux qui ont bien voulu témoigner de leur expérience et ceux qui ont témoigné de leur expérience, ils l'ont fait d'une façon positive. Merci à vous tous.

Nous ne sommes qu'à deux ans, c'est beaucoup, mais c'est en même temps relativement peu pour avoir de la distance. Je crois qu'il faudra que nous nous dotions d'indicateurs objectifs concernant le personnel, concernant je l'ai dit tout à l'heure les finances, concernant également la réactivité, il faut que nous formalisions tout ça.

Je pense également, c'est un point auquel nous sommes très sensibles, qu'il faut qu'on trouve l'équilibre entre d'un côté la grande machine centrale et de l'autre côté les pôles territoriaux. C'est en train de se mettre en place, et je trouve qu'il y a beaucoup de volonté de part et d'autre y compris du côté de la Direction centrale.

Je suis plutôt, par nature, pour déconcentrer d'une façon importante. On voit par exemple en matière d'ajustement du personnel qu'aujourd'hui, il y a la possibilité pour le pôle territorial lorsqu'il y a un emploi à combler provisoirement parce qu'il y a un arrêt maladie, il y a la délégation qui est faite pour que le pôle territorial puisse lui-même le faire sans remonter ensuite après à la centrale.

C'est aussi une affaire de culture. Je crois aussi que nos agents dans les pôles territoriaux, ils hésitent parfois, ils se disent : « Est-ce que, finalement, il ne faut pas que je demande ? », alors que finalement il y a un espace qui s'ouvre devant eux et qu'il faut qu'ils conquiètent cet espace, qu'ils s'installent dans cet espace de déconcentration en tout cas et c'est tout l'intérêt aussi des Conférences territoriales, on est vraiment dans un consensus total lorsqu'on fait nos Conférences territoriales. Et on se dit tous « Mais finalement la réactivité, la proximité » donc donner davantage de moyens aux directions territoriales ou aux pôles territoriaux avec cette idée non plus qu'on ne doit pas assister à un démembrement de la Métropole et que sur les grandes compétences, j'allais dire régaliennes, ce n'est pas le mot, mais sur les grandes compétences stratégiques, évidemment il faut que les services centraux aussi conservent leur autorité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, écoutez les échanges que nous venons d'avoir sont extrêmement encourageants, non seulement la catastrophe annoncée par certains n'a pas eu lieu, mais on peut dire que l'opération est réussie. Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été donnés, mais enfin le témoignage des Maires est aussi extrêmement important.

Pourquoi est-ce qu'on a jusqu'à présent réussi ? D'abord parce que le pilotage de l'opération a été bien assuré et j'en remercie Alain ANZIANI. Ensuite parce que la méthode que nous avons définie ensemble était la bonne : à la carte, volontariat, souplesse, progressivité, ça nous a valu d'ailleurs un prix Territoria d'or d'innovation territoriale. Si nous avions voulu imposer aux 28 communes le même schéma, on n'y serait évidemment pas arrivé.

La troisième raison de réussite, ça a été, je pense, l'implication de l'encadrement et je voudrais remercier le Directeur Général des Services, l'ensemble des Directeurs généraux de la maison, les Directeurs des pôles territoriaux aussi qui se sont vraiment beaucoup impliqués dans la mise en œuvre de cette réforme. Et puis l'ensemble de nos personnels. Il y a eu de l'inquiétude, Alain ANZIANI disait tout à l'heure qu'il y avait même eu de la souffrance, on peut le comprendre, c'est des déménagements, des changements d'affectation, des organigrammes nouveaux, mais au total, et là je parle aussi sous le contrôle d'Alain DAVID, on peut dire aujourd'hui que le climat

social est apaisé, nous avons un baromètre social qui va nous permettre d'avoir des indicateurs plus objectifs sur cette situation.

Je ne veux pas être beaucoup plus long sur ce constat. Bien sûr qu'il faut renforcer les pôles territoriaux, mais j'étais sensible à ce qu'a dit *in fine Alain ANZIANI*, il faut aussi qu'il y ait une cohérence dans les politiques métropolitaines bien sûr. On ne peut pas avoir quatre politiques différentes. En revanche, il y a une large part de déconcentration qui est encore possible.

Deux marges de progrès à l'avenir :

- la recherche d'économies, je n'y reviens pas, ça va prendre du temps,
- et deuxièmement, il y a encore des progrès à faire dans la réactivité des services, je pense à la propreté, je pense aux espaces verts, je pense aux travaux de voirie même si des progrès très importants ont été faits. Je pense qu'on peut encore s'améliorer.

Un point évoqué, je crois, par Vincent FELTESSE, sur les délais de paiement, on a beaucoup rattrapé, le Directeur Général des Services m'indique que pour les Communes, on est à trente jours, et même un peu moins, les choses sont en train de rentrer dans l'ordre.

Il n'y a pas de vote à proprement parler, mais je me réjouis quand même du caractère très positif de ce débat. Madame la Secrétaire de service.

Communication effectuée

M. Alain CAZABONNE :

Délibération n°5 : «Démarche de codéveloppement – Avenant sur la politique de la ville – Décision – Autorisation » présentée par Alain CAZABONNE, non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-Président. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? C'est Monsieur COLOMBIER, qui a demandé le dégagement.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Il s'agit, dans ce dossier, de mettre en place un avenant spécifique à la politique de la ville pour les communes possédant un ou plusieurs quartiers prioritaires ; en clair, des quartiers où le taux de population d'origine étrangère est particulièrement élevé, d'où la présence de problèmes récurrents subis par les populations.

Depuis des décennies, les milliards engloutis par la politique de la ville n'ont pas résolu les effets du gravissime problème de l'immigration dans notre pays, celui-ci s'aggravant d'année en année. Dans ce dossier, certains projets certes peuvent tout à fait se concevoir. Mais ces crédits viennent en supplément des 500 000 euros alimentant les actions que vous qualifiez d'insertion, de lien social, de citoyenneté, preuve en est que l'insertion ne se fait pas naturellement dans ces quartiers, que le lien social est plus que distendu, bien souvent du fait de la non-intégration de populations à la culture ou aux valeurs trop différentes, où la notion de citoyenneté avec les devoirs qui l'impliquent est trop souvent lettre morte.

Ces crédits déversés ne rempliront pas un véritable Tonneau des Danaïdes – je parle sur le plan national – et ne résoudront pas l'intégration de populations dites « sensibles ». La preuve en est faite. En cohérence avec mon opposition sur cette politique, je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Les positions du Front National sont bien connues sur ce sujet. On ne va pas prolonger le débat. Il n'y a pas d'autres interventions, pas d'autres votes contre en-dehors de celui de Monsieur COLOMBIER, pas d'abstention ? Merci.

M. Dominique ALCALA : Je prends le relais. Délibération numéro 19, délégation de Monsieur LABARDIN, Parcs de stationnement Allée de Chartres, Alsace Lorraine et Victor Hugo.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si nous voulons conserver le quorum, il y a deux conditions à observer, d'abord que vous ne partiez pas et ensuite, que vous soyez bref.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Michel LABARDIN :

Délibération n°19 : «**Parcs de stationnement Allées de Chartres, Alsace Lorraine et Victor Hugo – Principe de remise en régie des parcs à l'échéance du contrat d'affermage – Régie ParCub Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation** » présentée par Michel LABARDIN, non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui demande la parole ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Nous voulons nous féliciter de cette intégration des parkings bordelais dans le cadre de notre régie ParCub. Depuis de nombreuses années, celle-ci a fait la démonstration de son efficacité alors même qu'à sa création, elle a été fortement décriée. Pour notre part, nous voyons dans ParCub l'exemple même que le service public peut se gérer lui-même, sans faire appel à des entreprises privées. Cela devrait un peu plus interroger les élus de cette assemblée qui votent systématiquement les DSP, que ce soit sur les transports ou l'eau.

De même, nous restons convaincus qu'il faut en finir avec les externalisations qui se multiplient dans notre établissement et dans nos communes, affaiblissant chaque jour les compétences de notre établissement, détériorant les conditions de travail de nombreux personnels. Ces remarques faites, nous voterons pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, tout le monde fera de même ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Pas de participation de Monsieur DUPRAT. La délibération est donc adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

M. Michel LABARDIN :

n°20 : «**Liaison Gradignan – Talence – Bordeaux – Cenon : point d'étape et poursuite du projet préalablement au lancement d'une concertation - Décision – Autorisation** » présentée par Michel LABARDIN, non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DELLU, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FELTESSE. Alors, on commence, Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Je serai concis. L'indicateur qui baisse le plus dans notre assemblée semble être la glycémie.

À l'occasion de cette délibération, je voulais juste exprimer ma satisfaction concernant les travaux et études menés et d'ailleurs en profiter pour remercier les services.

Concernant cette desserte Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon, son utilité est très largement confirmée, avec des effets positifs sur la circulation et donc la pollution, mais c'est bien le moins, et des effets confirmés sur la fréquentation du réseau. Les hypothèses et celles de fourche vers Talence-Thouars et Gradignan sont intéressantes pour peu qu'une fois l'investissement réalisé, nous soyons en mesure de tenir financièrement les cadences attendues.

Alors, j'aurais été encore plus serein si sur la carte annexée à la délibération, avait figuré, fusse en pointillés, un pôle multimodal autour de la Gare de Talence-Médoquine. C'est donc un élément à ajouter sur les versions futures de nos documents. Étape positive donc que ce bilan sous l'égide du Vice-Président LABARDIN que nous devons également remercier. J'en profite pour plaider en faveur de la création d'un Comité de pilotage ou de suivi, dédié à cette desserte.

Je soulignerai néanmoins trois points de vigilance particulière et je souhaite attirer votre attention.

- Premièrement, il y a les incertitudes autour du périmètre exact des coûts d'investissement, à prendre en compte dans le calcul du bilan socioéconomique. Alors, le coût est aujourd'hui nettement en baisse, à 413 millions d'euros, et intègre sans vraie distinction des coûts qui relèvent directement du transport en commun, du tramway et des coûts qui relèvent plutôt de la très importante opération d'urbanisme qui accompagnerait le projet et notamment sur les boulevards.
- Deuxième point et ça découle du premier, il y a une incertitude sur le calendrier. Les opérations d'urbanisme sont longues. Nous en avons l'expérience. Elles le seront tout particulièrement sur les boulevards. On peut l'anticiper. Et donc lier la desserte à ces opérations fait courir le risque d'un décalage en réalité dans le temps de la mise en service pour les communes périphériques de la desserte. Le phasage des différents tronçons mérite donc tout particulièrement notre attention.
- Enfin, nous avons une incertitude et une inquiétude même sur la priorité. La délibération débute par la phrase suivante : « Parmi les trois projets en phase d'études opérationnelles inscrites au SDODM, figure en bonne place la liaison Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon ». Au regard de ce que je lis dans la presse et de ce que j'entends au sein de nos commissions de travail, j'ai la désagréable impression que cette bonne place n'est plus aussi bonne qu'elle le fut et qu'un autre projet à la fois plus occidental et septentrional à l'échelle métropolitaine nous vole la vedette et surtout semble devenu d'une priorité plus élevée que cet axe circulaire.

Je souhaite donc que soit rappelé le caractère prioritaire de cet axe Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon et notamment dans son calendrier, mais également dans les arbitrages impératifs sur le PPI qui suivront. Je cite le rapport afin que tous l'aient en mémoire « Ces chiffres de fréquentation font très nettement de ce projet celui qui a le plus fort potentiel de l'ensemble des projets du SDODM et qui contribuerait le plus à se rapprocher de l'objectif d'une part modale de 15 % ». Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, j'ai beaucoup d'inscrits et on le comprend, c'est un dossier très important. Je vous invite néanmoins à la concision si nous devons poursuivre nos travaux au-delà de 13 heures. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Bien, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais être très bref. Je vais d'abord noter que pour une fois, avec mon collègue DELLU, nous serons assez d'accord. C'est assez rare pour que je le souligne. Sur ce projet, nous avions eu des différends avec le Maire de Gradignan sur les tracés. Chacun avait ses priorités. Le tracé proposé

aujourd'hui nous convient à tous les deux. C'est donc effectivement dans l'intérêt de Talence, de Gradignan et des autres villes qui seront desservies.

Juste quelques remarques. Je sais bien que le TRI est devenu le nouveau veau d'or. Il faut faire attention. Je rappellerais simplement que lorsqu'on a lancé les lignes avec François SAGLIER, si on avait tenu compte de ce critère, on ne serait sûrement pas allé à Bacalan et sûrement pas sur Floirac et la Rive Droite avec sa fourche. Donc il faut en tenir compte bien sûr parce que les dépenses sont maintenant obligatoirement contraintes. Mais il y a aussi l'intérêt général de desserte et l'environnement puisque le tramway est quand même un des moyens les moins polluants qui existent à ce jour.

Pour le reste, il y a deux ou trois remarques que je voudrais faire. Attention et là, il faut être attentif au report modal notamment des véhicules, sur la sortie 16. Le franchissement de la Rocade, c'est la sortie 16. Il est important de conserver tout type de déplacement, avec une place plus ou moins importante au vélo, à la voiture et au piéton en fonction des évolutions de circulation.

Je m'adresse au Maire de Pessac. Il y avait eu à l'époque un engagement de son prédécesseur – vous voyez à qui je fais allusion – qui s'était engagé, si par hasard la Ville de Talence acceptait de refaire totalement le Boulevard de l'Université, à ouvrir la sortie de la Crabette. Ça ne s'est jamais fait. Je lui avais fait une suggestion à cette époque-là. Je comprends tout à fait qu'il ne voulait pas que les quartiers riverains soient irrigués. On aurait pu imaginer une sortie en cul-de-sac sur les parkings de l'Université parce qu'attention, l'Université, ce sont quand même 60 000 personnes sur place qui y travaillent. Donc la circulation par le Cours de la Libération à Talence est, pour l'instant, le seul point d'alimentation. Donc attention à ça.

Enfin, j'allais rappeler aussi qu'il est évident que la Médoquine est un point fort en termes d'intermodalité, qui amène un plus à cette ligne-là. Donc soyons attentifs là-dessus. J'ai assisté avec un certain nombre d'entre vous à la dernière réunion et Christophe DUPRAT représentait la Métropole. On a bien senti que les chiffres disent que c'est intéressant, mais que RFF est peut-être un peu frileux et nous avance des raisons de sécurité. On va voir ça bientôt puisqu'on a un déplacement sur place, de manière à ne pas être convaincu par ces réserves de sécurité qu'avance RFF.

Enfin, le dernier point porte sur l'arrivée à Thouars, il faudrait qu'on essaye de trouver un emplacement pour une espèce de parking de proximité pour le tramway.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est en fait une délibération d'étape comme ça a été dit, puisqu'elle propose de faire un point pour aller plus loin et surtout parce qu'on voit bien que le niveau d'étude qu'on a là est bien sûr insuffisant. On voit aussi qu'on est un peu dans l'aléatoire.

Moi, je voulais faire déjà un premier point pour dire que je n'ai aucun *a priori*, bien au contraire, pour une desserte de Gradignan en tramway. Si c'est justifié, ça ne me pose aucun problème. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point et ça a été dit dans ce dossier, il y a une prévision de fréquentation très importante et c'est tout à fait sympathique, sauf que ce sont quand même essentiellement les boulevards qui amènent ce gros potentiel de fréquentation. D'autre part, je pense qu'on est face à un projet de Gradignan jusqu'à Cenon, contrairement à ce qui a été dit, on n'en parle pas

depuis des années et des années. On parle de la desserte de Gradignan-Talence-Médoquine jusqu'au CHU depuis un certain temps et la liaison avec les boulevards qui peut être intéressante, on n'en parle pas depuis des lustres. C'est quand même un objet très long et qui, notamment par son passage sur les boulevards, risque de compliquer quand même ce dossier.

Donc moi, je suis dans une intervention positive. C'est-à-dire que la délibération telle qu'elle est, je ne souhaite pas qu'elle soit modifiée. En revanche, je souhaite faire une proposition. Quand je dis qu'on est un peu dans l'aléatoire, en modifiant de 4 % à 10 % la part modale du vélo – là, je souscris – on fait descendre le projet de plus de 500 millions à 413 millions. On n'a pas mis un coup de pioche, on n'est pas encore aux études de faisabilité. Donc on ne sait pas vraiment quelle sera l'enveloppe financière de ce projet au final et surtout, si on le fait tel quel, nous n'aurons fait qu'une partie des boulevards, certes importante, mais pas la totalité.

Donc ce que je souhaiterais et ce que je propose, c'est qu'on continue les études telles qu'elles sont. Mais en même temps, on décorrèle la partie Gradignan-Talence-CHU et la partie des boulevards. Si vous voulez que le tram arrive rapidement à Gradignan, il me semble que ça serait quand même vraiment intéressant d'étudier cette solution.

Alors, il y a toujours les histoires d'études socioéconomiques et tout ça. Mais on voit qu'il y a déjà une partie de la réponse dans la délibération. Et si on part sur un projet optimisé, avec un coût d'objectif en-dessous de 20 millions d'euros, avec de l'innovation comme de la conception-réalisation, quand on arrive au CHU, il y a la ligne A et on a le tramway. Donc je pense que le but en tout cas serait largement atteint, ce qui nous permettrait de réfléchir pour les boulevards dans son intégralité parce que là, le projet qui est proposé est bien, sauf qu'on met un tramway de Saint-Augustin jusqu'au Pont CHABAN-DELMAS, très bien. Quand on met le tramway en central, on aura très peu de possibilités de faire des aménagements sur les boulevards. Et puis, qu'est-ce qui se passe sur l'autre partie ? On aura Euratlantique, des boulevards qui vont être aménagés. Après, jusqu'à Saint-Augustin, rien. Et après, de Saint-Augustin jusqu'à Cenon, le tramway.

Excusez-moi, je pense que les boulevards ne doivent pas être pensés depuis Gradignan, ni de Talence. Les boulevards, c'est un axe d'agglomération et les boulevards méritent une étude d'aménagement urbain dans leur ensemble, avec des séquences, avec une vraie étude sur : « Quels types de transport, en central, en latéral ? Quels types d'études sociales et socioéconomiques ? Quel impact ? » Là, on va se retrouver en fait avec un tramway sur quasiment 40 % des boulevards. Mais le reste, on va le faire quand, comment, avec quels financements ? Donc je pense que là, il y a un vrai problème. Pour preuve, il y en a eu.

Alors, je suis intervenu là-dessus en Commission transport. Il y a une étude qui a été faite par l'A'Urba. Je ne pense pas qu'il faille prendre cette étude au pied de la lettre et pour argent comptant. Ceci dit, elle vous a été présentée, Monsieur le Président et elle a beaucoup d'intérêt. Alors, on m'a rétorqué : « Oui, mais c'est une auto-saisine de l'A'Urba ». Il n'y a pas d'auto-saisine. Je veux dire que l'A'Urba a une Présidente, elle a un Vice-Président et elle est dirigée par des élus. Donc cette étude de l'A'Urba a des partis pris et il me semblerait quand même intéressant qu'on puisse l'intégrer et poursuivre puisqu'on est sur un bilan d'étape, avoir une vraie réflexion sur l'aménagement urbain et les transports sur les boulevards.

Donc voilà le sens de mon intervention. Cette intervention ne souhaite pas enlever les articles 1, 2 et 3. Poursuivons et en même temps, cette intervention souhaite qu'il y ait un article 1 Bis, où on ait un projet qui soit étudié, où on décorrèle la partie Gradignan-CHU et la partie des boulevards. Il faut qu'on ait au moins cette vision.

Dernier point pour Thouars, pour la fameuse fourche, je pense que c'est une bonne idée parce que c'est vrai qu'elle permet un petit peu de trouver une solution entre Talence et Gradignan parce qu'on sait qu'il y a eu pendant longtemps des atermoiements. Ceci dit, j'attire votre attention, je ne suis pas contre le tramway à Thouars. Simplement que la solution qui est proposée, c'est un tramway toutes les 15 minutes à Thouars. Est-ce qu'un couloir de bus, un bon transport toutes les 5 minutes, cadencé toute la journée, ne serait pas mieux qu'un tramway toutes les 15 minutes à Thouars ? Alors, c'est vrai que ça revalorise, c'est vrai qu'il y a une image, c'est vrai que ça donne un autre sens. Mais en même temps, quand on regarde où c'est positionné, quand on regarde la grandeur de la fourche, je ne suis pas sûr qu'au bout du compte, les habitants du Thouars soient gagnants. C'est vrai que le tramway, c'est chouette. Mais si on l'a tous les quarts d'heure, je ne sais pas si c'est vraiment la meilleure des solutions. Donc ça aussi, je pense qu'il faut que ce soit bien étudié. Voilà, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je dis tout de suite que l'idée de déconnecter Gradignan de Pellegrin et puis la suite sur les boulevards me paraît une très mauvaise idée parce que ça fragilise complètement la rentabilité économique du projet et sa cohérence. Je voudrais rappeler à Monsieur CHAUSSET que dans le SDODM que nous avons adopté, il y a aussi une liaison sur la rue Lucien Faure, le Pont CHABAN, La Bastide, la Voie Eymet, le Pont Jean-Jacques BOSC et le bouclage des boulevards en rejoignant Pellegrin par le sud. Donc tout ceci est déjà pris en considération. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je passe.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah bon, pardon, vous passez. **Monsieur FELTESSE**.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président. Il est tard.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un constat que je partage.

M. Vincent FELTESSE : En même temps, ce dossier est tout sauf anecdotique. C'est vrai que c'est un dossier dont on parle depuis des années. Du fait des positions divergentes de Gradignan et de Talence, on a un effet loupe sur le passage Gradignan-Talence, mais on est sur quelque chose d'extrêmement structurant pour la Métropole bordelaise. D'abord en termes d'impacts financiers. Michel LABARDIN l'a dit à la fin de son propos : plus de 400 millions d'euros, ce serait l'investissement le plus important si c'était en tram, du SDODM. Je me permets juste de rappeler aux uns et aux autres quelques très grandes masses. Le tram-train du Médoc ou l'extension de la ligne C, ce sont un peu plus de 100 millions d'euros. La ligne D, ce sont 240 millions d'euros. Les phases 1 et 2 du tramway, c'étaient 400 et 300 millions d'euros si je me souviens bien. Donc on est sur quelque chose d'extrêmement important et au vu des contraintes financières, des priorités, je pense qu'il faut un peu s'appesantir là-dessus.

Deuxième point, j'ai bien entendu, Monsieur le Président, la réponse que vous venez de faire avec Gérard CHAUSSET. Mais moi, je suis sur une position qui est proche, voire similaire, de celle de Gérard CHAUSSET. Je pense qu'il y a deux dossiers en fait :

- la liaison Gradignan-Talence, avec un problème de rentabilité si on l'isole et que je vois bien,
- et d'autre part, la question du bouclage circulaire de la Métropole, qui est quand même une question absolument fondamentale.

Et là, je trouve que nous partons sur quelque chose de déséquilibré – je ne parle pas de Gradignan-Talence –, mais d'être juste sur du tramway éventuel sur la liaison CHABAN-Cenon alors qu'au Sud, on sait qu'il y a des choses extrêmement structurantes qui sont en train de se mettre en place. Ce qu'on va mettre en place sur les deux ponts, sur les boulevards, est un

projet sur les 5, 10 ou 15 années qui viennent, de même ampleur que les quais, voire supérieur en termes d'impacts sur les quais. Ce sont des impacts pas juste sur Bordeaux, pas juste sur les communes périphériques, sur l'ensemble de l'aire urbaine, avec parfois des effets d'évitement qui peuvent être négatifs. Je sais bien que nous sommes au sein de la Métropole bordelaise, que nous sommes là pour défendre les intérêts des habitants de la Métropole bordelaise, mais dans la période dans laquelle nous sommes, où les uns et les autres peuvent avoir le sentiment d'avancer à plusieurs vitesses, où il y a des populations en marge, qui décrochent et qui se radicalisent, on ne peut pas non plus ne pas avoir une vision un peu plus large à l'échelle du SYSDAU.

Donc c'est pour ça que je rejoins totalement la position de Gérard CHAUSSET. Continuons à avancer, mais essayons de voir s'il n'y a pas un 1 Bis qui ne va pas à l'encontre du reste, parce que sinon, je pense que nous sommes en train de mélanger des problématiques. Et je ne vais même pas sur l'avis d'opportunités, sur : « Faut-il le tramway jusqu'à Gradignan ou pas ou faut-il un peu avoir un retour sur expérience par rapport au BHNS Saint-Aubin ? » Je le dis juste en termes de méthodologie globale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Pour ma part, je veux exprimer mon total soutien à ce projet de tramway de Cenon jusqu'à Gradignan en passant par Bordeaux et Talence et je vais le faire à plusieurs égards. Alors, je le fais en introduction pour évacuer la question, de manière d'autant plus enthousiaste que ce projet de fourche me paraît encore plus prometteur que le projet précédent.

Premièrement au titre de Vice-Président chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Pour l'Enseignement supérieur, c'est une liaison qui me semble indispensable demain entre les différents sites majeurs d'implantation des établissements d'enseignement supérieur et des différentes universités. C'est une liaison qui me semble essentielle dans notre stratégie de mise en relation de l'ensemble du monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ça rejoint le deuxième point de mon intervention. C'est en tant que Président du Comité stratégique de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus. Alors, il y a évidemment l'aspect enseignement, je viens d'en parler, c'est la Recherche et l'Innovation. Et puis, l'OIM est centrée sur la santé et cette ligne permet de pouvoir faciliter les relations, en particulier pour le CHU, entre Pellegrin d'un côté et le Groupe Hospitalier Sud qui comprend les hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier ARNOZAN de l'autre, à travers le bouclage des deux lignes puisqu'elles permettraient de rejoindre la ligne B. Ça permet de compléter cette desserte universitaire et en même temps de compléter la desserte de la zone économique de Bersol et, à ce titre, de permettre une totale irrigation du territoire de l'OIM Bordeaux Inno Campus. C'est un élément qui me semble tout à fait adapté et essentiel pour le développement des activités dans cette OIM.

Troisièmement, je parle là en tant que Maire de Pessac et en même temps en tant que citoyen et usager des transports publics. Pour une fois, c'est une ligne qui romprait avec la logique simplement radiale, et permettrait d'avoir une ligne circulaire transversale. Il a été montré qu'elle permettrait aussi de pouvoir bénéficier d'un nombre majeur ou maximal de voyageurs, 74 000 voyageurs dans les projections. C'est ce qui permettrait aussi, par le report qui serait ainsi effectué, de contribuer à une amélioration de la qualité de l'air. On en a parlé en début de Conseil, avec des questions de différents projets. C'est l'ancien Président du Conseil général qui

en parlait et c'est vrai que cette desserte interne permettrait, là aussi, de faciliter le report au profit de transports en commun.

En tant que Maire de Pessac, c'est évidemment quelque chose qui contribuerait à une meilleure interconnexion de tous les modes de transports en commun qu'il peut y avoir, depuis effectivement la liaison Autres Voies Circulaires, que j'appelle de mes vœux et qui doit voir le jour. On en a encore parlé hier avec le Pacte Métropole-État. C'est donc la liaison BHNS, qui permet de relier l'aéroport avec la Gare de Pessac Alouette et au-delà, avec toute la zone de Bersol. Avec le tram et cette nouvelle ligne de tram, ça permettrait un bouclage que je trouve tout à fait utile pour l'ensemble des Métropolitains.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alain DAVID.

M. Alain DAVID : Merci, Monsieur le Président. J'adhère totalement au projet présenté par Michel LABARDIN. Je souhaite que les études soient accélérées, que ce dossier soit priorisé, qu'il n'y ait pas de saucissonnage dans ce projet. Je signale enfin mon souhait de voir un itinéraire Bis et ça correspond tout à fait aussi sur le tronçon CHABAN-DELMAS, pour soulager la ligne A qui est saturée aux heures de pointe et qui pose d'énormes problèmes.

Ça va également nous rassurer par rapport au souci sur la santé du Pont de pierre que nous avons. Si un jour, après les automobiles, c'étaient les tramways qui ne pouvaient plus passer sur le Pont de pierre, nous aurions là un itinéraire Bis tout trouvé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame ROUX-LABAT.

Karine ROUX-LABAT : Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais simplement et rapidement me faire le porte-parole de plusieurs milliers de Métropolitains et de Girondins qui se sont exprimés en faveur de cette ligne Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon ; Métropolitains et Girondins que nous avons rencontrés à Gradignan.

Cette ligne est une priorité pour trois raisons essentielles.

- Première raison, c'est une véritable porte d'entrée pour tout le sud de la Gironde. Cette ligne permet aux Métropolitains du Sud de rejoindre les zones d'emploi et de service à Bordeaux, à Bordeaux Lac et aux Bassins à flot, dans ces zones où se développent les centres de formation, les grandes écoles et les emplois. Devons-nous laisser les jeunes en apprentissage continuer de rejoindre le CFA de Bordeaux Lac en deux heures de temps de trajet, ce qui fait quatre heures par jour ? Je me pose la question.
- Cette ligne est également une priorité pour faciliter et fluidifier le trafic dans notre agglomération. C'est la première liaison transversale et circulaire de la Métropole. Aucune autre ligne ne rivalise avec sa rentabilité et son potentiel d'interconnexions. Cette ligne peut permettre de mailler le réseau et d'avoir très rapidement deux conséquences directes et très positives. La première, c'est de désaturer la ligne B qui a été victime de son succès et pour laquelle toutes les études menées n'avaient pas suffi à prévoir la très grande fréquentation des voyageurs. Autre conséquence positive, désaturer la Rocade et amoindrir le flux de véhicules qui convergent vers le centre de Bordeaux.
- Enfin, cette ligne est une priorité pour l'environnement. À l'heure où la pollution touche Bordeaux, pour nous, pour nos enfants, plus de trams, c'est moins de voitures dans nos villes et sur la Rocade, et donc moins de pollution. Cette ligne est un moyen très efficace de réduire la congestion automobile des centres villes, depuis Mérignac jusqu'à Villenave-

d'Ornon. En effet, quand la Rocade est saturée, les flux se déportent automatiquement et mécaniquement sur les villes limitrophes de la Rocade et cette congestion automobile est de plus en plus insoutenable. Il est indispensable de trouver une solution tant pour les usagers qui sont pris en otages dans ces embouteillages que pour la préservation de l'environnement de ces communes limitrophes, qui sont polluées par ces files interminables de voitures aux heures de pointe.

Monsieur le Président, Chers Collègues, à l'heure où les élus écologistes de cet hémicycle cherchent à proposer des solutions alternatives aux périurbains pour qu'ils lâchent leurs voitures, j'affirme que la ligne Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon est l'une de ces solutions alternatives.

Monsieur le Président, Chers Collègues, je sais qu'il vous arrive de visiter les installations réseau d'autres villes en France. Je vous invite à analyser les travaux et les réalisations du tram dans une ville qui est chère à mon cœur. Je veux vous parler de la Ville de Nice où les limites du champ des possibles semblent avoir été repoussées avec technicité et enthousiasme. Qui aurait pu imaginer possible que les presque deux kilomètres en deux fois deux voies de l'Avenue Jean-Médecin, en plein cœur de la ville, soient dédiés aujourd'hui aux piétons et au tram ? Qui aurait pu imaginer que le Quartier Saint-Augustin, point névralgique s'il en est entre l'aéroport et le quartier d'affaires de l'Arénas, se transforme peu à peu en pôle multimodal tout en gardant une circulation fluide ? Qui aurait eu l'audace d'imaginer l'Avenue Victor Hugo, autre grand axe du centre-ville, actuellement coupée à la circulation pour permettre la construction d'un tronçon de tram en souterrain ?

Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais reprendre le titre du dernier journal de Bordeaux Métropole pour vous dire que oui, nous allons avoir une Métropole à grande vitesse en 2017, avec l'arrivée de la LGV et que si c'est bien d'arriver à grande vitesse jusqu'à notre Métropole, c'est aussi intéressant de prolonger ce rythme à l'intérieur de ses murs. Nos concitoyens attendent de leurs élus de la vision, du courage et de l'ambition pour leurs besoins quotidiens. Après des années d'études, je pense que nos concitoyens attendent de nous de l'action et des réalisations. J'attire votre attention sur la nécessité d'accélérer la réalisation de la ligne Gradignan-Talence-Bordeaux-Cenon et pour cela, de lancer sans délai la concertation, car tous les Métropolitains auront demain un avantage avéré à utiliser cette ligne de tram ambitieuse et performante.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quel enthousiasme qui vous amène un peu loin, ma Chère Collègue. Je ne suis pas sûr qu'on ait des complexes à avoir vis-à-vis de Nice. On a un réseau de transport par tramway qui est plus étendu que cette ville, si je ne me trompe. Il le sera encore davantage quand nous aurons réalisé notre SDODM. Monsieur GUICHARD Max.

M. Max GUICHARD : Je vais faire très vite parce que je pense que j'ai loupé une étape. Alors, notre groupe a voté le SDODM, ce qui n'était pas naturel depuis que le SDODM existe, notamment parce qu'il y avait cette ligne circulaire. En effet, c'est une véritable révolution en plus de la ligne de ceinture, une véritable révolution dans notre appréhension, démarche des déplacements sur notre Métropole.

Je crains qu'il y ait un débat que j'ai entendu il y a très longtemps et qui parfois se poursuit un peu, du même type qu'avec la ligne de ceinture. Comment ? Par tranches, saucissonnement ? Enfin, je mets ça de côté parce que je sens une unanimité d'intérêt de cette ligne circulaire pour notre agglomération, que je soutiens totalement. Et je l'ai dit à mon ami LABARDIN, lorsque nous avons eu l'occasion de nous croiser. Par contre, ce que je ne lui ai pas dit et c'est là où j'ai peut-être sauté une étape, c'est que quand nous avons voté le SDODM, nous n'avions pas décidé du moyen de transport ou alors, il y a quelque chose que je n'ai pas vu, c'est-à-dire tram, BHNS. On

n'a pas décidé ça. Et là, je sens qu'on est sur le tram, c'est réglé. Je pense que nous, nous n'avons pas tranché. Mais peut-être qu'il y a des éléments qui peuvent permettre de ne pas trancher de suite quel mode. Mais en aucun cas, pas de remise en question de cette ligne et même, je soutiens totalement Alain DAVID, allez vite parce que c'est un besoin primordial sur notre agglomération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, tout le monde s'est exprimé. Non, pas encore. Alors, j'ai Monsieur HICKEL et Monsieur GARRIGUES.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, Chers Collègues, mon intervention va être raccourcie puisque Franck RAYNAL a dit l'essentiel de ce que je voulais dire dans la première partie. Je vais simplement ajouter 4 chiffres. La Métropole de Bordeaux, c'est maintenant 91 000 étudiants. Il y en a 50 000 sur Talence, Pessac et Gradignan, 18 000 sur Carreire et puis, le CHU, c'est 14 000 salariés. Il le sait mieux que moi. Donc vous voyez l'importance des personnes qui peuvent être concernées par cette première remarque.

La deuxième remarque est une remarque amusée, qui pourrait s'intituler : « Quand le vélo vole au secours du tramway » puisque c'est la progression escomptée de la part modale du vélo de 4 % à 10 % qui permet de voir ce projet d'un meilleur œil et en particulier de maintenir une circulation de voitures résiduelle globalement fonctionnelle sur les boulevards.

Cela a été dit, les points durs sont les boulevards. Mais aussi, quel embellissement et quel apaisement pour les habitants de Bordeaux et de la Métropole ! Bien sûr, il y aura des oppositions et nous sommes bien placés en ce moment à Gradignan pour savoir ce que les travaux d'ampleur peuvent avoir de perturbant, les travaux actuels et la perspective de grandes opérations futures.

En conclusion, Monsieur le Président, l'exemple du centre-ville de Bordeaux a été la preuve de ce que peut produire de particulièrement positif la volonté politique. Ayons la même volonté pour les boulevards et réinscrivons les 350 millions d'euros qui étaient inscrits au PPI de Bordeaux Métropole fin 2015 et qui ont disparu fin 2016, évidemment pour les années 2021 et suivantes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, je voudrais à mon tour me féliciter de tout le travail qui a été mené à la fois par Monsieur LABARDIN et tous les services. C'est un projet qui est absolument fondamental pour notre agglomération, pour toute l'agglomération, à la fois pour les habitants de tous ces quartiers, pour les étudiants – Franck RAYNAL et Daniel HICKEL le citaient –, mais aussi pour tout le tissu d'entreprises. Cette ligne va drainer effectivement beaucoup de territoires économiques très importants pour notre agglomération.

Je ne suis en revanche pas d'accord avec ce qui a pu être dit par Monsieur CHAUSSET et Vincent FELTESSE. Il y a vraiment une cohérence à avoir une desserte directe entre le Campus, la Place Ravezies et Cenon. C'est un territoire qui, aujourd'hui, n'est pas relié directement. Demain, nous allons avoir l'arrivée du BHNS, de la ligne D du tramway. De très nombreux étudiants habitants sur le cadran Nord-Ouest. Demain, ils seront contraints soit de passer par le centre-ville pour aller sur l'Université, soit d'utiliser des lignes de bus comme le Corol 35, des lignes de bus qui sont malheureusement peu fiables puisqu'engluées dans la circulation. Et ce tronçon aujourd'hui a une cohérence totale avec ce que l'on a voté auparavant, avec les projets qui sont en cours. Il va permettre demain de simplifier la vie de tous ces étudiants, mais aussi de diffuser davantage le logement étudiant sur l'agglomération, qui est aujourd'hui beaucoup trop

concentré autour du Campus. Il faut absolument que nous étendions de la manière la plus large possible à la fois les étudiants, les enseignants, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur. On a des projets notamment sur les Bassins à flot. Il est absolument indispensable de penser le projet dans sa globalité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mesure bien l'enthousiasme que tout ceci suscite. Mais enfin, les arguments se répètent. Donc on va conclure. Monsieur LABARDIN, je ne sais pas si vous voulez répondre. Comme il n'y a eu pratiquement aucune critique, ça n'appelle pas de longs développements.

M. Michel LABARDIN : Je peux tout de même répondre ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, certes, mais pour vous réjouir.

M. Michel LABARDIN : Et éventuellement comme Maire de Gradignan.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors attendez, je vais m'exprimer en tant que Maire de Bordeaux avant que vous ne vous exprimiez en tant que Maire de Gradignan, pour dire qu'en tant que Président de notre Métropole et partant du principe que cette liaison est inscrite au SDODM, je suis naturellement très favorable à cette liaison.

En tant que Maire de Bordeaux, je voudrais quand même vous rendre attentifs parce qu'il y a un très grand enthousiasme de toute la périphérie, au fait que ça passe sur les boulevards de Bordeaux. Donc il y aura une condition absolue à la réalisation de cette ligne, c'est que les boulevards soient traités comme les quais ont été traités. Il faut donc une opération concomitante de réaménagement complet des boulevards, ce qui fait que le chiffre qui a été donné doit être majoré de ces travaux concomitants.

Deuxièmement, nous avons encore des études à faire sur les conséquences, sur la circulation sur les boulevards. J'entends dire que ça va apaiser les boulevards qui vont devenir un peu comme le Cours de l'Intendance. Les études dont nous disposons, pour l'instant, montrent que la congestion de la circulation automobile entre Saint-Augustin et Ravezies augmente de 57 %. Donc ça mérite un approfondissement pour arriver à faire en sorte que cette ligne soit absolument aussi performante que nous le souhaitons tous.

Alors, Monsieur le Vice-Président, pour conclure.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, quelques éléments, non pas de réponse, mais de clarification.

D'abord pour Monsieur DELLU évidemment, la Gare de Talence-Médoquine est positionnée dans le cadre d'une future réouverture. Ce sera une interconnexion très efficace. Je voudrais dire que dans les 413 millions d'euros, il y a déjà des coûts d'aménagement urbain qui ont été exclus et au fur et à mesure que les études s'affineront, nous arriverons à une enveloppe beaucoup plus assurée bien évidemment. Comme vient de le rappeler le Président, il faut une enveloppe d'aménagement urbain pour permettre d'assurer la concomitance à hauteur bien sûr de la notoriété des boulevards.

Alain CAZABONNE l'a dit, il n'y a pas de difficulté entre nous et la solution de la fourche, qui est la plus pertinente, requiert notre assentiment commun. Je voudrais répondre à Monsieur CHAUSSET et Monsieur FELTESSE, qui se rejoignaient sur une décorrélation. Je crois qu'il y a une logique globale. On n'a jamais saucissonné entre les villes des projets d'axes structurants. Il

y a une logique pour l'Université et nos villes. Il y a une logique pour la Métropole et notamment les boulevards de Bordeaux. Ce serait dommageable, il ne faut pas rêver d'une ligne circulaire qui fasse l'ensemble du bouclage Rive Droite, Rive Gauche. En fait, au SDODM, il y a deux lignes, celle qui arrive du Campus universitaire Talence-Gradignan et qui va jusqu'à Cenon et une autre qui boucle de pont à pont, Pont CHABAN et Jean-Jacques BOSC, ensuite jusqu'à Pellegrin qui est inscrite dans les projets, qui a évidemment vocation à se réaliser.

Je dirais volontiers, Monsieur FELTESSE, que ce n'est pas l'éventuel désaccord entre Gradignan et Talence qui aurait empêché la réalisation d'études plus approfondies, mais bien la volonté d'étudier seulement l'axe Gradignan-Pellegrin qui est tout à fait insuffisant, et ne crée pas les interconnexions dont nous avons besoin. Nous le savons tous depuis l'origine.

Voilà, j'ai bien noté l'unanimité qui se renforce. Permettez-moi, Monsieur le Président, de conclure pour dire que nous sommes d'accord sur le fait que cette ligne étudiée depuis quelques années déjà est très prometteuse et très pertinente et qu'il faut y aller. Ce consensus est tout aussi prometteur. Nous sommes sur une échéance de réalisation de la prochaine mandature et la situation aura nettement empiré si nous ne prévoyons pas l'avenir. J'appelle de mes vœux que l'on ne tarde pas plus la concertation à l'issue de ces études. En tant que Maire de Gradignan, j'ai certes porté seul ce projet longtemps. Il ne s'agit pas de la ligne de Gradignan, il s'agit bien d'une ligne métropolitaine pour l'ensemble de nos villes.

Je voudrais rappeler à nos collègues que la situation de la congestion urbaine près de la Rocade s'est considérablement dégradée dans nos communes. Gradignan n'est qu'un exemple. Il y a eu de l'enthousiasme au départ, de l'attente, de l'impatience très forte aujourd'hui de voir nos situations de vie considérablement dégradées alors même que l'on parle d'élargissement de la Rocade, en réalité, la Rocade-Est est déjà à trois voies. Elle est saturée plusieurs heures par jour et nous connaissons une thrombose dans nos axes de communes, qui nécessite aujourd'hui d'être audacieux et de dépasser peut-être la simple satisfaction d'avoir beaucoup fait par le passé, même si la Métropole est remarquée dans ce domaine-là.

Une dernière réflexion sur le fait que la mobilité est au cœur de l'attractivité métropolitaine. Cette attractivité est certaine, mais la question de la mobilité est très stratégique et nous n'avons pas à rougir devant les réalisations de Nice ou d'autres métropoles. Je citerai pour exemple l'Agglomération de Toulouse qui a fait d'une priorité pour son développement économique de lancer une troisième ligne de métro du centre-ville vers le bassin aéronautique, pour un montant de 2 milliards d'euros. C'est extrêmement audacieux, mais ça montre bien que l'attractivité passe par l'amélioration substantielle des solutions de mobilité et c'est particulièrement vrai dans notre Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération, des abstentions ? Je vous remercie. Il nous reste 10 délibérations. Il est une heure et quart. On a le temps. Donc on peut continuer. Comment ?

Unanimité

Un intervenant : Vous ne pouvez pas les regrouper ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Si certains renoncent à s'exprimer, je veux bien. Il y a la 21.

Mme Anne WALRYCK :

n°68 : «Convention de partenariat entre la Poste et Bordeaux Métropole relative au déploiement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat – Décision – Autorisation »

M. Dominique ALCALA :

n°70 : «Actions expérimentales de réduction des déchets – Développement du compostage – Demande de subvention - Décision – Autorisation »

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce sont les élus communistes et verts qui ont demandé à intervenir. Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, comme vous le demandez, notre groupe est tout à fait favorable concernant les délibérations 68 et 70, à ce qu'elles soient insérées au procès-verbal. Je donnerais simplement les votes. Concernant la 68 et la convention de partenariat entre La Poste et Bordeaux Métropole, pour nous, ce type de partenariat met en cause le rôle de ce service public postal. Donc nous voterons contre.

Concernant les actions expérimentales de réduction des déchets, je vous demanderai l'autorisation de pouvoir avoir la possibilité de scinder trois votes. Concernant l'action expérimentale de collecte des déchets, nous sommes favorables. Concernant l'action de promotion et de développement du compostage, nous sommes favorables. Concernant la tarification incitative, nous maintenons notre vote habituel contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Elle est donc regroupée, elle est adoptée. Sur la 70, on ne peut pas saucissonner les votes. Donc il faut que vous choisissiez contre ou pour.

M. Jean-Claude FEUGAS : Contre

M. le Président Alain JUPPÉ : Contre, très bien. Donc voilà deux délibérations qui sont déjà adoptées si je puis dire par regroupement.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors, je reviens sur la 21. C'était le mécénat.

Mme Anne WALRYCK : Lancement de la démarche mécénat de Bordeaux Métropole.

M. Patrick BOBET :

n°21 : «Lancement de la démarche mécénat de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation »

n°22 : «Lancement de la levée de fonds en faveur de la restauration du Pont de pierre - Décision – Autorisation » présentée par Patrick BOBET, non retranscrite

M. Pierre HURMIC : Non, c'est la 22.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est la demande des Communistes et la demande des Verts.

M. Pierre HURMIC : C'est la 22 et pas la 21.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, non.

M. Pierre HURMIC : Excusez-moi, dont acte !

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est la 21.

M. Pierre HURMIC : Vous permettez ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Moi, je permets tout.

M. Pierre HURMIC : Oui, je vais être rapide, d'abord pour rappeler que nous n'avons aucune hostilité dogmatique vis-à-vis du mécénat. *A fortiori* dans cette période où les financements publics sont défaillants, nous sommes bien obligés de trouver de nouvelles sources de financement. Cela étant dit, nous considérons que le mécénat doit être encadré. La délibération définit bien ce qu'est le mécénat. La définition du mécénat nous est donnée. Cependant, une charte éthique qui nous est proposée impose la définition de ce que doit être l'éthique et pas seulement le mécénat. Vous regardez la définition dans le dictionnaire, ce que j'ai fait. L'éthique, c'est l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un.

Nous considérons que si cette charte prévoit bien des clauses permettant d'éviter les conflits d'intérêts et promouvoir la transparence, elle est dépourvue de toute clause concernant l'exemplarité des entreprises avec lesquelles nous allons contracter. Nous aurions souhaité que des conditions de déontologie soient énumérées concernant le choix des entreprises mécènes, en particulier pour bannir les sociétés qui pratiquent l'évasion fiscale de façon notoire ou qui bafouent certaines clauses sociales et environnementales.

Nous considérons que certaines sociétés et certains grands groupes bancaires peuvent profiter du mécénat, d'abord pour se donner une bonne image et aussi pour recycler sur le mécénat le fruit de leur évasion fiscale, si vous me permettez l'expression, pour blanchir le produit de leur larcin fiscal. Il serait totalement anormal que nous soyons complices d'un tel détournement de fonds qui doivent normalement revenir à la collectivité publique.

Donc nous demandons, au nom de l'éthique que cette convention est chargée privilégié, que ces entreprises-là soient écartées de toute convention de mécénat avec la Métropole.

Enfin, un dernier mot, nous pensons aussi qu'il serait opportun d'étudier les sources alternatives de financement que nous pourrions mobiliser, en particulier le financement participatif. Je ne développe pas, mais je pense que cela peut être étudié. Donc malgré ces réserves, nous voterons quand même cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, je parle sous le contrôle de Monsieur BOBET, mais rien ne s'oppose à ce que dans la Charte éthique qui sera élaborée, qui n'est pas encore élaborée, on prenne en considération ces remarques.

M. Patrick BOBET : Tout à fait. On peut peut-être rappeler que 70 % des mécènes sont des PME et des très petites entreprises. Ce ne sont pas des groupes.

M. Pierre HURMIC : Oui, mais vous avez BNP Paribas aussi dans le panier.

M. Patrick BOBET : Bien sûr. Mais 70 % ne le sont pas.

M. Pierre HURMIC : Oui, mais c'est pour les 30 % qui restent.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc il n'y a pas d'opposition sur cette délibération du mécénat ? Madame MELLIER, je croyais que vous ne vouliez pas parler tout à l'heure. Allez-y.

Mme Claude MELLIER : Le lancement du mécénat s'inscrit évidemment dans un contexte de restriction budgétaire nationale et locale. Nous l'avons vu avec le budget primitif puisque Bordeaux Métropole a perdu 197 millions d'euros de recettes depuis 2013, en raison de la politique de la maîtrise des dépenses publiques.

C'est en raison également de cet appauvrissement organisé de la puissance publique que les collectivités sont contraintes de chercher des modes de financement alternatifs. Cette culture du mécénat n'est d'ailleurs pas une nouveauté puisqu'ainsi que nous le rappelle à juste titre le rapport de lancement de la recherche de fonds pour le Pont de pierre, les grandes fortunes ont toujours eu à cœur de s'occuper du patrimoine local. Je rappelle que Pierre BALGUERIE-STUTTENBERG, grâce à sa fortune acquise par le négoce colonial, finalisa le financement de la construction du Pont de pierre et en retira un droit de péage que les Bordelais ont continué à payer pendant 90 ans.

Tout comme le partenariat public/privé, le mécénat est loin très loin d'être une idée neuve. Disant cela, nous ne nions pas l'attachement des Bordelais, les plus fortunés comme les autres, à leur patrimoine et leur engagement pour permettre son entretien. Les phénomènes de financement participatif et populaire sont un bon signe dans une époque que l'on décrit trop souvent comme marquée par l'individualisme et le repli sur soi.

Je fais simplement remarquer un fait que révèle la Fondation de France dans son étude récente sur l'origine des dons. « Ceux-ci sont d'autant plus massifs, dit la Fondation de France, dans les régions où la puissance publique est absente ». Moins de service public, plus de recours aux financements volontaires et ciblés. Ce n'est pas la vision que nous voulons porter pour l'avenir de l'impôt dans notre pays et du consentement de celui-ci.

Cette démarche de mécénat pose enfin la question des relations de la collectivité avec les grandes entreprises du bâtiment ou de l'immobilier. Je note de ce point de vue que peu de réponses ont été apportées aux inquiétudes exprimées en Commission finances notamment, sur les moyens qu'aura notre établissement de se prémunir des risques de pression et des grands groupes. Donc on l'a dit, la Charte éthique proposée est bien légère, il faut la renforcer.

Le fait que la première recherche de fonds concerne le Pont de pierre est évidemment un symbole important. Les Bordelais y sont d'autant plus sensibles que ce Pont sera progressivement débarrassé du trafic automobile. Je vois pour ma part l'avenir fait de justice fiscale et enfin débarrassé de l'emprise des puissances d'argent. Je dois peut-être être ringarde, mais notre groupe votera contre les deux délibérations.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Donc vous avez traité les deux délibérations. Vous votez contre la première. J'ai bien compris que Monsieur HURMIC ne votait pas contre, sous réserve de l'amélioration de la Charte éthique.

Sur la deuxième qui concerne la levée de fonds en faveur de la restauration du Pont de pierre, Monsieur BOBET me permettra d'intervenir, pour parler précisément de la situation de ce Pont parce que, naturellement, il suffit de lancer une proposition pour que tout de suite, elle soit dénaturée. Contrairement à un article flamboyant publié il y a 48 heures, il n'a jamais été question de fermer le Pont de pierre définitivement. Il s'agit de faire une expérimentation sur une durée limitée de deux mois, aux mois d'août et de septembre de cette année. On avait déjà envisagé de le faire l'année dernière et puis, on l'avait reportée du fait, d'ailleurs, de la Fête du Vin.

Pourquoi ? On constate que d'ores et déjà, le Pont de pierre est devenu en réalité un Pont principalement dédié aux déplacements doux. La circulation automobile y a baissé de près de 30 % depuis 2012 alors que le nombre de cyclistes est en très forte hausse, 6 000/jour. Le Pont de pierre ne représente que 5 % des franchissements automobiles quotidiens de La Garonne, 5 % des franchissements automobiles, 73 % des franchissements à vélo. Donc ça vous donne la proportion de chacun de ces modes de déplacement.

Par ailleurs, le tiers des automobilistes qui empruntent le Pont de pierre vient d'une commune hors Métropole. Nous avons tout intérêt à les inciter à s'arrêter avant, dans un parc-relais ou à faire du covoitage.

Enfin, compte tenu de la très forte croissance de l'usage du vélo, le nombre d'accidents sur l'Avenue Thiers et sur le Pont de pierre est à la hausse et commence à poser véritablement problème, d'où l'idée d'expérimenter pendant deux mois une solution qui réserveraient la voie entrante de l'Avenue Thiers vers les quais aux vélos et aux déplacements doux, c'est-à-dire essentiellement aux piétons.

Un certain nombre d'études a déjà été fait par les services, qui montre que cette fermeture provoquera un fort report modal puisque sur les 1 000 véhicules/heure disparaissant du Pont de pierre, du fait de sa fermeture, simplement 500 continueraient à franchir la Garonne, le reste se reporterait sur les modes de transport collectif.

Les conditions de circulation sur le Pont Saint-Jean, où se reporterait la majorité des voitures, seraient tout à fait satisfaisantes. Il est loin d'être saturé. On aurait une baisse importante de la circulation sur l'Avenue Thiers, c'est vrai. Bref, un certain nombre de modélisations a été fait. Mais rien ne vaut naturellement l'expérimentation et c'est pour ça qu'il faut envisager de la lancer. Alors, on me dit : « Pas de concertation ». Évidemment qu'il n'y a pas de concertation puisque c'est au mois de juillet. Donc la concertation va se dérouler maintenant. J'ai reçu une lettre des Maires de la Rive Droite, qui demandent à être associés. Naturellement, nous allons nous réunir pour voir les conséquences que ça peut avoir sur la desserte de nos communes depuis la Presqu'île jusqu'au Floirac naturellement ou à Bouliac. Il y aura aussi une concertation avec les commerçants, avec les riverains. Nous avons trois ou quatre mois devant nous avant de lancer cette expérience.

Voilà très exactement de quoi il s'agit. Il n'y a pas de travaux à faire ou pratiquement pas. Donc ça ne coûte pas cher de faire l'expérience. Il n'y a pas de travaux à faire pour l'expérimentation naturellement, il y a des travaux à faire sur le Pont pour d'autres raisons. Et deuxièmement, si ça ne marche pas, on arrête du jour au lendemain. Si on constate que les inconvénients sont supérieurs aux avantages, on peut immédiatement rétablir les flux de circulation habituels. C'est dans cet esprit que cette opération sera lancée.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce dossier, en passant la parole à tous ceux qui veulent maintenant s'exprimer. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Monsieur le Président, nous prenons donc acte effectivement de votre intervention. Toutefois, en tant que Maires de la Rive droite, nous aurions aimé être informés plus en amont de l'initiative que vous avez prise en tant que Maire de Bordeaux. Puisqu'ici, nous sommes dans un système de cogestion, il aurait été nécessaire que nous puissions aborder ce projet ensemble, fusse-t-il sur cette phase d'expérimentation. Vous nous proposez donc de l'aborder et de le travailler après la phase d'expérimentation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avant, avant. Non, Monsieur PUYORAU, vous m'avez mal compris. Je vous ai dit que jusqu'au mois de juillet, nous avons le temps de nous concerter. Donc je vous propose une réunion dans les 15 jours, c'est-à-dire avant la phase d'expérimentation, pour qu'on se mette d'accord sur les conditions de l'expérimentation. C'est ça que je vous ai proposé.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Toutefois, je maintiens, Monsieur le Président, que nous aurions aimé, au préalable et avant cette phase expérimentale, que des études soient réalisées en termes de report de la circulation sur les possibilités de passage de la Garonne. Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, les divers points de passage sont déjà surchargés. Nous craignons, à tort peut-être, que la fermeture définitive du Pont de pierre, si effectivement l'expérience le démontrait, ne vienne altérer les conditions de circulation de nos concitoyens.

Lorsque nous disons ça, ne vous méprenez pas sur nos propos, nous ne disons pas qu'il ne faut pas consolider ce vieil ouvrage emblématique du patrimoine bordelais. Non, absolument pas. Il faut y faire le travail qui est nécessaire à sa pérennité. Nous ne sommes pas contre une amélioration de la qualité de l'air respirable sur Bordeaux. Au regard des différents travaux qui vont être lancés sur la Rive Droite, que ce soit sur Niel, que ce soit sur les Quais de la Souys, avec le Pont Jean-Jacques BOUC, la grande salle de spectacle, etc., nous regrettons de ne pas avoir pu en amont échanger là-dessus, plus en profondeur, et nous souhaiterions effectivement déterminer ensemble quels seront les critères qui feront que nous pourrions valider et nous engager sur la validation de la mise à disposition du Pont de pierre aux piétons, aux vélos et aux transports en site propre, supprimant ainsi le passage des véhicules. Voilà ce que nous regrettons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne sais pas pourquoi vous le regrettiez puisque c'est ce que je vous propose.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Vous le proposez puisque nous avons réagi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, pas du tout. Nous allons le faire. Il y a bien un moment où il faut annoncer la couleur. À partir du moment où je dis qu'on va lancer l'expérience, on engage la concertation. Je ne comprends pas les regrets. Je vous le répète, dans un délai aussi rapide que possible, il faudra réunir 5 ou 6 maires. Nous allons mettre sur la table les quelques études dont nous disposons et puis, nous déterminerons ensemble la période, les modalités, etc.

Donc ce que vous souhaitez est parfaitement non seulement possible, mais souhaitable et c'est ce que je vais faire. Madame AJON.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Avouez, Monsieur le Président, qu'il aurait été nécessaire que vous nous préveniez, nous avons été prévenus par la presse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non. Il n'est pas nécessaire que je vous prévienne. À partir du moment où je lance une idée en vous disant que je vais vous voir, je pense que j'ai fait ce que j'avais à faire. **Madame AJON**.

Mme Emmanuelle AJON : Je vais compléter les propos du Maire de Floirac, auxquels j'adhère complètement et pour être rapide parce qu'il est tard. En effet, en parler auparavant, avant d'en parler à la presse, aurait permis de vous dire, Monsieur, que le choix du mois de septembre est périlleux et ne reflète pas la connaissance de la vie de La Bastide.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a que vous qui connaissez La Bastide, c'est bien connu.

Mme Emmanuelle AJON : Je vais essayer de terminer. Si vous ne me coupez pas la parole trop souvent, je pourrais terminer rapidement. En effet, le problème de cette décision unilatérale, avec une discussion qui va peut-être arriver, pose un problème en particulier sur les transports en commun. Aujourd'hui, que l'on fasse des travaux sur ce Pont et qu'on réfléchisse sur la mobilité et la pollution est une très bonne chose. Par contre, aujourd'hui, les transports en commun sur les heures de pointe sont déjà complètement saturés sur Bordeaux Bastide. Les trams sont pleins et en septembre, moment de rentrée, je pense que vous le savez, de nombreux lycéens, collégiens, étudiants, jeunes parents, sont là pour prendre ensemble à la même heure le tram et les bus, qui sont aujourd'hui saturés, dans lesquels ils ne peuvent rentrer et doivent attendre plusieurs passages avant de pouvoir utiliser le transport en commun.

Votre décision, sans réflexion amont, de prendre le mois de septembre, est un otage pour les Bastidiens, qui vont avoir leur transport en commun encore plus saturé puisque bien entendu, il y aura un rapport modal sur le transport en commun. Très bien, mais celui-ci va avoir un double effet : de plus en plus de Bastidiens vont reculer pour prendre les transports en commun ou alors, seront complètement pris en otage.

Donc Monsieur, votre décision unilatérale et devant la presse avec une discussion après, a oublié de réfléchir sur l'embouteillage, sur la Rive Droite et les Bastidiens qui ne pourront plus prendre et avoir accès aux transports en commun aux heures qui sont les plus importantes dans leur vie quotidienne.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame, de votre esprit toujours très coopératif et très ouvert à toute espèce d'initiative. Je précise que naturellement, j'ai demandé à TBM, Tramway et Bus de la Métropole, d'étudier le renforcement de la fréquence de la ligne A de tramway en Rive Droite pendant la période d'expérimentation, ce qui répond très exactement à ce qui vient de nous être dit.

J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre. Nous allons faire de la concertation pendant 4 ou 5 mois. Donc cette espèce de procès qui consiste à dire que c'est une décision unilatérale, est absurde. Il y a bien un moment où il faut lancer une idée. J'ai lancé une idée, j'ai fait une proposition. On se met autour de la table. On définit les conditions dans lesquelles elles vont se dérouler. Si ce n'est pas septembre, ce sera juillet et août. Moi, je suis tout à fait ouvert à ça. Il faut bien que quelqu'un bouge de temps en temps. Votre immobilisme absolu et votre refus de toute espèce de nouveauté, vous feriez bien d'y réfléchir dans un autre contexte aussi parce que c'est ça qui est en train de vous plomber. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : En ce qui nous concerne, nous allons voter cette délibération. Nous y sommes tout à fait favorables. Je vais dire un mot aussi parce que nous avons l'impression que nos propos ont pu être déformés ou mal compris par la presse. Nous sommes favorables à cette délibération pour plusieurs raisons, d'abord une expérimentation. Je pense que c'est une bonne gouvernance que de faciliter les expérimentations, dont acte. C'est donc une bonne initiative.

Ensuite, j'ai envie de dire au Maire de Floirac que pour les règles de préséance liées à la cogestion, je ne suis pas le meilleur arbitre. Je pense que les Maires sont capables eux-mêmes de mettre de l'ordre dans cette cogestion. Mais j'ai aussi envie de lui dire que j'ai l'impression que ce n'est pas la Mairie de Floirac ou ce ne sont pas les habitants de Floirac qui seront les plus pénalisés par la fermeture du Pont de pierre. Bien au contraire. Vous avez la chance d'être bien dotés. Vous avez le Pont Saint-Jean qui est sous-utilisé et qui est quand même très proche du centre-ville de Floirac. Donc je pense que le but est que le Pont Saint-Jean soit davantage utilisé qu'actuellement.

Nous y sommes également favorables en raison du fait que cette fermeture participe au report modal que nous désirons et il bénéficie à la pratique du vélo et à la marche à pied, cela va parfaitement dans le bon sens. Donc voilà, je ne veux pas être trop long à cette heure avancée. Tout ça pour vous dire qu'en ce qui nous concerne, nous votons sans difficulté cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous rappelle que la délibération ne porte pas sur l'expérimentation. Elle porte sur le mécénat.

M. Pierre HURMIC : Oui, aussi. C'est sous-entendu.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est pour ça qu'on en a parlé.

M. Pierre HURMIC : Ne soyez pas jésuite !

M. le Président Alain JUPPÉ : D'abord, être jésuite, pour moi, je ne ressens pas ça comme une insulte. J'ai beaucoup de respect pour les Jésuites.

M. Pierre HURMIC : Moi de même.

M. le Président Alain JUPPÉ : Peut-être que dans une autre vie effectivement, je serais jésuite. Ce n'est pas impossible et je suis sûrement jésuite. Je rappelle l'objet de la délibération très précisément. Deuxièmement, je n'aurais pas la cruauté de rappeler à ceux qui viennent de me dire que c'est une décision unilatérale prise sans aucune annonce préalable, que vous l'avez votée dans le SDODM. C'est dans le Schéma des Déplacements Métropolitains que d'envisager la fermeture du Pont de pierre. Donc vous voyez que l'idée est déjà sur la table depuis un certain temps.

On va arrêter parce que l'hypoglycémie nous guette tous et ça va nous faire dire des bêtises. Monsieur PUYOBRAU et Monsieur GUICHARD.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Une réponse à Monsieur HURMIC en deux mots. Je ne m'exprime pas en tant que Maire de Floirac, je m'exprime pour les Maires de la Rive Droite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Et d'ailleurs, nous allons rencontrer l'ensemble des Maires de la Rive Droite. Monsieur GUICHARD.

Max GUICHARD : La question, c'était le mécénat, non ?

Applaudissements

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, voilà. Merci Max de revenir sur terre. Je savais très bien qu'on allait parler de ça. Donc c'est pour ça que j'ai pris les devants.

M. Max GUICHARD : Oui, mais quand même, merci d'avoir parlé du mécénat toutes et tous. Merci beaucoup !

M. le Président Alain JUPPÉ : On sait que vous êtes contre, Max.

M. Max GUICHARD : Franchement, c'est détourner pour mieux se cacher.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, pas du tout, on ne se cache pas parce que nous, on est pour. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Il y a la forme et le fond. Concernant la forme, vous n'avez apparemment pas été très bon avec vos partenaires, mais ce n'est pas mon problème. Sur le fond, il s'agit en effet d'une convention qui fait appel au mécénat. Je la voterai. C'est très bien. Mais je veux dire : « Quel est le fond du dossier ? Est-ce de remettre en état le Pont de pierre ou est-ce en profiter pour chasser la voiture de ce Pont et de cet axe ? » Alors, je ne dis pas que je suis absolument pour qu'il y ait des voitures partout. Mais il y a une chose qui m'intrigue. Il s'agit de tassements, de fissurations, de fragilisations des piles, des arches, donc de la structure du Pont. Par rapport même à un flux assez continu de voitures, le tramway avec le poids qu'il représente, les vibrations qu'il doit amener à chaque passage, je ne le vois pas dans le dossier. Ne pensez-vous pas que c'est peut-être un des facteurs ? C'est pour ça que je chassais le tramway du Pont. Mais ça peut être un des facteurs quand même de fragilisation de la structure. Je vous pose une question, j'aimerais une réponse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je vous donne un élément de réponse. La première décision préfectorale à laquelle j'ai eu à faire face quand j'ai été élu Maire de Bordeaux a été la fermeture du Pont de pierre en 1995. Pourquoi ? Pour fissuration, pour fragilisation des piles. Il n'y avait pas de tramway. Donc on sait très bien que ce Pont doit périodiquement être remis en état parce qu'il est fragile, ses fondations sont ce qu'elles sont. Donc je ne pense pas que ce soit le tramway qui soit responsable de ce qui se passe aujourd'hui puisque le même phénomène s'était passé avant que le tramway n'existe. Voilà les éléments de réponse.

Alors, je mets aux voix la délibération qui porte sur le lancement de la levée de fonds en faveur de la restauration du Pont de pierre. Les communistes n'en veulent pas parce que c'est du mécénat. Très bien. Et tous les autres en veulent ? Pas de problème, pas d'abstention ? Je vous remercie. Madame la Secrétaire de séance.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Patrick BOBET

n°26 : «Exercice de nouvelles compétences par Bordeaux Métropole – Prise en charge de la dette du nouveau stade de Bordeaux et des pontons fluviaux transférés par la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation »

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui présente ce dossier ? C'est la demande de Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Voilà, vous savez que je suis en général très rapide. C'est donc une compétence de plein droit depuis le 1^{er} janvier, sur les équipements notamment sportifs. J'évoquerais bien sûr le Stade. Nous voilà donc héritiers du gigantesque Stade MATMUT, que l'on n'arrive pas à remplir, de la charge financière sur plus de 30 ans, même si vous la déférez de la Ville de Bordeaux sur la Métropole.

Ce transfert d'équipement est donc évalué par la CLETC, qui intègre bien sûr les frais d'entretien, de maintenance et les frais financiers liés notamment à l'emprunt souscrit. La quote-part de la dette transférée et prise en charge désormais par la Métropole sera donc en capital de 8,4 millions d'euros et en intérêts de 2,4 millions d'euros.

Outre le fait que cet équipement surdimensionné n'est absolument pas rentable, que les contrats liés à la Ville et ses contractants sont sujets du reste à polémique, si ce n'est à jugement devant les juridictions, vous connaissez ma position sur la construction de cet équipement : je voterai contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je serai très bref là aussi. Je ne connais pas de stade rentable. Ça n'existe pas. Si, peut-être en Allemagne et en Angleterre, dans un autre système. Mais ce n'est pas le nôtre.

Deuxièmement, nous avons dit tout à l'heure très exactement que le transfert se faisait à coût nul pour la Métropole. Nous recevons 8,5 millions d'euros de la Ville, ce qui permet la prise en charge intégrale, à la fois de l'annuité d'emprunt et des frais de maintenance et d'entretien. Bref, je ne vais pas reprendre ce débat parce que chacun persévère dans l'affirmation de son point de vue. Donc on a bien pris note du votre. Vous votez contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Monsieur HURMIC. Et pas d'abstention ? Je vous remercie. Madame WALRYCK, on est à la 44.

Majorité

Abstention : Madame DE FRANÇOIS;
 Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU,
 Madame CASSOU-SCHOTTE,
 Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLOMBIER, Monsieur HURMIC,
 Monsieur JOANDET

M. Franck RAYNAL :

n°44 : «Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile – Subvention – Convention – Décision - Autorisation »

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL, je vous propose de répondre à Monsieur COLOMBIER, qui a demandé le dégroupement de cette délibération.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Maire, je vais essayer de faire très court et de synthétiser.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est pour les étrangers, donc ça ne va pas.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, mais plus de 100 réfugiés calaisiens sont hébergés depuis 2007 sur le territoire de la Métropole. Je comprends que vous n'aimiez pas qu'on évoque ce sujet. Je suis peut-être le seul dans cette assemblée, mais c'est comme ça.

L'Université de Bordeaux Montaigne connaît depuis deux ans une augmentation notable du nombre d'inscriptions de réfugiés et de demandeurs d'asile jusqu'à atteindre 130 à 140 personnes par an dans son département de français, langue étrangère. Cette augmentation soulève une série de difficultés auxquelles l'Université de Bordeaux Montaigne elle-même a de plus en plus de mal à faire face, elle le reconnaît. Il y a des difficultés pédagogiques et financières, le manque à gagner sur les droits d'inscription s'élève à 152 650 euros pour 2015 à 2016 et ce montant est estimé à 170 000 euros pour l'année 2016 à 2017. À ces 170 000 euros, il faut rajouter un budget de 111 700 euros pour la mise en place d'un programme spécifique à destination de ces populations.

C'est la raison pour laquelle vous nous proposez de voter une subvention de 20 000 euros. Mes Chers Collègues, vous précisez que, je cite : «L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre ». Oui, la solidarité est une valeur essentielle. Il y a simplement un souci majeur dans notre pays. C'est que cette solidarité est de plus en plus restreinte pour nos compatriotes. Cet hiver, comme tous les ans, près de 400 SDF sans doute peuvent mourir de froid dans nos rues, pour ne pas dire sous nos yeux. Pourquoi ? Sans doute faute de places d'hébergement. Chaque année, des milliers d'étudiants ne peuvent poursuivre leurs études, nous en avons de nombreux témoignages, faute de moyens, de places ou de logements étudiants accessibles.

Vous nous parlez de réfugiés demandeurs d'asile. Oui. Sommes-nous certains que toutes ces personnes relèvent de ce statut ? Quelle volonté politique avons-nous et quels moyens mettons-nous à disposition pour que le délai d'étude de leurs dossiers soit le plus court possible et que la décision de l'État que les déboutés doivent quitter le territoire soit organisée ? Voilà la bonne question à poser.

La politique que vous nous imposez est une politique profondément discriminatoire, au détriment des Françaises et des Français, mais également de tous les étrangers qui sont eux en situation régulière en France. L'aide que vous octroyez aujourd'hui tombe dans un panier sans fond, je vous le disais tout à l'heure. Vous le dites vous-mêmes, Bordeaux Montaigne connaît depuis deux ans une augmentation notable du nombre d'inscriptions de réfugiés et de demandeurs d'asile. Sans une volonté politique très ferme, cela ne pourra que s'aggraver. Si la situation de la majorité de nos concitoyens n'était pas si dramatique, 6 millions de chômeurs ou 8 millions de pauvres, ma position serait sans doute plus nuancée. Mais au nom de la solidarité et de la priorité nationale, je ne peux que voter contre cette subvention. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui. Alors moi, je pense tout à fait le contraire évidemment de ce qui vient d'être exposé. Je pense au contraire qu'il est de notre responsabilité de faciliter l'intégration des réfugiés demandeurs d'asile, qui d'ailleurs sont sur un nombre relativement restreint. Ce sont 130 à 140 personnes par an. Donc on n'est pas sur des masses colossales, mais je pense qu'on est sur ce qui doit être de la responsabilité politique générale. Alors, il se trouve que cette responsabilité, budgétairement parlant, devrait être exercée plutôt par l'État et c'est vrai que c'est un petit peu en béquilles de l'État qu'on intervient à ce niveau-là, mais à titre tout à fait subsidiaire sur 20 000 euros pour une première année, un peu pour aider l'Université Bordeaux Montaigne avec laquelle nous avons de très bonnes relations et des relations qui sont en train de s'accroître du fait de notre prise de compétences depuis quelque temps en matière d'Enseignement supérieur. Il me semble qu'à la fois, en soutien avec l'Université et en même temps au titre de notre fait de favoriser l'intégration de ces populations réfugiées, cela me paraît être une bonne et une sage solution.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, Monsieur COLOMBIER vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Dossier suivant.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. Michel DUCHENE :

n°57 : «Bordeaux – Zone aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel – Cession des terrains appartenant à Bordeaux Métropole à la Société par actions simplifiées (SAS) Bastide Niel, aménageur – Décision - Autorisation » présentée par Michel DUCHÈNE, non retranscrite

Une nouvelle rédaction du projet de délibération a été remise aux élus ce jour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, je vais d'ailleurs répondre à la question avant qu'elle n'ait été formulée. En fait, elle m'a été adressée puisque le Groupe des Verts m'a demandé de retirer ce dossier au motif que nous serions en conflit avec Darwin et je voudrais là-dessus rétablir aussi quelques vérités parce que ce que j'entends dire, depuis quelques jours, n'est pas conforme précisément à la vérité. Nous aimons tous Darwin. C'est un écosystème formidable. Personnellement, j'ai tout fait pour les aider, quand ils se sont installés sur les magasins généraux qu'ils ont réhabilités. Nous avons avec eux longuement discuté, ainsi qu'avec Vincent FELTESSE. On a facilité leur installation. On leur a même attribué une subvention d'investissement au titre du développement économique.

Ensuite, quand la consultation sur l'aménagement des magasins généraux sud a été lancée, ils sont restés en compétition avec une autre offre. Les deux offres étaient intéressantes, à peu près équivalentes. Nous avons estimé avec Vincent FELTESSE à cette époque-là et avec le jury, que la proposition de Darwin était plus intéressante sur le plan culturel. Ils ont donc été choisis en toute transparence, cela va de soi. Donc vous voyez, tout ça pour dire que nous n'avons que des bonnes pensées, des bonnes intentions et des bonnes actions vis-à-vis de Darwin.

Cela dit, il y a un minimum de règles du jeu à respecter et j'ai été conduit à mettre un coup d'arrêt parce que ces règles n'étaient plus respectées. Première série de règles, la sécurité.

Darwin organise des grandes manifestations qui attirent parfois plusieurs milliers de personnes, sans respecter aucune des règles qui sont applicables en l'espèce, notamment pendant la période d'état d'urgence où une déclaration préalable doit être faite, où une commission de sécurité doit passer et où donc la Ville doit être consultée et doit même donner son accord. Je n'ai pas envie de me retrouver devant le tribunal si jamais il y a un pépin et que la responsabilité pénale du Maire est mise en cause.

Le deuxième problème que nous avons avec Darwin, c'est que nous avons mis à leur disposition, à titre temporaire, et ils le savaient parfaitement, un certain nombre d'emprises qui ont vocation à être aménagées dans le cadre de l'Opération Bastide Niel que vous avez votée, une ZAC que vous avez votée et qui a été aussi approuvée par le Conseil municipal. Or, je constate que, petit à petit, ils ont augmenté leurs installations diverses et variées, attiré toute une série de nouvelles activités, sans bien prendre en compte que les autorisations d'occupation temporaires qui leur étaient données étaient par définition temporaires.

Voilà où on en était. C'est la raison pour laquelle j'ai fait cette réunion, il y a 8 jours, non pas du tout pour leur imposer quoi que ce soit, mais pour engager une concertation. J'ai confié à mon adjointe Elizabeth TOUTON le soin d'animer cette concertation. Elle a donc constitué un groupe de pilotage et ce groupe de pilotage s'est déjà réuni. Quand je lis ici ou là qu'il n'y a pas de concertation et que tout le monde est placé au pied du mur, c'est totalement faux. La première réunion a eu lieu et elle a déjà donné des résultats extrêmement positifs, d'abord sur le premier volet qui est celui de la mise en sécurité. Darwin a accepté de mettre en sécurité le fameux VORTEX qui domine la Grande Halle, qui est une construction en bois, que la Commission de sécurité a refusé de valider. Donc si jamais cette œuvre prenait feu, vous en voyez les conséquences. Donc là, la solution va être réglée.

Deuxièmement, il a été décidé que Darwin déposerait dans les prochaines semaines un schéma directeur de mise en sécurité du bâtiment qui s'appelle la Manufacture, de façon qu'il puisse ensuite obtenir le feu vert de la Commission de sécurité pour y organiser des manifestations. Donc là aussi, le problème est en voie de règlement.

Enfin, Darwin a accepté de transmettre un dossier pour le système de sécurité incendie de son restaurant et de son épicerie bio dans son magasin général. Enfin, dernière chose sur la sécurité, il est acquis que désormais, il y aura une déclaration de manifestation publique préalable à chacune de ces manifestations, de façon à se mettre en conformité avec la loi. On peut donc dire que toutes les questions de sécurité sont réglées grâce à cette première réunion.

Restent ensuite les autorisations d'occupation du site, en tenant compte de l'arrivée à maturité de l'Opération Bastide Niel. Là encore, on a progressé puisqu'il a été décidé de renouveler jusqu'en 2020, sous la forme d'un prêt à usage, l'autorisation d'occuper le bâtiment dans lequel est installé le Skate Park et puis un certain nombre d'autres activités sportives. Donc là, le prolongement jusqu'en 2020 est acquis.

Deuxièmement, sur un site où ont été installés des modules provisoires qu'on appelle des tétrodons, il y a aujourd'hui 19 personnes en situation d'urgence, qui ont été installées là par Darwin. J'ai demandé au CCAS de la Ville de Bordeaux de reloger ces personnes et je parle sous le contrôle d'Elizabeth TOUTON, le processus est en cours.

Autre élément, l'Association Emmaüs qui s'est installée là aussi, sur une autorisation d'occupation temporaire. Une solution de relocalisation au sein du bâtiment, sur le site qu'Emmaüs occupe aujourd'hui, est en cours d'étude et je pense que nous allons pouvoir pérenniser leur installation sur le site lui-même. Reste la zone d'agriculture urbaine, qui se trouve sur un site qui doit être urbanisé dans le cadre de la ZAC Bastide Niel et là encore, nous allons

essayer de trouver un terrain pour réinstaller cette activité. Nous n'avons aucune objection à ce qu'elle reste à proximité de Darwin.

Il reste encore une dernière difficulté, qui est l'AOT sur les Quais, où là encore, Darwin, sans rien demander à personne, a installé non seulement une brasserie café, mais une brasserie de fabrication de bières aussi, sans autorisation correspondante. Donc là, on va regarder comment on peut régulariser cette situation.

Voilà, je vous fais un point très précis. Cette première réunion a eu lieu et donc, elle a déjà abouti à des résultats très positifs. Une deuxième sera prévue. Il y aura autant de réunions que possible, pour faciliter le bon développement de Darwin, mais dans le respect des règles qui s'imposent à tout le monde et en particulier des règles de sécurité. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Je veux bien dire deux mots rapidement, pour expliquer les raisons pour lesquelles nous avions sollicité le report de cette délibération, non pas *sine die*, mais à la prochaine réunion, c'est-à-dire il y a trois semaines, et expliciter également pourquoi, en raison de votre refus d'avoir accepté ce renvoi, nous voterons contre.

Je considère, même après vous avoir entendu, Monsieur le Président et je vous ai bien écouté, qu'il y a quand même un peu d'incompatibilité entre la mission d'arbitrage que vous avez confiée à Madame TOUTON, qui a commencé à fonctionner et le fait que nous votions aujourd'hui cette délibération. Je considère qu'on est en meilleure position pour proposer des solutions concertées, pour imposer ces solutions concertées à l'aménageur, tant que l'on reste propriétaire ou en tout cas, tant que l'on n'a pas acté le transfert de propriété. C'est évident que vous êtes plus en position de force pour imposer des solutions négociées au futur aménageur.

Je note à cet égard, Monsieur le Président, et vous ne vous êtes pas expliqué là-dessus, que vous avez complété à la dernière minute la délibération initiale que vous nous aviez envoyée, en faisant figurer désormais dans la délibération le fait que la convention de cession des parcelles métropolitaines avait été signée en décembre 2016. Je suis d'accord avec vous, c'est essentiel parce qu'en écrivant cela, vous avez l'air de dire : « Vous voyez, la demande de renvoi n'a aucun intérêt puisque la cession est déjà intervenue ». Mais la question que je me pose est : « Pourquoi est-ce que vous ne nous aviez pas donné initialement cette information, la délibération ayant été frappée, ayant été communiquée après cette cession », je pense qu'il aurait été mieux que nous ayons tous les éléments en main avant cette dernière minute.

Ensuite, l'aménageur veut aller vite, Monsieur le Président. Vous le savez. Il veut urbaniser vite et il veut notamment urbaniser des parcelles, en particulier la zone d'agriculture urbaine à laquelle vous avez fait référence, qui sont actuellement occupées par des associations hébergées à titre précaire et je le confirme, naturellement par Darwin. Je vais vous rafraîchir la mémoire. Sachez que lors des débats que nous avons eus ici le 24 mai 2014, qui portaient sur la désignation de l'aménageur, nous avions déjà été très méfiants. J'ai le procès-verbal de la réunion sous les yeux. Excusez-moi de me citer, je disais : « En ce qui concerne le phasage proposé, il ne nous paraît pas de nature à garantir aux projets émergents et aux initiatives collectives qui se font jour actuellement autour de Darwin, les conditions de leur pérennité ».

Donc nous avions une inquiétude. D'ailleurs, nous n'avions pas voté cette délibération. Elle a été votée à l'unanimité, mais sans les Verts. Et Michel DUCHÈNE m'avait répondu, en disant : « Évidemment, l'aménageur travaillera en étroite collaboration avec Darwin sur l'espace existant, sur d'autres espaces peut-être dans le futur. Mais en tout cas, les expériences qui ont été lancées par Darwin nourriront l'opération de la ZAC ». On a l'impression que depuis, malgré tout ce que vous venez de dire et la médiation, cette promesse s'est quand même un peu envolée, en tout cas que cette expérimentation ne voit pas sérieusement le jour sur le territoire de la ZAC.

Je termine en disant pourquoi nous considérons vraiment que vous deviez reporter à trois semaines. Je pense que c'était d'abord symboliquement important de dire : « Il y a une médiation, il y aura un arbitrage, donc ne nous précipitons pas surtout pour acter de la vente de ces terrains ». Mais Monsieur le Président, via Madame TOUTON, c'est aussi parce que vous deviez être le garant de cette collaboration que Michel DUCHÈNE nous avait annoncée. Alors, vous nous dites qu'elle est excellente, etc. Quand on écoute Darwin, on n'a pas tout à fait le même son de cloche et passez-moi l'expression, on n'a pas l'impression que ça se passe dans d'aussi bonnes conditions que celles que vous avez évoquées.

Je pense et je le dis pour terminer que vous devez être le garant de cette bonne collaboration entre Darwin et le futur aménageur. Incontestablement, on est meilleur garant avant d'acter la vente plutôt qu'après avoir acté la vente. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas voulu la renvoyer. Donc nous votons contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Tout ça, ce sont des arguties et je ne retirerai pas la délibération. J'entends dire avec beaucoup d'amusement que BMA veut aller vite. Ça fait combien de temps qu'on parle de cette ZAC ? Dix ans au moins. Si c'est ça « aller vite », je vous rappelle que tous les textes que vous avez cités remontent à 2014. Depuis, les AOT sont arrivées à expiration.

M. Pierre HURMIC : Oui, je l'ai dit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce que je regrette et je le dis en toute amitié avec Darwin, c'est que la récupération politique à laquelle vous êtes en train de vous livrer ne va pas faciliter les choses.

M. Pierre HURMIC : Ce n'est pas de la récupération politique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je le dis tout simplement. C'est de la récupération politique pure et simple et nous allons en avoir la démonstration maintenant avec Madame AJON, à qui je donne la parole.

M. Pierre HURMIC : On a le droit d'en parler quand même. Ce n'est pas de la récupération.

Mme Emmanuelle AJON : Oui, je crois qu'on a le droit d'en parler. Je crois qu'on a le droit de s'exprimer et qu'on ne doit pas en être menacé, ni pour le projet dont on parle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, ne tremblez pas, personne ne vous menace. Je vous en prie.

Emmanuelle AJON : Ce n'est pas pour moi, c'est pour Darwin. C'est ce que vous venez de faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, je ne menace pas du tout. Je dis simplement que c'est de la récupération politique et vous allez vous y livrer de façon tout à fait claire dans un instant.

Mme Emmanuelle AJON : Très rapidement, pour dire que nous aussi, nous aurions préféré que cette délibération soit repoussée. Je mettrai l'entièreté de nos propos joints au PV parce qu'il est tard et que nous aurons d'autres occasions d'en parler. Depuis 2007, il y a 10 ans, beaucoup de choses ont changé en effet. Il s'est passé quelque chose d'exceptionnel, c'est que Darwin défricheur et c'est ce qu'on lui avait demandé, a créé l'âme du quartier avant qu'on ne construise le quartier. Nous n'avons jamais été confrontés à ça, aucun d'entre nous. Bien souvent, quand

nous sommes aménageurs, la complexité est de construire l'âme du quartier et la vie. Là, nous sommes devant l'inverse et c'en est très intéressant. Nous sommes devant une innovation sociale liée à l'aménagement du territoire et à l'aménagement urbain. Cela nous semble très intéressant et je sais que vous aussi puisque vous l'avez souvent dit en Conseil municipal. Aussi, nous aurions aimé faire un moratoire sur cette zone-là, afin de réfléchir ensemble comment donner à cet esprit une façon de vivre, mais en étant aussi honnêtes, en le déconnectant de la SAS Évolution Darwin, mais en mettant les associations libres de leurs choix et de leur avenir, en créant une SCIC, une coopérative pour gérer le lieu, peut-être en devenir propriétaire ou locataire.

Il y avait donc des solutions et il y a des solutions. Nous les travaillons ensemble et pour cela, il faudrait que cette délibération soit repoussée de quelques semaines. Cela aurait été intéressant que nous y travaillions tous ensemble. Je vous remercie, Monsieur.

Intervention écrite de Mme Emmanuelle AJON

Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis 2007 en 10 ans, nous acceptons tous de dire qu'il s'est passé beaucoup de choses sur ce territoire Bastidien autour de l'écosystème Darwin.

Ce lieu a tout d'abord contribué au rayonnement de notre ville, par l'innovation et l'énergie qu'il a générées. Ce site est visité par de nombreux représentants des autres villes, de nombreux journalistes, de nombreux touristes car il est reconnu pour cette alchimie réalisée entre un milieu entrepreneurial, culturel, associatif et répond à une nouvelle vision de société.

Cet endroit a permis de surcroit, de trouver une réponse à la reconquête des friches urbaines.

Il a également participé à la création de l'âme de ce quartier.

C'est une chance inouïe qui nous est offerte ici. En effet, dans la création de nouveaux quartiers, les municipalités ont habituellement la plus grande difficulté à les faire vivre, et à accompagner la naissance d'une nouvelle vie. Ici, c'est l'inverse qui s'est produit.

En termes de sécurité, il est évident que nous devons prendre nos responsabilités, mais cela ne doit pas être utilisé comme un couperet. Des manifestations publiques portées par la ville de Bordeaux ou par la préfecture y ont lieu depuis des années et dans ces mêmes conditions.

L'objectif de la ZAC Niel votée en juillet 2009, était le développement d'un quartier durable, ambitieux, et à haute qualité d'usage. Nous avons ici une partie de cet objectif qui s'est créé naturellement par l'écosystème Darwin, et a réussi à fédérer 40 associations, 5000 membres et 15000 utilisateurs.

Aussi je vous propose que nous trouvions une solution innovante et ambitieuse afin d'éviter l'éparpillement de ces énergies, ce qui serait incompris par les Bordelais.

La zone dont nous parlons représente 36000 m² sur une étendue de 35000 hectares de ZAC, soit une très faible partie. Le manque de mètres carrés pourrait être retrouvé par ailleurs. Si cela est nécessaire, nous vous proposons de décréter un moratoire de 18 mois pour construire avec les associations une zone d'aménagement urbaine expérimentale, qui pourrait être gérée par une SCIC d'intérêt associatif.

Cette zone d'aménagement urbaine et humaine devrait démontrer que de nouveaux concepts urbains peuvent exister et permettre aux acteurs associatifs de trouver leurs indépendances et leurs responsabilités de fonctionnement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : J'espère ne pas faire de récupération politique. L'ensemble de mon intervention sera donné aussi. J'ai gardé en gros la première phrase et la conclusion. La première phrase était de dire que notre Groupe n'avait pas approuvé le vote du projet Bastide Niel, en particulier parce que les logements sociaux prévus étaient bien en-dessous des besoins des habitants de la Rive Droite.

Pour ce qui concerne la conclusion, nous entendons bien évidemment que ce projet doit se faire, mais avec une ambition sociale augmentée, donc avec plus de logements en PLU et PLAI. Nous pensons aussi que ce projet doit se faire avec la prise en compte des activités associatives et sportives, conçues comme une richesse et non pas comme une contrainte. C'est par exemple l'activité d'Emmaüs dont vous avez parlé. Ce sont aussi les activités sportives, dont vous avez aussi parlé. En tous les cas, nous pensons que nous sommes là sur un terrain d'expérimentation de nouvelles façons de faire, comme l'a dit Madame AJON, et que c'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Nous recevons positivement les avancées que vous signalez sur les concertations. Mais nous aurions souhaité, nous aussi, une suspension qui permette une négociation rapide entre tous les acteurs du projet. C'est donc la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Intervention écrite de Mme Odile BLEIN

Rappelons tout d'abord que notre groupe n'avait pas voté les projets de Bastide Niel, en conseil municipal comme à la CUB, et ce pour deux raisons principales : d'abord parce qu'avec 25% de PLUS et PLAI, le taux de logements sociaux envisagés était bien en dessous des besoins des habitants de la rive droite. Ensuite parce que nous considérions que le projet présenté ne respectait pas suffisamment le potentiel historique d'un quartier qui s'est construit autour des voies ferrées et de l'industrie.

Ce dernier point prend évidemment un écho singulier au regard des débats actuels. Comment les générations futures verront-elles par exemple notre choix de retirer des voies de chemins de fer alors même que l'agglomération est saturée de circulation automobile et que les pics de pollution se succèdent ? Comment verront-elles ce chiffre de 88% de circulation automobile sur le pont Chaban-Delmas, pourtant conçu comme un pont urbain ? Ce sont des questions importantes qu'il faudra bien traiter.

Mais c'est aussi un quartier sur lequel nous avions demandé qu'on interroge la place de la petite industrie et de l'artisanat. Ce qui se fait sur Darwin, même si c'est une forme d'économie différente, tente de trouver des réponses à ces questions. Grâce à la

conjugaison d'une forme différente d'entreprenariat avec des engagements associatifs novateurs, cet écosystème ouvre des pistes vraiment intéressantes ; chacun le perçoit bien.

Voilà pourquoi il nous paraît à nous aussi insensé de ne pas adapter les plans prévus initialement à l'activité qui s'est créée. D'autant plus quand il s'agit d'activités comme les activités sportives et associatives pour lesquelles les collectivités ont tant de mal à trouver des financements et des créneaux.

Entendons nous bien, le projet Bastide Niel doit se faire. La crise du logement sur l'agglomération est bien trop grave pour que nous traitions ce type de projets de simple opération de « bétonnage ». Elle doit se faire selon nous avec une ambition sociale augmentée qui doit se traduire par plus de PLUS et PLAI. Elle doit se faire avec la prise en compte des activités associatives et sportives conçues comme une richesse et non comme une contrainte. C'est par exemple le cas des activités d'Emmaüs sur place qui pourraient prendre une nouvelle dimension dans le futur quartier Niel. Beaucoup ici partageaient l'idée de systématiser l'ouverture de lieux d'hébergement d'urgence dans les grandes opérations d'aménagement. Le fait qu'Emmaüs ait commencé le travail sur place doit être considéré comme une richesse.

Nous sommes là sur un terrain d'expérimentation de nouvelles façons de faire.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Voilà pourquoi nous soutenions la demande d'une suspension qui permette une négociation rapide entre tous les acteurs du projet

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée, je vous remercie.

Majorité
Abstention : Madame RECALDE;

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

Mme Anne WALRYCK : Nous passons donc à la dernière délibération de ce Conseil.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU :

n°73 : « **Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) – Année 2017 – Versement d'une subvention de fonctionnement – Convention – Décision – Autorisation** » présentée par Jean-Jacques PUYOBRAU non retranscrite

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER avait demandé le dégrouement de cette délibération.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Je verserai au procès-verbal le texte de mon intervention. Je vous prie de noter mon vote défavorable, comme l'année dernière. Du reste, ce dossier reviendra chaque année pour cette structure qui vit à 100 % de subventions publiques. Je crois que le MEBA de Bordeaux n'a même pas une subvention de l'Europe. C'est pour dire. Je vous prie donc de noter mon vote négatif. Merci.

Intervention écrite de M. Jacques COLOMBIER

Monsieur Le Président, chers collègues

Vous nous proposez, afin de soutenir les actions de la MEBA, à savoir « œuvrer à une meilleure compréhension des institutions et des cultures européennes par les citoyens »...de lui verser une subvention de fonctionnement de 59.400€ pour l'année 2017.

Voyons tout d'abord comment se compose le budget de cet organisme.

Budget de dépenses : 306.989€ dont 262.134€ de charges de personnel, soit plus de 85% !

Vous nous précisez que « le budget de la MEBA pour 2016-2017 comprend des charges de personnel importantes eu égard à la présence de jeunes en Service volontaire européen (SVE), lesquels œuvrent sur l'ensemble du territoire métropolitain et participent aux grands événements de l'agglomération type EURO 2016 »

Combien de jeunes cela concerne t-il ? 60, repartis de la façon suivante :

- 30 jeunes Volontaires de solidarité européenne (VSE)
- et 30 jeunes en Service civique, déployés sur l'ensemble du territoire

Recettes de fonctionnement : 100% de subventions de diverses institutions et collectivités. Je regrette qu'il n'y ai aucun effort d'autofinancement.

Quelle est la programmation pour 2017 ?

- Les cycles de « conférences grand public, en particulier une conférence-débat sur le développement durable. C'est vrai que c'est un sujet « jamais » abordé...»
- La Fête de l'Europe 2017
- Des formations européennes, notamment « les ateliers linguistiques sous la forme d'apéros multilingues (in situ) et de cafés linguistique (hors les murs) deux fois par mois. »...et des ateliers de sensibilisation aux valeurs et cultures européennes.

Sur ce dernier point, je serai curieux de savoir quelles sont les valeurs qui seront mises à l'honneur. En effet, nos différents chefs d'Etat, en accord avec les institutions européennes ayant refusés d'inscrire les racines chrétiennes de l'Europe dans la Constitution et les différents traités, je vous pose la question...car si il y a bien quelque chose qui relie les Nations de l'Europe et qui influence nombre de nos textes de loi, de nos œuvres littéraires, musicales, architecturales et j'en passe, c'est bien notre héritage judéo-chrétien.

Je suis bien évidemment favorable aux jumelages, aux échanges linguistiques mais il ne faut pas confondre l'Union Européenne telle qu'elle est imposée par des élites autoproclamées aux peuples européens, et l'Europe, dont la richesse est précisément la diversité des Nations qui la composent

Or la principale mission de la MEBA, c'est de faire la propagande de l'Union Européenne. Les peuples européens, dans leur grande sagesse, rejettent cette construction au forceps d'un colosse aux pieds d'argile. Pire : les décisions prises par l'Europe de Bruxelles et les pertes de souveraineté qui en découlent, provoquent la souffrance des peuples.

Je défends la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est pourquoi je vote contre cette subvention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres votes négatifs ? Pas d'abstentions ? Je voulais simplement souligner quand même que nous avons aujourd'hui adopté à l'unanimité ou en tout cas sans vote contre, un très bon budget. C'est quand même le fruit de nos travaux de la matinée. C'est ça qui est important.

Applaudissements

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

M. le Président Alain JUPPÉ : Lorsque vous serez restaurés, je vous invite si vous le souhaitez à venir à 14 heures 30 dans les salons de l'Hôtel de Ville, pour le départ à la retraite des agents de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Nous organisons une petite manifestation en leur honneur. Bon appétit à tous.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 heures 59

La Secrétaire de séance

Mme Anne WALRYCK